



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 16 - Numéro 3

24 janvier 2019



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISSN 1710-4149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>6</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Tribunal administratif des marchés financiers</b>	<b>17</b>
2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>68</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>130</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
<b>5. Institutions financières</b>	<b>137</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>147</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>235</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
<b>8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics</b>	<b>241</b>
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
<b>9. Régimes volontaires d'épargne-retraite</b>	<b>252</b>
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	

9.3 Autorisation d'agir comme  
administrateur d'un régime volontaire  
d'épargne-retraite

9.4 Autres décisions

**Liste des acronymes et abréviation :**

Autorité : Autorité des marchés financiers  
instituée en vertu de la LESF  
TMF : Tribunal administratif des marchés financiers  
CSF : Chambre de la sécurité financière  
ChAD : Chambre de l'assurance de dommages  
instituée en vertu de la LDPSF  
OAR : Organismes d'autoréglementation et  
organismes dispensés de reconnaissance  
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la  
surveillance de l'Autorité  
OCRCVM : Organisme canadien de réglementation  
du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

#### DÉCISION N° 2018-PDG-0084

##### **Modification à la délégation de pouvoirs par le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers**

##### **Loi sur l'encadrement du secteur financier, article 24**

(L.Q. 2018, c. 23, a. 603)

Vu le premier alinéa de l'article 24 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier (la « LESF »), qui permet au président-directeur général de déléguer, généralement ou spécifiquement, à l'un des surintendants, à tout autre membre du personnel de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») ou à toute autre personne qu'il désigne, l'exercice d'une fonction ou d'un pouvoir résultant d'une loi visée à l'article 7 de la LESF;

Vu la décision du président-directeur général n° 2012-PDG-0059 du 19 juin 2012, ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012, telle que modifiée par la décision n° 2012-PDG-0218 du 5 décembre 2012, par la décision n° 2013-PDG-0013 du 15 février 2013, par la décision n° 2013-PDG-0135 du 26 juillet 2013, par la décision n° 2014-PDG-0011 du 31 janvier 2014, par la décision n° 2014-PDG-0041 du 1<sup>er</sup> avril 2014, par la décision n° 2014-PDG-0064 du 26 juin 2014, par la décision n° 2014-PDG-0129 du 27 octobre 2014, par la décision n° 2015-PDG-0191 du 27 novembre 2015, par la décision n° 2016-PDG-0114 du 28 juillet 2016, par la décision n° 2016-PDG-0151 du 2 novembre 2016, par la décision n° 2017-PDG-0013 du 30 janvier 2017, par la décision n° 2017-PDG-0016 du 20 février 2017, par la décision n° 2018-PDG-0004 du 23 mars 2018 et par la décision n° 2018-PDG-0051 du 6 juillet 2018 par laquelle sont délégués certains pouvoirs conformément à la LESF;

Vu les modifications apportées au sein de la surintendance de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution afin de refléter une nouvelle attribution de responsabilités à l'égard de l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires (chapitre E-12.000001) (la « LESM ») qui incombe dorénavant au directeur de la certification et de l'inscription;

Vu l'ajustement de titre conséquent à ce nouveau partage des responsabilités à la suite duquel le directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires est dorénavant désigné comme étant le directeur des contrats publics;

Vu l'exercice d'optimisation des processus décisionnels mené au sein de la surintendance de l'encadrement de la solvabilité;

Vu les modifications législatives introduites par la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières (L.Q. 2018, chapitre 23);

Vu l'avis du président-directeur général selon lequel il y a lieu de revoir la décision n° 2012-PDG-0059, telle que modifiée par la décision n° 2012-PDG-0218, par la décision n° 2013-PDG-0013, par la décision n° 2013-PDG-0135, par la décision n° 2014-PDG-0011, par la décision n° 2014-PDG-0041, par la décision n° 2014-PDG-0064, par la décision n° 2014-PDG-0129, par la décision n° 2015-PDG-0191, par la décision n° 2016-PDG-0114, par la décision n° 2016-PDG-0151, par la décision n° 2017-PDG-0013, par la décision n° 2017-PDG-0016, par la décision n° 2018-PDG-0004 et par la décision n° 2018-PDG-0051 afin d'y refléter les éléments mentionnés ci-dessus;

En conséquence :

Le président-directeur général modifie sa décision n° 2012-PDG-0059, telle que modifiée par la décision n° 2012-PDG-0218, par la décision n° 2013-PDG-0013, par la décision n° 2013-PDG-0135, par la décision n° 2014-PDG-0011, par la décision n° 2014-PDG-0041, par la décision n° 2014-PDG-0064, par la décision n° 2014-PDG-0129, par la décision n° 2015-PDG-0191, par la décision n° 2016-PDG-0114, par la décision n° 2016-PDG-0151, par la décision n° 2017-PDG-0013, par la décision n° 2017-PDG-0016, par la décision n° 2018-PDG-0004 et par la décision n° 2018-PDG-0051 en application de l'article 24 de la LESF de la manière suivante :

1. À la suite du changement de titre du poste qu'occupe le directeur des contrats publics, il est confirmé que celui-ci continue d'être le délégataire des pouvoirs suivants à l'égard de l'application de la LESF et de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) (la « LCOP ») soit les pouvoirs prévus :
  - À l'article 25 de la LESF de « signer ou certifier conforme les documents, copies ou archives relatifs au registre tenu et conservé par l'Autorité en vertu de l'article 21.45 de la LCOP »;
  - Au paragraphe 2 de l'article 21.24 de la LCOP d'« accepter de considérer une demande de délivrance d'autorisation dans le cas où l'entreprise s'est vu refuser ou révoquer une autorisation dans les 12 derniers mois en application des articles 21.26 à 21.28 si, à la satisfaction de l'Autorité, l'entreprise a apporté les correctifs nécessaires »;
  - Aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP de « délivrer une autorisation ou renouveler une autorisation à une entreprise lorsqu'il n'existe aucun motif de refus prévu à l'article 21.26 et à l'article 21.27 ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 21.26 de la LCOP de « refuser à une entreprise de lui accorder ou de lui renouveler une autorisation ou révoquer une telle autorisation pour les motifs prévus à l'article 21.26 »;
  - À l'article 21.30 de la LCOP de « transmettre au commissaire associé aux vérifications nommé conformément à l'article 8 de la Loi concernant la lutte contre la corruption (chapitre L-6.1) les renseignements obtenus d'une entreprise qui présente une demande de délivrance ou de renouvellement d'une autorisation afin que celui-ci effectue les vérifications qu'il juge nécessaires ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 21.30 de la LCOP de « permettre à une entreprise, qui a retiré sa demande postérieurement à la transmission de renseignements visés au premier alinéa de cet article, d'en présenter une nouvelle dans l'année qui suit ce retrait »;
  - À l'article 21.34 de la LCOP de « transmettre au commissaire associé tout nouveau renseignement concernant une entreprise obtenu de celle-ci, d'un organisme public ou autrement ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 21.35 de la LCOP d'« exiger d'une entreprise la communication de tout renseignement nécessaire à l'application du chapitre V.2 ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 21.35 de la LCOP d'« annuler la demande d'autorisation d'une entreprise en cas de défaut par celle-ci de communiquer à l'Autorité dans le délai imparti tout renseignement exigé en vertu de l'article 21.35 »;

- À l'article 21.37 de la LCOP de « notifier par écrit à l'entreprise le préavis prescrit par l'article 5 de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3) et lui accorder un délai d'au moins 10 jours pour présenter ses observations par écrit ou fournir d'autres documents pour compléter son dossier avant de refuser d'accorder ou de renouveler une autorisation ou avant de la révoquer lorsque le motif de refus est prévu à l'article 21.26 »;
  - À l'article 21.38 de la LCOP d'« informer l'entreprise de la décision prise à l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article 21.37 ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 21.39 de la LCOP d'« informer le commissaire associé, Revenu Québec, la Commission de la construction du Québec et la Régie du bâtiment du Québec de la décision d'accorder, de refuser ou de révoquer une autorisation et d'une demande de retrait du registre ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 21.39 de la LCOP d'« informer dans les plus brefs délais chaque organisme public concerné des renseignements obtenus d'une entreprise en application du deuxième alinéa de l'article 21.38 ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 21.47 de la LCOP d'« exiger d'une entreprise autorisée la communication de tout renseignement nécessaire à la tenue du registre ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 21.48 de la LCOP de « retirer l'autorisation à une entreprise qui n'a pas de contrat public ou de sous-contrat public en cours d'exécution et qui en fait la demande ». Le directeur des contrats publics peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir.
2. Les pouvoirs délégués au directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires, à l'égard de l'application de la LESM, sont réputés l'être dorénavant au directeur de la certification et de l'inscription, soit les pouvoirs prévus :
- À l'article 25.0.1 de la LESF de « délivrer une attestation concernant toute matière liée à la Loi sur les entreprises de services monétaires »;
  - À l'article 4 de la LESM de « délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires ». Le directeur de la certification et de l'inscription peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 4 de la LESM de « délivrer un permis d'une entreprise de services monétaires malgré les motifs indiqués aux articles 12, 14, 15 ou 16 de la LESM »;
  - À l'article 7 de la LESM d'« aviser la Sureté du Québec et le corps de police municipal local qu'une demande de permis d'exploitation a été présentée et transmettre avec l'avis les renseignements nécessaires à la délivrance du rapport d'habilitation sécuritaire ». Le directeur de la certification et de l'inscription peut commettre tout membre du personnel à l'exercice de ce même pouvoir;
  - À l'article 8 de la LESM de « désigner toute personne à l'égard de qui un rapport d'habilitation sécuritaire doit être délivré »;

- À l'article 32 de la LESM de « demander tout renseignement ou document que l'Autorité juge utile aux fins de l'application de la LESM, dans le délai qu'elle indique »;
  - À l'article 34 de la LESM d'« autoriser le retrait du permis »;
  - Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 35 de la LESM de « statuer sur la façon dont l'Autorité dispose des dossiers, livres et registres »;
  - Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 35 de la LESM d'« autoriser une entreprise de services monétaires à disposer autrement des dossiers, livres et registres »;
  - Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 43 de la LESM d'« exiger le remplacement du répondant de l'entreprise de services monétaires »;
  - Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 43 de la LESM d'« exiger la modification de tout document établi par la LESM »;
  - À l'article 59 de la LESM d'« exiger d'une entreprise de services monétaires la communication de tout renseignement nécessaire à la tenue du registre »;
  - À l'article 77 de la LESM de « délivrer une attestation concernant la délivrance d'un permis, le dépôt d'un document, le moment de la connaissance par l'Autorité d'un fait donnant lieu à une poursuite ainsi que toute autre matière reliée à l'administration de la LESM ».
3. En sus des pouvoirs qui lui sont déjà délégués, les pouvoirs identifiés ci-après, issus de la Loi sur les assurances (chapitre A-32) (la « LA »), Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3) (la « LCSF »), Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (chapitre R-17.01) (la « LRVER ») et Loi sur les sociétés de fiducies et sociétés d'épargne (chapitre S-29.01) (la « LSFSE ») sont délégués à la directrice principale de la surveillance des assureurs et du contrôle du droit d'exercice, soit les pouvoirs prévus :
- À l'article 31 de la LA d'« autoriser la sollicitation ou l'acceptation d'une souscription au capital-actions d'une compagnie ou des versements y afférents »;
  - Au paragraphe 6<sup>o</sup> de l'article 62 et de l'article 93.2 de la LA d'« approuver une politique adoptée par le conseil d'administration de l'assureur »;
  - À l'article 66.1.4 de la LA d'« imposer certaines conditions à la réalisation d'un virement du fonds de participation »;
  - À l'article 66.1.5 de la LA d'« exiger tout renseignement ou document pour l'application de la section IV du chapitre II »;
  - À l'article 219.1 de la LA d'« imposer, relativement aux opérations de la personne morale détenant un permis, les conditions ou les restrictions jugées nécessaires pour donner effet à la présente loi »;
  - À l'article 219.1 de la LA de « modifier ou annuler les conditions ou les restrictions auxquelles le permis est assujéti »;
  - Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 220 de la LA de « modifier le permis de toute personne morale titulaire d'un permis autre qu'un ordre professionnel pour étendre ses activités autorisées à d'autres catégories d'assurance »;

- À l'article 220 de la LA de « modifier le permis d'un ordre professionnel titulaire d'un permis l'autorisant à assurer la responsabilité professionnelle de ses membres, aux fins prévues à l'article 220 »;
- À l'article 270 de la LA d'« exempter, à certaines conditions, un assureur d'effectuer ses dépôts, ses prêts et ses placements sous son nom »;
- Au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 275.5 de la LA de « prolonger le délai prévu pour une période additionnelle de 45 jours »;
- Au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 275.5 de la LA de « donner un avis de la prolongation du délai imparti »;
- À l'article 285.13 de la LA d'« autoriser la formation d'un comité de déontologie au sein du conseil d'administration de l'assureur dont la composition ne répond pas aux prescriptions du deuxième alinéa »;
- Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 298.2 de la LA d'« autoriser la formation d'un comité de vérification dont la composition ne répond pas aux prescriptions du premier alinéa »;
- Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 305 de la LA de « déterminer la forme de l'état des résultats que tout assureur doit préparer et déposer »;
- Au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 305 de la LA de « déterminer, à l'égard de tout assureur désigné et avec son consentement, des dates différentes de celles prévues au présent article »;
- À l'article 325.0.1 de la LA de « donner toute autorisation prévue dans toute ligne directrice donnée en application de l'article 325.0.1, de même que prendre toute autre décision et faire toute demande qui sont prévues dans ces mêmes lignes directrices »;
- À l'article 43 LCSF de « remplacer ou modifier les statuts »;
- À l'article 11 de la LRVER d'« aviser Retraite Québec de la révocation ou de l'annulation de l'autorisation d'un administrateur »;
- À l'article 28 de la LRVER de « prescrire la forme dans laquelle les demandes d'autorisation pour agir comme administrateur doivent être transmises à l'Autorité »;
- À l'article 29 de la LRVER d'« accorder une autorisation à une personne morale pour agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite »;
- À l'article 33 de la LRVER de « transmettre un avis de suspension d'une autorisation à un administrateur qui ne se conforme pas à la LRVER et préciser dans cet avis, le cas échéant, les correctifs nécessaires à apporter »;
- À l'article 38 de la LRVER de « révoquer à la suite d'une fusion d'administrateurs les autorisations des administrateurs qui ont fusionné et accorder une nouvelle autorisation à l'administrateur issu de la fusion »;
- À l'article 39 de la LRVER de « révoquer l'autorisation d'un administrateur qui n'est plus titulaire du permis d'assureur conformément à la Loi sur les assurances ou du permis de société de fiducie conformément à la Loi sur les sociétés de fiducie et les

sociétés d'épargne ou qui n'est plus inscrit comme gestionnaire de fonds d'investissement conformément au titre V de la Loi sur les valeurs mobilières »;

- À l'article 108 de la LRVER de « prescrire les formulaires nécessaires à l'exercice des fonctions et des pouvoirs de l'Autorité en vertu de la LRVER »;
  - À l'article 238 de la LSFSE de « remplacer le permis d'une société qui en fait la demande, tel que prévu à l'article 238 ».
4. En sus des pouvoirs qui lui sont déjà délégués, les pouvoirs identifiés ci-après, issus de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, la Loi sur l'assurance dépôts (chapitre A-26 (la « LAD ») et de la Loi sur les assurances sont délégués à la directrice de la surveillance prudentielle des assureurs, soit les pouvoirs prévus :
- Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 9 de la LESF de « procéder ou faire procéder à une inspection à l'occasion de l'exercice de pouvoirs similaires en application de la Loi sur les assurances, la Loi sur les coopératives de services financiers ou la Loi sur les sociétés de fiducies et sociétés d'épargne »;
  - À l'article 11 de la LESF de « délivrer une attestation de l'identité et de l'autorisation d'une personne autorisée à procéder à une inspection »;
  - À l'article 78 de la LESF de « procéder à l'inspection d'un organisme reconnu »;
  - À l'article 41.2 de la LAD de « requérir tout renseignement ou toute précision supplémentaire à l'égard du rapport visé dans l'article 41 ou des documents qui l'accompagnent ou de l'état ou rapport visé dans l'article 41.1 et déterminer le délai pour fournir l'information »;
  - Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 42 de la LAD de « procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires de toute institution inscrite »;
  - Aux articles 10 et 11 de la LA de « procéder à une inspection »;
  - À l'article 12.1 de la LA d'« attester de la qualité du représentant de l'Autorité par certificat »;
  - À l'article 16 de la LA d'« autoriser la communication d'un renseignement obtenu en vertu des dispositions de la LA ou d'un document produit en vertu des dispositions de la LA, lorsqu'il s'agit d'autoriser une communication soit à la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris ») ou à la Société d'indemnisation en matière d'assurances »;
  - À l'article 93.189 de la LA de « procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires d'une fédération »;
  - À l'article 93.191 de la LA d'« exiger en tout temps d'une fédération la production de tout rapport ou état »;
  - À l'article 93.266 de la LA de « procéder ou faire procéder à l'inspection des affaires d'un fonds de garantie »;
  - À l'article 93.268 de la LA d'« exiger en tout temps d'un fonds de garantie la production de tout rapport ou état »;

- Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 303 de la LA de « demander, à toute personne agissant à titre d'assureur, les états et renseignements supplémentaires pour permettre de déterminer si l'assureur se conforme à la présente loi ou aux règlements, tel que prévu à l'article 303 »;
  - À l'article 316 de la LA de « requérir, des personnes visées à l'article 316, les documents et renseignements appropriés aux fins de l'application de la loi et des règlements, et en déterminer les dates de demande »;
  - À l'article 317 de la LA de « procéder ou faire procéder à des inspections sur les affaires internes et les activités de tout assureur »;
  - À l'article 317.1 de la LA de « Inspecter les affaires internes et les activités de l'assureur, de la société de gestion de portefeuille qui le contrôle directement et de toute société de gestion de portefeuille que l'assureur contrôle »;
  - Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 319 de la LA de « procéder ou faire procéder à l'examen des affaires de toute personne morale pratiquant les assurances si au moins 100 membres ou actionnaires de celle-ci ou, dans le cas d'un ordre professionnel, 100 membres assurés en font la demande ».
5. En sus des pouvoirs qui lui sont déjà délégués, les pouvoirs identifiés ci-après, issus de la Loi sur l'assurance automobile (chapitre A-25) (la « LAA »), et de la Loi sur les assurances, sont délégués au directeur des analyses quantitatives et des modèles des assureurs, soit les pouvoirs prévus :
- À l'article 181 LAA d'« exiger de tout assureur agréé de fournir toute justification sur un ou plusieurs éléments de son manuel de tarifs »;
  - Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 303 de la LA de « demander, à toute personne agissant à titre d'assureur, les états et renseignements supplémentaires pour permettre de déterminer si l'assureur se conforme à la présente loi ou aux règlements, tel que prévu à l'article 303 »;
  - À l'article 317 de la LA de « procéder ou faire procéder à des inspections sur les affaires internes et les activités de tout assureur »;
  - À l'article 317.1 de la LA de « inspecter les affaires internes et les activités de l'assureur, de la société de gestion de portefeuille qui le contrôle directement et de toute société de gestion de portefeuille que l'assureur contrôle »;
  - Au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 319 de la LA de « procéder ou faire procéder à l'examen des affaires de toute personne morale pratiquant les assurances si au moins 100 membres ou actionnaires de celle-ci ou, dans le cas d'un ordre professionnel, 100 membres assurés en font la demande ».
6. En sus des pouvoirs qui lui sont déjà délégués, les pouvoirs identifiés ci-après, issus de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) (la « LCV »), du Code municipal (chapitre C-27.1) (« CM »), de la LA et de la LSFSE sont délégués au directeur du contrôle du droit d'exercice, soit les pouvoirs prévus :
- À l'article 465.15 de la LCV d'« Autoriser un membre à se retirer d'une personne morale »;

- À l'article 711.16 du CM d'« autoriser un membre à se retirer d'une personne morale »;
- Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 35.2 de la LA de « demander les documents et renseignements qu'elle estime utiles à l'examen de la demande »;
- Au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 18 de la LSFSE de « demander les documents et renseignements qu'elle estime utiles à l'examen de la demande ».

Fait le 19 décembre 2018

Louis Morisset  
Président-directeur général

# 2.

## Tribunal administratif des marchés financiers

---

- 2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF
  - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

## 2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

### 2.1.1 Rôle des audiences



### RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 janvier 2019 – 14 h 00					
2014-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-Patrice Nadeau, 9206-2629 Québec inc., 9296-1465 Québec inc. et 9254-5011 Québec inc. Parties intimées  Caisse Desjardins du Mont-Saint- Bruno, Banque Laurentienne du Canada et Banque Nationale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage	Audience pro forma
2017-047	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Éric Pichette et Groogr inc. Parties intimées  Banque Royale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 janvier 2019 – 9 h 30					
2018-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse / mise en cause  Frederick Howard Simpson (Frederick Simpson) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Gary Martin	Lise Girard Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
29 janvier 2019 – 9 h 30					
2018-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse / mise en cause  Frederick Howard Simpson (Frederick Simpson) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Gary Martin	Lise Girard Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
31 janvier 2019 – 14 h 00					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michel Plante Partie intimée  SOLO International Inc. Partie intimée  Frederick Langford Sharp Partie intimée  Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Me Marc R. Labrosse   Langlois Avocats s.e.n.c.r.l  LCM Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 janvier 2019 – 14 h 00					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Claudette Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
13 février 2019 – 14 h 00					
2018-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Dean Evans Services au client privé inc., John Evangeliou, Dimitra Roumeliotis, George Evangeliou et Portefeuille360 inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Woods s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, d'une personne désignée responsable et d'un chef de la conformité, de retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de remboursement des frais d'enquête, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
14 février 2019 – 10 h 00					
2017-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michèle Clément Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Cayer Ouellette & Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
14 février 2019 – 14 h 00					
2018-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Aleksander Pohl Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 février 2019 – 14 h 00					
2018-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Purthanol Resources Ltd., Leonardo Stella et Louis Pharand Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Me Marc-Antoine Rock	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Conférence préparatoire
13 mars 2019 – 9 h 30					
2018-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse / mise en cause  Frederick Howard Simpson (Frederick Simpson) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Gary Martin	Lise Girard Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
14 mars 2019 – 9 h 30					
2018-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse / mise en cause  Frederick Howard Simpson (Frederick Simpson) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Gary Martin	Lise Girard Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
14 mars 2019 – 14 h 00					
2018-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Marc Gouin Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Étude légale M <sup>e</sup> Leila Kadri	Lise Girard	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de pénalité administrative	Audience pro forma

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 mars 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Conférence préparatoire
2 avril 2019 – 9 h 30					
2018-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  3W Giant Mart Inc. Partie intimée  Michel Rocheleau Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Centre Legal FLEURY s.e.n.c	Jean-Pierre Cristel Chantal Denommée	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
8 avril 2019 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Craig Levett Partie intimée  Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause  Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.  Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.  Bernard, Roy (Justice – Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 avril 2019 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			
	Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)			
10 avril 2019 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			
	Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)			
11 avril 2019 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			
	Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 avril 2019 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			
	Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)			
15 avril 2019 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
	Craig Levett Partie intimée	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.			
	Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.			
	Procureure Générale du Québec Partie mise en cause	Bernard, Roy (Justice – Québec)			

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
4 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
6 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
10 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
12 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
14 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
18 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond
20 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 juin 2019 – 9 h 30					
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées  CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription	Audience au fond

23 janvier 2019

2.1.2 Décisions

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-026

DÉCISION N° : 2016-026-001

DATE : Le 11 janvier 2019

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ELYSE TURGEON**

---

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse

C.  
**RICHARD BROUILLARD**  
et  
**MARIO CORRIVEAU**  
et  
**JOCELYN DESCHÊNES**  
et  
**JOHANNE L'HEUREUX**  
et  
**LUC VALLÉE**

Parties intimées

---

**DÉCISION**

---

2016-026-001

PAGE : 2

## CONTEXTE

[1] Le 17 octobre 2016, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a déposé au Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») une demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalités administratives à l'encontre des intimés. L'audience au fond a par la suite été fixée au 7 mars 2018.

[2] Dans cette affaire, entre 2007 et 2012, les intimés ont exercé l'activité de courtier et de conseiller en valeurs mobilières auprès de 14 investisseurs sans être inscrits à ce titre en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup> (ci-après la «LVM »).

[3] Selon la preuve et les admissions au dossier, les intimés auraient offert au public, sous le couvert de la philanthropie, des montages financiers permettant de faire des dons pour un montant plus élevé que le montant réellement déboursé faisant ainsi miroiter aux donateurs un profit basé sur des retours fiscaux d'un montant plus élevé que le montant versé à l'origine.

[4] Selon l'Autorité, l'offre au public de ce montage financier permettant de faire des profits sur des dons est une forme d'investissement assujettie à l'application de la LVM.

## AUDIENCE

[5] L'audience du 7 mars 2018 s'est déroulée en présence du procureur de l'Autorité et des intimés Mario Corriveau (« Corriveau ») et Jocelyn Deschênes (« Deschênes »), qui n'étaient pas représentés par avocat.

[6] Les intimés Richard Brouillard (« Brouillard »), Luc Vallée (« Vallée »), Johanne L'Heureux (« L'Heureux ») ainsi que leur procureur étaient absents.

[7] Préalablement à l'audience, le procureur de l'Autorité a informé le Tribunal qu'une entente était intervenue entre l'Autorité et les intimés Brouillard, Corriveau, Vallée et L'Heureux individuellement.

[8] Conséquemment, seul Jocelyn Deschênes, qui n'était pas représenté par avocat lors de l'audience, contestait la demande de l'Autorité. L'intimé a indiqué qu'il désirait « plaider coupable », mais qu'il avait des représentations à faire.

[9] Devant cette représentation de l'intimé Deschênes, le Tribunal a décidé d'entendre la preuve de l'Autorité et de permettre à cet intimé de présenter sa preuve, de contre-interroger les témoins et de faire toutes ses représentations.

[10] Lors de l'audience, les ententes intervenues entre l'Autorité et les intimés Brouillard, Corriveau, Vallée et L'Heureux ont été déposées et des représentations ont été faites au Tribunal sur les ordonnances à être rendues par celui-ci.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. V-1.1.

2016-026-001

PAGE : 3

[11] Les parties intimées, autres que Deschênes, avaient également admis l'ensemble des pièces relatives au présent dossier dans un formulaire de conférence préparatoire. Le Tribunal a donc permis le dépôt en bloc des pièces les concernant. Les pièces relatives à Deschênes devaient être déposées par un témoin de l'Autorité.

[12] Les ententes déposées ont été prises en délibéré et le Tribunal a ensuite entendu la preuve et les représentations de l'Autorité et de l'intimé Deschênes.

### **LES QUESTIONS EN LITIGE**

[13] Dans cette affaire, la première question en litige que le Tribunal doit trancher est la suivante :

- Est-ce que le montage financier offert au public qui permet à une personne de faire un don à un organisme de philanthropie pour un montant plus élevé que le montant réellement déboursé afin de faire un profit basé exclusivement sur des retours fiscaux est un contrat d'investissement au sens de la LVM?

[14] Ensuite, et advenant une réponse affirmative à cette question, la seconde question en litige est la suivante :

- Est-ce qu'il y a eu contravention aux dispositions de la LVM?

[15] Advenant une réponse affirmative à cette question, la troisième et la quatrième question en litige sont les suivantes :

- Quelles sont les pénalités et ordonnances appropriées à rendre en l'instance à l'encontre de l'intimé Deschênes?
- Quelles sont les pénalités et ordonnances appropriées à rendre en l'instance à l'encontre des intimés Brouillard, Corriveau, Vallée et L'Heureux compte tenu des ententes intervenues entre ces derniers et l'Autorité?

### **LA PREUVE**

[16] Lors de l'audience, l'Autorité a fait entendre une enquêteuse qui a témoigné à l'effet qu'en novembre 2014, l'Autorité a institué une enquête en lien notamment avec les activités de Canadian Organization for International Philanthropy Inc. (ci-après « COIP »), Relief Lending Group Inc. (ci-après « RLG ») et Mission Life Financial Inc. (ci-après « MLF »).

#### **Canadian Organization For International Philanthropy inc.**

[17] COIP est une entité qui n'est pas immatriculée au registre des entreprises du Québec ni dans la base de données de Corporations Canada.

[18] Sur le site Web de COIP, celle-ci se décrivait comme étant :

« a Canadian leader in what has been called New Philanthropy, a philosophy of charitable giving that seeks innovative ways to maximize charitable

2016-026-001

PAGE : 4

resources and create better incentives to encourage people to give more generously »<sup>2</sup>.

[19] Le site Web faisait également mention que COIP offrait des avantages fiscaux optimaux :

« COIP provides donors maximum tax benefits while guaranteeing 100 percent of their donation is given directly to those in need »<sup>3</sup>.

[20] COIP n'a jamais déposé de prospectus, bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité<sup>4</sup>.

### **Relief Lending Group Inc**

[21] RLG est une entité qui n'est pas immatriculée au registre des entreprises du Québec ni dans la base de données de Corporations Canada.

[22] Sur le site Web de RLG, celle-ci décrit ses activités comme étant : « a for profit organization providing financial solutions to Canadians wishing to support charity »<sup>5</sup>.

[23] RLG mentionne également qu'elle remplit les fonctions suivantes :

« introduce donors to tax registered Canadian charities

[...]

finance purchases of medicines and other essential items to enable Canadians to donate more

[...]

educate Canadian taxpayers on tax planning strategies and the benefits resulting from donations to charity».

[24] RLG n'a jamais déposé de prospectus, bénéficié de visa de prospectus ou encore bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité<sup>6</sup>.

### **Mission Life Financial Inc.**

[25] MLF est une entité qui n'est pas immatriculée au registre des entreprises du Québec ni dans la base de données de Corporations Canada.

[26] Sur le site Web de MLF, celle-ci décrit ses activités comme étant :

« a niche financing company providing loans to qualified Canadians wishing to make meaningful donations to registered charities »<sup>7</sup>.

---

<sup>2</sup> Pièce D-2.

<sup>3</sup> Pièce D-2.

<sup>4</sup> Pièce D-3.

<sup>5</sup> Pièce D-4.

<sup>6</sup> Pièce D-5.

<sup>7</sup> Pièce D-6.

2016-026-001

PAGE : 5

[27] MLF n'a jamais déposé de prospectus, bénéficié de visa de prospectus ou encore bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité<sup>8</sup>.

### L'enquête

[28] Selon le témoignage de l'enquêtrice de l'Autorité, ses travaux lui ont permis de découvrir qu'entre 2007 et 2012, 14 personnes auraient souscrit à l'un des montages financiers de dons promus par COIP, RLG et MLF lesquels leur ont été offerts par les intimés.

[29] Les montages financiers offerts au public pouvaient varier, mais de façon générale, les éléments suivants s'y trouvaient :

- Une personne intéressée de participer à ces montages devait souscrire à un emprunt à terme auprès de l'organisation de son choix, soit COIP, RLG ou MLF;
- Le montant emprunté devait servir à l'achat de médicaments et correspondait, à la valeur marchande, au montant du don de médicaments fait par la personne auprès d'un organisme de bienfaisance pré-déterminé;
- La mise en place du montage financier se concrétisait par un ensemble de documents juridiques auxquels la personne souscrivait lors de sa première rencontre avec le représentant de COIP, RLG ou MLF;
- Ainsi, lors de cette rencontre, cette personne signait des procurations en faveur de COIP, RLG ou MLF ainsi qu'en faveur de l'organisme de bienfaisance pré-déterminé qu'elle avait choisi;
- Par ces procurations, la personne mandatait COIP, RLG ou MLF et l'organisme de bienfaisance pré-déterminé afin d'organiser la marche de l'affaire;
- Au terme des démarches effectuées, un reçu d'impôt était émis en faveur de la personne. Ce reçu lui permettant de récolter une déduction fiscale et un crédit d'impôt pour un don de bienfaisance dont le montant correspondait au montant du prêt souscrit;
- Dans le cadre du montage financier, un billet ainsi qu'une promesse de don étaient signés par la personne et un certificat était émis attestant le nombre d'unités de médicaments achetés et donnés;
- L'ensemble des opérations menant à la vente ou l'achat de médicaments et la remise à l'organisme de bienfaisance étaient gérés par l'organisation choisie soit COIP, RLG ou MLF;
- Lors de sa rencontre avec le représentant de COIP, RLG ou MLF, la personne signait tous les documents juridiques et versait à l'organisation qu'elle avait choisie ou à l'organisme de bienfaisance pré-déterminé deux chèques soit :

---

<sup>8</sup> Pièce D-7.

2016-026-001

PAGE : 6

- Un premier chèque représentant le remboursement par anticipation d'une partie des intérêts de l'emprunt;
- Un deuxième chèque représentant un don à un organisme de bienfaisance prédéterminé dont le total correspondait à 2 % du montant du prêt.

### L'implication de l'intimé Deschênes

[30] Selon la preuve, dans le cadre de son enquête, l'enquêtrice a rencontré trois personnes qui ont souscrit au montage financier offert par COIP, RLG et MLF par l'entremise de l'intimé Deschênes.

- **Monsieur R.O.**

[31] Le premier de ces investisseurs, soit monsieur R.O., a souscrit trois années consécutives à ce montage soit en 2009, en 2010 et en 2011 pour des montants respectifs de 4 000 \$<sup>9</sup>, 2 000 \$<sup>10</sup> et de 4 000 \$<sup>11</sup>. Lors des deux premières occasions, il a souscrit auprès de RLG et à la troisième, il a souscrit auprès de MLF.

[32] Selon le témoignage recueilli par l'enquêtrice, lors de sa première rencontre avec l'intimé Deschênes en 2009, ce dernier se présentait comme étant un représentant de RLG et lui a présenté un montage financier qui était un abri fiscal très intéressant.

[33] Monsieur R.O. a affirmé à l'enquêtrice ne pas avoir trop compris l'affaire, mais il a compris qu'il n'avait qu'à faire deux chèques, dont un de 154 \$ à un organisme de bienfaisance et un de 4 000 \$ à RLG pour souscrire au montage financier.

[34] Il lui a affirmé faire confiance à l'intimé Deschênes qui lui a dit que pour cet investissement de moins de 5 000 \$, il recevrait 11 000 \$ en retours d'impôts.

[35] Monsieur R.O. a indiqué avoir reçu un retour d'impôt de 110 % du montant investi l'année suivante, soit le montant de 11 000 \$ tel que l'avait promis l'intimé.

[36] Puisque cette affaire a fonctionné, monsieur R.O. a décidé de réinvestir les deux années suivantes par l'entremise de l'intimé Deschênes.

[37] En 2012, monsieur R.O. a commencé à recevoir des questionnaires de Revenu Québec concernant ses dons de charité. L'intimé Deschênes lui a proposé de répondre à ces questionnaires et lui a dit de ne pas s'en faire, puisque c'était fiable et que ce programme avait été conçu par des avocats.

---

<sup>9</sup> Pièces D-26a, D-26b, D-26c, D-26d, D-26e.

<sup>10</sup> Pièces D-27a, D-27b.

<sup>11</sup> Pièces D-28a et D-28b.

2016-026-001

PAGE : 7

[38] En 2013, monsieur R.O. a commencé à recevoir des factures de RLG eu égard à sa participation au montage financier de 2009 et a compris alors que le document qu'il avait signé à l'origine était une demande d'emprunt.

[39] Monsieur R.O. n'a pas eu à rembourser ces factures, mais a été cotisé de nouveau par Revenu Québec et a dû rembourser les déductions fiscales et crédits d'impôts qu'il avait reçus, lesquels étaient nettement supérieurs aux montants qu'il a déboursés à l'origine pour ces montages financiers.

- **Madame S.C.**

[40] Madame S.C. a été rencontrée sur une base volontaire par l'enquêtrice de l'Autorité et lui a mentionné avoir rencontré l'intimé Deschênes le 24 avril 2012 en compagnie de son conjoint lequel est monsieur R.O.

[41] L'intimé Deschênes lui a expliqué que le montage est un programme de donation pour la recherche et l'a informée qu'elle peut obtenir un rendement allant jusqu'à 300 % du montant souscrit via les retours d'impôts.

[42] Ainsi en 2012, madame S.C. a également souscrit au montage proposé par l'intimé Deschênes pour une somme de 4 000 \$<sup>12</sup>. Elle a alors remis deux chèques à l'intimé, dont un au montant de 4 000 \$ à l'ordre de MLF et l'autre de 770 \$ à l'ordre d'un organisme de bienfaisance nommé Canadian Friends or Pearl Children que son conjoint a fait pour elle.

[43] Elle a mentionné avoir par la suite reçu les relevés d'impôts à l'été 2012, mais n'a jamais soumis ces reçus pour obtenir les déductions pour s'éviter des problèmes.

- **Madame G.F.**

[44] Dans le cadre de son enquête, l'enquêtrice de l'Autorité a également rencontré madame G.F. laquelle a souscrit au montage financier de RLG par l'entremise de l'intimé Deschênes, qui l'a rencontrée à son domicile en 2009.

[45] Le montage lui a été présenté par l'intimé Deschênes comme étant un abri fiscal intéressant et un rendement d'au moins 150 % lui est promis par celui-ci.

[46] Il lui a indiqué qu'il s'agit d'un don avec un rendement fiscal intéressant et s'est présenté comme une personne qui peut lui permettre de sauver de l'argent avec des retours d'impôts.

[47] Elle a mentionné à l'enquêtrice ne pas trop avoir compris le montage, mais elle était surtout intéressée par le rendement qui pouvait aller jusqu'à 300 % et faisait confiance à l'intimé Deschênes.

---

<sup>12</sup> Pièces D-29a, D-29b et D-29c.

2016-026-001

PAGE : 8

[48] Madame G.F. a souscrit au montage financier de RLG pour un montant de 2 000 \$<sup>13</sup> en 2009 et 4 000 \$<sup>14</sup> en 2010.

[49] Lors de sa première souscription en 2009, elle lui a remis un chèque au montant de 2 000 \$ à l'ordre de RLG et un chèque au montant de 378 \$ à un organisme de charité nommé Help Disease and Addiction Canada.

[50] Madame G.F. a reçu ses relevés d'impôt pour 2009 par la suite.

[51] Elle a rencontré de nouveau l'intimé Deschênes en 2010 à sa résidence. Elle a décidé de souscrire de nouveau à un montage financier par son entremise, a signé les documents et a remis un chèque au montant de 4 000 \$ pour RLG et une donation de 762,60 \$ pour un organisme de bienfaisance.

[52] En 2012, elle a été cotisée par Revenu Canada et a dû rembourser les déductions fiscales et crédits d'impôts reçus, lesquels étaient nettement supérieurs au montant initialement déboursé.

[53] En 2013, elle a reçu des factures pendant six mois de RLG qu'elle ne comprenait pas. Elle ne les a pas payées et n'a jamais eu de retour à ce sujet.

#### **LA CONTREPREUVE**

[54] L'intimé Deschênes, qui se représentait seul, a témoigné lors de l'audition.

[55] Selon son témoignage, ces montages financiers n'ont rien à voir avec un investissement. À son avis, il s'agit de dons de charité en biens ou en argent qui donnent lieu à une déduction fiscale, mais il ne s'agit pas d'un investissement.

[56] L'intimé dit avoir sollicité sa clientèle pour laquelle il complète les déclarations d'impôts et offre divers services financiers.

[57] Ayant déjà été inscrit en assurance de personnes, assurance collective de personnes et épargne collective<sup>15</sup>, il ne savait pas et ne se doutait pas qu'il avait besoin d'un certificat pour offrir les montages financiers de COIP, RLG ou MLF.

[58] Il mentionne connaître la fiscalité et les finances et, selon lui, en termes comptables on ne peut affirmer qu'une déduction fiscale constitue un rendement.

[59] Il mentionne que les gens savaient qu'il s'agissait de dons de bienfaisance et qu'il leur a expliqué et lu tous les textes qu'ils signaient.

[60] Selon lui, ces montages avaient un objectif louable où des vies ont été sauvées par ces médicaments dans différentes régions du monde.

[61] Dans les faits, les organisations COIP, RLG ou MLF achetaient les médicaments dans d'autres pays à une fraction du prix en comparaison avec leur juste valeur

<sup>13</sup> Pièces D-30 a, D-30b et D-30c.

<sup>14</sup> Pièces D-31a et D-31b.

<sup>15</sup> Pièce D-12.

2016-026-001

PAGE : 9

marchande au Canada. Seulement 10 % de la valeur du prêt suffisait pour acheter les médicaments ailleurs.

[62] Ainsi, ces organisations obtenaient du capital avec les prêts, ensuite achetaient les médicaments à très bas prix et remboursaient ensuite les prêts en biens avec les médicaments dont la valeur marchande était établie à la valeur du prêt, permettant ainsi à l'organisme de bienfaisance d'émettre un certificat pour cette valeur.

[63] Concernant madame G.F., il mentionne avoir déjà été entendu par la Chambre de la sécurité financière à propos de ce montage financier, laquelle lui a retiré son permis d'exercice.

[64] En ce qui a trait aux factures pour les frais d'intérêts réclamés aux personnes après leur souscription par les organisations, il indique qu'il y a eu des difficultés à un certain moment, mais que ces problèmes ont par la suite été résolus par la reprise de production de certains médicaments. Ceci explique pourquoi les personnes n'ont pas eu à payer ces factures.

[65] Il mentionne au Tribunal qu'il ne savait pas qu'il s'agissait de placements et si cela en était, il serait coupable de ce qu'il ne savait pas. Il affirme que ce montage a été préparé par un avocat à des fins purement fiscales.

#### **ANALYSE**

[66] Dans la présente affaire, les intimés Brouillard, Corriveau, L'Heureux et Vallée ont admis dans les ententes qu'ils ont convenu avec l'Autorité que les montages financiers qu'ils ont offerts à certaines personnes constituaient des contrats d'investissement au sens de la LVM.

[67] Cependant, l'intimé Deschênes conteste cette qualification et est d'avis que ces montages financiers offerts au public ne constituent pas des contrats d'investissement.

[68] Vu cette contestation de la qualification de la valeur mobilière, le Tribunal a décidé de procéder dans un premier temps à qualifier ces montages qui ont été offerts aux investisseurs en répondant à la première question, à savoir :

#### **1- Est-ce que le montage financier offert au public qui permet à une personne de faire un don à un organisme de philanthropie pour un montant plus élevé que le montant réellement déboursé afin de faire un profit basé exclusivement sur des retours fiscaux est un contrat d'investissement au sens de la LVM?**

[69] L'article 1 de la LVM prévoit son cadre d'application en énumérant les formes d'investissement qui y sont soumises, notamment le contrat d'investissement. Cet article se lit comme suit :

« 1. La présente loi s'applique aux formes d'investissement suivantes :

[...]

7° un contrat d'investissement

[...]

2016-026-001

PAGE : 10

Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire.»

[70] L'intimé Deschênes conteste la prétention de l'Autorité à l'effet que les montages financiers qu'il a offerts au public constituent des contrats d'investissement. À son avis, il ne s'agit que de dons.

[71] Or, dans de la décision sur culpabilité<sup>16</sup> rendue contre lui par le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, ce comité a statué que le montage financier offert par l'intimé Deschênes à madame G.F. était un contrat d'investissement au sens de la LVM. Cette décision fait suite à la plainte de madame G.F. portant sur sa souscription de 2009 auprès de RLG.

[72] En effet, dans cette instance, l'intimé Deschênes a fait exactement la même argumentation que celle qu'il a faite devant ce Tribunal selon laquelle ces montages ne constituaient pas des valeurs mobilières.

[73] Dans son jugement, le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière fait une étude détaillée de la notion de contrat d'investissement prévue à la LVM en faisant référence à la définition qui y est prévue et à la jurisprudence qui interprète cette notion, dont les décisions fort connues de *Pacific Coast*<sup>17</sup> rendue par la Cour Suprême du Canada et celles de *Geyser*<sup>18</sup> et *Infotique Tyra*<sup>19</sup> rendues par la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec.

[74] Le Tribunal est en accord avec l'interprétation que fait la Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière.

[75] De l'avis du Tribunal, les montages financiers en question comportent chacun des composantes prévues à la notion de contrat d'investissement au sens de la LVM.

[76] Dans le montage offert par l'intimé Deschênes aux investisseurs, il y a clairement un engagement du souscripteur dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir.

[77] L'engagement étant la souscription de l'investisseur et le bénéfice étant la déduction fiscale et les crédits d'impôt rattachés à cette souscription, lesquels sont présentés comme étant nettement supérieurs au montant de l'engagement.

<sup>16</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Deschênes*, 2016 CanLII 13699 (QC CDCSF).

<sup>17</sup> *Pacific Coast Coin Exchange of Canada Ltd. (Re) c. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*, [1978] 2 R.C.S. 112.

<sup>18</sup> *Geyser Informatics Inc. c. Commission des valeurs mobilières du Québec*, J.E. 90-499 (C.S.).

<sup>19</sup> *Infotique Tyra inc. c. Commission des valeurs mobilières du Québec*, [1994] R.J.Q. 2188 (C.A.).

2016-026-001

PAGE : 11

[78] Le fait que le bénéfice anticipé soit composé exclusivement de retours fiscaux ne change rien au fait qu'il s'agit bel et bien d'un bénéfice au sens où l'entend la définition de contrat d'investissement.

[79] À ce sujet, la jurisprudence a établi clairement dans les décisions *Geyser*<sup>20</sup> et *Infotique Tyra*<sup>21</sup> rendues dans les années 1990 que la notion de bénéfice prévue à la définition de contrat d'investissement peut se composer uniquement de retours fiscaux.

[80] À ce sujet, la Cour d'appel s'exprime comme suit dans la décision *Infotique Tyra*<sup>22</sup> :

« Le projet proposé par Geyser Informatics Inc. ressemblait en tous points à celui offert par Tyra. Des représentants rencontraient d'éventuels investisseurs pour les inciter à investir dans un projet de recherche comportant pour eux des avantages fiscaux importants. Ces investisseurs signaient par la suite un contrat séparé par lequel ils adhéraient à S.R.E.T., une société en nom collectif. Lors de la signature du mandat de recherche, ils consentaient, en outre, à l'avance à vendre toutes leurs parts dans S.R.E.T. à Tecktel, moyennant un montant équivalent à la valeur commerciale anticipée du mandat, soit 50 % de la mise de fonds.

La juge Piché fut d'avis qu'il y avait bel et bien, selon la preuve, un contrat d'investissement (p. 197):

La preuve, en fait, a montré clairement que ce n'était pas le "mandat de recherche", mais la déduction d'impôt qui intéressait les gens. Mais le "mandat de recherche" est-il un "contrat d'investissement" tel que défini dans la Loi sur les valeurs mobilières? Le Tribunal estime qu'on y retrouve essentiellement les éléments décrits à l'article 1 de la loi. »

[81] Cette approche de la notion d'expectative de profits basée uniquement sur des avantages fiscaux est également l'approche suivie par les régulateurs canadiens et américains en matière de valeurs mobilières lorsqu'ils doivent qualifier si un montage financier quelconque constitue un contrat d'investissement.

[82] À ce sujet, la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta s'exprime comme suit dans la décision *Kustom Design*<sup>23</sup> :

« As we were pointed to no Canadian jurisprudence on the issue, we take guidance from American case law, which has determined that the promotion of an investment largely for tax advantages provides an expectation of profits within the meaning of the Howey test (from which the majority of the Supreme Court of Canada formulated the *Pacific Coast* test). For example, in *Kolibash v. Sagittarius Recording Company*, 626 F.Supp. 1173 (S.D. Ohio 1986), District Judge Kinneary found that a tax shelter scheme involving leases of music recordings to investors was a security. In analyzing the requirement in *Howey* that profits be derived solely from the efforts of others,

<sup>20</sup> *Geyser Informatics Inc. c. Commission des valeurs mobilières du Québec*, préc., note 18.

<sup>21</sup> *Infotique Tyra inc. c. Commission des valeurs mobilières du Québec*, préc., note 19.

<sup>22</sup> *Id.*

<sup>23</sup> *Kustom Design Financial Services Inc. (Re)*, 2010 ABASC 179.

2016-026-001

PAGE : 12

District Judge Kinneary determined that tax benefits could constitute "profits" because (at 1179):

. . . excluding tax benefits from the scope of the meaning of profits, particularly when tax benefits are the primary inducement for an individual to invest in a scheme, flies in the face of the economic reality. More importantly, a definition of "profits" which excludes tax benefits, at least under the circumstances of the present case, would be contrary to the remedial nature of the securities laws and their central purpose of protecting investors. [Tcherepnin], supra, 389 U.S. at 336, 88 S.Ct. at 553. Indeed, courts are admonished to broadly and liberally construe the meaning of "security" in order to advance the purposes of the securities laws. Id. at 336, 88 S.Ct. at 553; [Sharp v. Coopers & Lybrand, 457 F.Supp. 879 (E.D.Pa. 1978)] at 889. Therefore, the Court concludes that where, as in the present case, tax benefits are the primary or dominant economic inducement for investing, such tax benefits may properly be considered "profits" within the meaning of Howey. . . .

This confirms our rationale and conclusion that purchasers of units in the Synergy Tax Program expected to receive a "profit" in the form of a tax benefit or advantage. We so find, thus leading to a consideration of the three-pronged test. »

(nos soulignements)

[83] De plus, en s'engageant dans ce montage, le souscripteur participe aux risques de l'affaire lesquels se sont matérialisés en l'instance par le fait que les autorités fiscales ont refusé les crédits et déductions fiscales demandées.

[84] En effet, dans l'appréciation de ce qu'est l'affaire au sens où l'entend la définition de contrat d'investissement, le Tribunal examine l'ensemble du montage financier qui est proposé à l'investisseur.

[85] La décision *Corporation Première Équité*<sup>24</sup> rendue par le Tribunal explique bien ce qu'est « l'affaire » dans le cadre d'un contrat d'investissement et elle le fait dans ces mots :

« L'affaire, c'est l'ensemble des étapes qui constituent un plan, un programme complet d'investissement en commun dans un projet ou une entreprise quelconque. Ici, l'affaire porte sur un projet de recherches fondamentales et expérimentales sur un système informatique de prévisions des dérèglements cardiaques. »

[86] Dans cette décision on y indique également:

« La marche de l'affaire s'entend de l'ensemble du projet, à partir du choix de l'immeuble, en passant par l'évaluation, les améliorations, la conception

<sup>24</sup> *Corporation Première Équité A.C.P. Inc.*, Commission des valeurs mobilières, Montréal, n° 8307,29 mai 1987, R. Côté, M. Cusson et P. Dussault, 22.

2016-026-001

PAGE : 13

et l'organisation juridique et financière, le groupement de co-investisseurs et l'organisation et du contrôle subséquent, et non seulement de l'administration courante de l'immeuble. Très peu d'épargnants, sauf des spécialistes, possèdent les connaissances nécessaires. Or, c'est le public en général qui est sollicité et à qui une part dans une telle affaire est proposée. »

[87] Cette notion d'affaire a été ultérieurement développée par la jurisprudence notamment dans la décision *Biolux*<sup>25</sup> qui ajoute :

« La « marche de l'affaire » et son succès financier, ne dépend pas que des seuls résultats scientifiques, mais aussi de la qualité de chacune des étapes nécessaires, soit la conception à la planification, la structure financière, juridique et fiscale, l'obtention des fonds, l'organisation et le contrôle du projet et la commercialisation éventuelle. »

[88] Ainsi, dans le présent dossier, le Tribunal considère que l'ensemble du montage financier présenté aux investisseurs est une affaire au sens où l'entend la définition de contrat d'investissement prévue à la Loi et à la jurisprudence qui en découle.

[89] L'engagement de la personne exige également que cette dernière effectue un don en argent et souscrive à un emprunt pour un montant nettement supérieur à ce don. Donc, il y a un apport ou un prêt quelconque au sens de l'article 1 de la LVM.

[90] De plus, la preuve démontre que la personne qui souscrit au montage ne participe aucunement aux décisions, ni n'a-t-elle les connaissances requises pour la marche de l'affaire.

[91] En effet, par les diverses procurations qu'elle signe au moment de sa souscription elle délègue tous ses pouvoirs décisionnels et l'administration ainsi que la gestion des dons et des achats de médicaments à COIP, RLG ou MLF.

[92] Vu ce qui précède, le Tribunal considère que, sans équivoque, les montages financiers offerts par les intimés se qualifient de contrats d'investissement au sens où l'entend la LVM et sont assujettis à cette dernière.

[93] En conséquence, l'application de la LVM à ces montages financiers déclenche diverses obligations légales pour les personnes qui offrent ces produits au public, dont l'obligation d'information prévue par la LVM matérialisée par l'exigence de prospectus visé. S'ajoute à cette obligation celle que ces montages ne soient offerts que par les personnes qualifiées et certifiées pour ce faire laquelle se matérialise par l'exigence d'inscription.

[94] Ensuite, et vu la réponse affirmative à la première question, la deuxième question à répondre est la suivante :

## **2- Est-ce qu'il y a eu contravention aux dispositions de la LVM?**

<sup>25</sup> *Biolux Labs Inc.*, 1989-01-13, Vol. XX, C 2, BCVMQ 1.

2016-026-001

PAGE : 14

[95] L'article 1 de la LVM, prévoit que cette dernière s'applique aux formes d'investissements qui y sont énumérées.

[96] Or, le contrat d'investissement est l'une des formes d'investissements énumérées à cet article et le Tribunal vient de déterminer que les montages financiers offerts par les intimés dans le présent dossier sont des contrats d'investissement.

[97] Selon l'article 5 de la LVM, le conseiller en valeurs est :

« Toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissements en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs. »

[98] De plus, selon ce même article, l'activité de courtier en valeurs se définit comme suit :

« Toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes :

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire :

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[99] La preuve de l'Autorité concernant l'intimé Deschênes démontre que lorsque l'intimé a conseillé monsieur R.O., madame S.C. et madame G.F. eu égard à leur investissement dans le montage financier qu'il leur offrait, il a exercé l'activité de conseiller en valeurs au sens de la LVM.

[100] De plus, il a également effectué l'activité de courtier en valeur puisqu'il a effectué des placements de valeurs auprès de chacun de ces investisseurs.

[101] Tel que mentionné ci-après<sup>26</sup> dans cette décision, le placement en valeurs se définissant à la LVM entre autres à son article 5 comme étant le fait de rechercher ou de trouver des acquéreurs pour des titres qui n'ont pas fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité.

### **L'article 148 de la LVM**

[102] Au moment où l'intimé Deschênes a rencontré madame G.F. la première fois le 30 avril 2009 pour lui proposer d'investir dans RLG, l'article 148 alinéa 1 de la LVM se lisait comme suit :

« 148. Le courtier ou le conseiller en valeurs ne peut exercer son activité que s'il est inscrit à ce titre auprès de l'Autorité.

[...] »

---

<sup>26</sup> Voir le paragraphe [109] de la présente décision.

2016-026-001

PAGE : 15

[103] Lors de ses cinq rencontres postérieures avec monsieur R.O., madame S.C. et madame G.F. pour les solliciter afin d'investir dans COIP, RLG ou MLF, ce même article de la LVM se lisait comme suit :

« 148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre.

[...] »

[104] Ainsi, pour exercer l'activité de conseiller en valeurs comme l'a fait l'intimé Deschênes, une personne doit détenir une inscription en vertu de l'article 148 de la LVM.

[105] Or, selon l'attestation de droit de pratique déposée en preuve par l'Autorité auprès du Tribunal<sup>27</sup>, lorsque l'intimé Deschênes a conseillé monsieur R.O., madame S.C. et madame G.F. il n'était pas dûment inscrit en vertu de la LVM puisqu'à titre de représentant en épargne collective il n'était rattaché à aucun cabinet.

[106] En effet, l'intimé Deschênes a, par ailleurs, déjà été dûment inscrit à plusieurs titres dont celui de représentant en épargne collective en vertu de la LVM, mais son dernier rattachement à un cabinet de courtage a cessé le 8 avril 2009, soit avant qu'il ne sollicite monsieur R.O., madame S.C. et madame G.F.

[107] En conséquence de ce qui précède, le Tribunal constate que l'intimé Deschênes a contrevenu à l'article 148 de la LVM à six reprises auprès de trois investisseurs lorsqu'il s'est présenté à eux en les conseillant en matière d'investissements en valeurs afin de souscrire aux montages financiers de COIP, RLG ou MLF.

### **L'article 11 de la LVM**

[108] L'article 11 de la LVM prévoit l'obligation d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité avant de procéder à un placement :

« 11. Toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité. La demande de visa est accompagnée des documents prévus par règlement. »

[109] Selon l'article 5 de la LVM, un placement est :

« 5.

[...]

«placement» :

1° le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres;

[...]

6° le fait de rechercher ou de trouver des acquéreurs pour des titres, qui n'ont pas encore fait l'objet de prospectus, d'une société dont les documents constitutifs prévoyaient des restrictions à la libre cession des actions,

<sup>27</sup> Pièce D-12.

2016-026-001

PAGE : 16

interdisaient l'appel public à l'épargne et limitaient le nombre des actionnaires à 50, déduction faite de ceux qui sont ou ont été salariés de la société ou d'une filiale;

7° le fait, par un intermédiaire, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de titres faisant l'objet d'un placement en vertu des paragraphes 1° à 6°; »

[110] Ainsi, en vertu de ces articles un prospectus visé par l'Autorité était nécessaire lors de la recherche de souscripteurs prêts à investir dans les montages financiers de COIP, RLG ou MLF.

[111] Ainsi, le seul fait de rechercher ou de trouver un souscripteur au montage financier comme l'a fait l'intimé Deschênes constitue un placement au sens de la LVM.

[112] Selon les attestations déposées en preuve<sup>28</sup>, le Tribunal constate que l'Autorité n'a pas émis de prospectus pour ces placements et que par conséquent, l'intimé Deschênes a contrevenu à l'article 11 de la LVM dans la même mesure que pour la contravention à l'article 148 de la LVM.

[113] Puisque le Tribunal a constaté qu'il y a eu contraventions à la LVM, il y a lieu de traiter la troisième question en litige, soit la suivante :

### **3- Quelles sont les pénalités et les ordonnances appropriées en l'instance pour l'intimé Deschênes?**

[114] Vu ce qui précède, le Tribunal doit évaluer s'il y a lieu d'émettre les ordonnances et les pénalités administratives demandées par l'Autorité et, le cas échéant, il doit en déterminer le montant.

[115] Tel que mentionné dans la décision *Demers*<sup>29</sup>, le Tribunal a, par le passé, bien établi le cadre dans lequel il exerce sa juridiction en matière de sanctions administratives comme suit :

« L'obligation qui est faite au tribunal d'exercer la discrétion qui lui est conférée en fonction de l'intérêt public en vertu de l'article 323.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* [maintenant mentionnée à l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*] lui confère à mon avis un très vaste pouvoir discrétionnaire afin d'encadrer les activités liées aux marchés financiers au Québec;

Une ordonnance rendue par le tribunal dans l'intérêt public doit à la fois tenir compte du traitement équitable des investisseurs, de l'incidence de son intervention sur l'efficacité des marchés financiers et de la confiance du public dans ces mêmes marchés;

Les ordonnances rendues par le tribunal sont de nature réglementaire et en ce sens elles ne sont ni réparatrices ni punitives; elles visent avant tout la protection et la prévention des risques pouvant porter préjudice au marché

<sup>28</sup> Pièces D-3, D-5 et D-7.

<sup>29</sup> *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

2016-026-001

PAGE : 17

financier québécois. Ces ordonnances peuvent malgré tout avoir un caractère dissuasif afin d'envoyer un message clair aux intervenants du marché à l'effet que certaines conduites ne seront pas tolérées;

L'objet d'une ordonnance rendue par le tribunal a un caractère prospectif et vise à empêcher certaines conduites futures qui risquent de porter atteinte à l'intérêt public qui doit prévaloir dans un marché juste et efficace; L'intérêt public peut exiger de retirer des marchés financiers des personnes dont la conduite antérieure est à ce point abusive qu'elle peut justifier de craindre qu'une conduite future soit susceptible de porter atteinte à l'intégrité des marchés financiers québécois; et

Le pouvoir d'intervention du tribunal en fonction de l'intérêt public n'est cependant pas illimité et doit pondérer la protection des investisseurs, l'efficacité des marchés financiers et la confiance du public dans l'intégrité de ceux-ci. »

(nos soulignements)

[116] Par ailleurs, le Tribunal a élaboré dans la décision *Demers* précitée, tel que repris notamment dans *Gagné*<sup>30</sup>, les facteurs à évaluer dans son analyse afin d'imposer des sanctions telles que celles demandées par l'Autorité dans le présent dossier.

[117] Ces facteurs doivent être évalués, au cas par cas, selon les circonstances de chaque affaire. Ces facteurs sont notamment les suivants :

- La gravité des gestes posés par le contrevenant;
- La conduite antérieure du contrevenant;
- La vulnérabilité des clients sollicités;
- Les profits réalisés par le contrevenant;
- L'expérience du contrevenant;
- La position et le statut du contrevenant lors de la perpétration des faits reprochés;
- Le caractère intentionnel des gestes posés;
- Les dommages causés à l'intégrité des marchés par la conduite du contrevenant;
- Le fait que la sanction peut, selon la gravité du geste posé, constituer un facteur dissuasif pour le contrevenant, mais également à l'égard de ceux qui seraient tentés de l'imiter;
- Le degré de repentir du contrevenant; et,
- Les facteurs atténuants pouvant être présentés par les intimés<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2017 QCTMF 75.

<sup>31</sup> *Autorité des marchés financiers c. Demers*, préc., note 29.

2016-026-001

PAGE : 18

[118] Rappelons que selon la jurisprudence, les sanctions imposées visent non seulement à assurer la protection du public<sup>32</sup> mais également à dissuader la répétition d'actes similaires par d'autres personnes qui agiraient de la même manière<sup>33</sup>.

[119] Ainsi, le Tribunal a examiné ces facteurs à la lumière des faits établis dans le présent dossier, et ce, tant pour les faits qui ont été prouvés en toute probabilité que les faits admis par les intimés avec lesquels l'Autorité a conclu une entente.

[120] En matière de valeurs mobilières, l'Autorité exerce ses pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*<sup>34</sup> (« LESF ») et de la LVM.

[121] Quant au Tribunal, il lui appartient d'exercer son pouvoir discrétionnaire dans l'intérêt public<sup>35</sup>.

[122] Tel que l'a mentionné la Cour Suprême dans l'affaire *Asbestos*<sup>36</sup>, lorsque le Tribunal exerce ce pouvoir dans l'intérêt public, il doit prendre en considération la protection des investisseurs et l'efficacité des marchés financiers ainsi que la confiance du public en général. Les ordonnances qu'il rend sont de nature préventive et axées sur l'avenir.

[123] Ainsi, dans la présente affaire, l'Autorité demande diverses ordonnances au Tribunal, soient des interdictions d'opérations sur valeurs, des interdictions d'exercer l'activité de conseiller et l'imposition de pénalités administratives.

#### **L'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller**

[124] Le pouvoir de rendre de telles ordonnances est prévu aux articles 265 et 266 de la LVM et à l'article 93 de la LESF.

[125] Tel que le mentionne le Tribunal dans l'affaire *Côté*<sup>37</sup>, ce type d'ordonnances est une mesure préventive destinée à protéger l'intérêt public en général et celui des épargnants en particulier.

[126] Ces ordonnances visent entre autres à mettre fin à des situations à risque pour les investisseurs. De telles mesures protègent le public et sont rendues strictement dans l'intérêt public.

[127] En imposant de telles ordonnances, le Tribunal veut s'assurer que les personnes qui ont posé des gestes en contravention avec les dispositions de la Loi eu égard à des investisseurs ne puissent le faire de nouveau.

<sup>32</sup> *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, 1994 CanLII 103 (CSC), [1994] 2 R.C.S. 557.

<sup>33</sup> *Cartaway Ressources Corp. (Re)*, 2004 CSC 26.

<sup>34</sup> *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1.

<sup>35</sup> *Id.* art.93.

<sup>36</sup> *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la société Asbestos Itée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37, par. 43 à 45.

<sup>37</sup> *Côté c. Autorité des marchés financiers*, 2011 QCBDR 38, par. 87.

2016-026-001

PAGE : 19

[128] Le Tribunal souligne qu'une personne touchée par de telles ordonnances peut demander au Tribunal la levée, si elle en justifie le bien-fondé et le fait que cette levée ne soulève aucun enjeu de protection du public.

### **Pénalité administrative**

[129] En vertu de l'article 273.1 de la LVM, le Tribunal peut :

« 273.1 Le Tribunal administratif des marchés financiers, après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'une personne a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une telle contravention à une disposition de la présente loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci, peut imposer à cette personne une pénalité administrative et en faire percevoir le paiement par l'Autorité. Le montant de cette pénalité ne peut, en aucun cas, excéder 2 000 000 \$ pour chaque contravention. »

[130] Or, dans le présent dossier le Tribunal a constaté qu'il y a eu contravention aux articles 11 et 148 de la LVM par l'intimé Deschênes en ce que des valeurs mobilières ont été offertes au public alors qu'il ne détenait pas l'inscription requise par la loi et sans que cette valeur mobilière ne fasse l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité, tel que la loi l'exige.

[131] Au moment des faits reprochés, l'intimé Deschênes n'était pas dûment inscrit en vertu de la LVM<sup>38</sup>.

[132] De plus, le 7 mars 2016, il a été déclaré coupable par le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière relativement à un chef d'accusation d'avoir conseillé et fait souscrire à une cliente, pour qu'il soit utilisé comme abri fiscal, un investissement sous forme de don, alors qu'il n'y était pas autorisé en vertu de sa certification<sup>39</sup>.

[133] Cette affaire concernait le montage financier offert par l'intimé Deschênes à madame G.F. dont il est question dans la présente affaire.

[134] Dans ses représentations, l'Autorité demande que le Tribunal impose une pénalité administrative de 48 000 \$ ainsi que des ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller.

[135] Eu égard à chacun des facteurs que le Tribunal doit évaluer pour établir une sanction appropriée eu égard aux contraventions commises, le Tribunal constate ce qui suit :

- **La gravité des gestes posés par le contrevenant**

[136] Les gestes posés par l'intimé Deschênes sont graves en ce qu'un manquement à l'obligation de prospectus et d'inscription en matière de valeurs mobilières est en soi un

---

<sup>38</sup> Pièce D-12.

<sup>39</sup> Pièce D-14.

2016-026-001

PAGE : 20

geste grave<sup>40</sup>. Au surplus, les investisseurs ont subi des pertes importantes totalisant un montant approximatif que l'Autorité a évalué à 20 000 \$ en raison de ces gestes.

[137] Le Tribunal note que l'intimé Deschênes a effectué, dans la présente affaire, six placements auprès de trois investisseurs.

- **La conduite antérieure du contrevenant**

[138] La preuve soumise au dossier ne révèle pas qu'antérieurement aux placements qu'on lui reproche dans la présente affaire l'intimé ait eu une conduite répréhensible au sens de la Loi.

[139] Cependant, selon la preuve, au moment de l'audition, l'intimé Deschênes était accusé dans une poursuite pénale introduite par l'Autorité en vertu de la LID<sup>41</sup> pour avoir exercé illégalement l'activité de conseiller en dérivés.

[140] Selon les chefs d'accusation relatifs à cette poursuite que l'Autorité a déposés en preuve dans le présent dossier, les faits relatifs à cette poursuite intentée en 2013 se seraient produits en avril 2009, soit approximativement à la même période que certains des placements effectués par ce dernier dans le présent dossier.

[141] Cependant, aucune preuve n'a été faite au Tribunal sur ce qu'il est advenu de ces chefs d'accusation, à savoir s'il y a eu jugement ou non.

[142] En conséquence le Tribunal ne disposait pas de suffisamment de détails pour tirer une appréciation de cette présumée conduite antérieure.

- **La vulnérabilité des clients sollicités;**

[143] Dans la présente affaire, les personnes qui ont investi suite aux recommandations et conseils de l'intimé Deschênes étaient des personnes vulnérables.

[144] Elles avaient une entière confiance dans l'intimé et étaient pour la plupart des personnes qui faisaient déjà affaire avec lui pour leurs déclarations de revenus. Ainsi, une relation de confiance avait déjà été établie entre eux.

[145] Or, selon la preuve, aucune d'entre elles n'a réellement compris le montage financier dans lequel elles investissaient.

[146] Malgré que l'intimé Deschênes indique leur avoir expliqué le montage, il semble que le seul aspect de cet investissement qu'ils ont vraiment compris était l'expectative de profits qu'on leur a fait miroiter et en toute confiance, ils ont suivi ses conseils.

- **Les profits réalisés par le contrevenant;**

---

<sup>40</sup> *Autorité des marchés financiers c. FD De Leeuw & Associés inc.*, 2012 QCBDR 135, par. 35 et 36.

<sup>41</sup> RLRQ, c. I-14.01.

2016-026-001

PAGE : 21

[147] Selon ses dires, l'intimé Deschênes récoltait des commissions pour les placements qui étaient faits par son entremise.

[148] Par ailleurs, il n'y a eu dans cette affaire aucune preuve d'appropriation par l'intimé, celui-ci n'ayant agi qu'à titre d'intermédiaire dans cette affaire pour le compte de tiers.

- **L'expérience du contrevenant;**

[149] L'intimé Deschênes est une personne familière avec le domaine financier, puisqu'il y œuvrait depuis de nombreuses années, bénéficiait d'une bonne expérience et avait de la facilité à comprendre les montages qu'il présentait aux gens.

[150] Il a également déjà été une personne inscrite dans le domaine de l'assurance et était inscrit à titre de représentant en épargne collective malgré son absence de rattachement.

[151] L'intimé Deschênes a indiqué au Tribunal avoir fait des vérifications et des recherches concernant les placements offerts, afin de s'assurer qu'il ne contrevenait pas à la loi.

[152] Les informations qu'il a reçues de fiscalistes étaient à l'effet qu'il ne s'agissait que d'un montage fiscal et il indique ne s'être jamais douté qu'il pouvait s'agir de courtage en valeurs mobilières, malgré son expérience dans le domaine du courtage.

[153] De l'avis du Tribunal, un inscrit d'expérience doit faire preuve d'une vigilance accrue lorsqu'il est approché pour agir à titre d'intermédiaire avec du public en général eu égard à un type de montage financier auquel il n'est pas familier.

[154] Le fait que le montage commence par une souscription par un chèque d'un client sur la représentation d'un profit potentiel assuré devrait normalement sonner quelques alarmes chez une personne inscrite à l'effet qu'un tel montage risque d'être une valeur mobilière.

- **La position et le statut du contrevenant lors de la perpétration des faits reprochés;**

[155] À ce titre, le Tribunal tiendra compte du fait que l'intimé bénéficiait d'un certain statut auprès des personnes qu'il a conseillé, puisqu'il était déjà en relation de confiance avec la plupart d'entre elles.

[156] Une personne inscrite doit être consciente que son inscription inspire la confiance de l'investisseur eu égard à tout ce qu'il recommande.

[157] L'inscription est nécessaire pour la protection des investisseurs et le Tribunal est d'avis qu'une conduite téméraire d'un inscrit dans l'offre de montages en contravention avec son inscription doit être sévèrement sanctionnée.

2016-026-001

PAGE : 22

- **Le caractère intentionnel des gestes posés;**

[158] À ce titre, le Tribunal ne considère pas qu'en posant ces gestes l'intimé Deschênes savait qu'il contrevenait à la loi.

[159] Bien au contraire, ce dernier était convaincu de la légalité de ce qu'il offrait aux gens, donc le Tribunal ne considère pas que les contraventions commises par l'intimé Deschênes étaient intentionnelles malgré qu'il ait pu être imprudent.

- **Les dommages causés à l'intégrité des marchés par la conduite du contrevenant;**

[160] L'exercice d'une activité de courtage et de conseil en valeurs mobilières sans l'inscription requise et en l'absence de prospectus sont des manquements importants à la législation en valeurs mobilières.

[161] Tel que ce Tribunal l'a déjà mentionné dans l'affaire *Georges Métivier*<sup>42</sup> :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autorégulation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brousseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, 1961 CanLII 75 (SCC), [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude

<sup>42</sup> *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)*, 2005 QCBDRVM 6.

2016-026-001

PAGE : 23

consécutives à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »

[Références omises]

[Nos soulignements]

[162] Ainsi, les contraventions à la Loi commises par l'intimé Deschênes portent atteinte à l'intégrité des marchés, mais, de l'avis du Tribunal, le fait que ces infractions soient commises par une personne inscrite dont l'inscription est en suspens aggrave ce manquement à l'intégrité des marchés.

- **Le fait que la sanction peut, selon la gravité du geste posé, constituer un facteur dissuasif pour le contrevenant, mais également à l'égard de ceux qui seraient tentés de l'imiter;**

[163] La dissuasion est un objectif prédominant que le Tribunal doit considérer au moment de déterminer la sanction à imposer, et ce tant d'un point de vue général que spécifique<sup>43</sup>.

[164] La pénalité administrative à être imposée doit donc être représentative de l'importance qu'accorde le Tribunal aux manquements aux règles à la base de l'encadrement des marchés financiers, dont l'inscription appropriée et l'obligation de prospectus en matière de valeurs mobilières. Il est espéré que ceci permette d'éviter que de tels manquements soient commis de nouveau par l'intimé Deschênes ou par toute autre personne qui serait tentée d'aller dans cette voie.

- **Le degré de repentir du contrevenant;**

[165] Lors de l'audition l'intimé Deschênes a exprimé un repentir certain eu égard aux pertes subies par les investisseurs vu la tournure des choses.

[166] En fait, selon ses dires, s'il avait su que les autorités fiscales auraient refusé les déductions fiscales promises, il n'aurait jamais offert à ces personnes d'investir dans ces montages financiers.

[167] En effet, l'intimé lui-même s'était fait convaincre de la légalité de ces montages par de tierces personnes et il était fermement persuadé qu'il offrait une bonne affaire aux investisseurs en toute légalité.

<sup>43</sup> *Cartaway Resources Corp. (Re)*, [2004] 1 R.C.S. 672.

2016-026-001

PAGE : 24

[168] Par ailleurs, son degré de repentir se limite strictement aux pertes subies par ses clients, puisque l'intimé Deschênes est toujours convaincu de ne pas avoir contrevenu à la LVM.

[169] En fait, le Tribunal a pu constater que l'intimé Deschênes refuse catégoriquement de reconnaître que les montages financiers offerts sont des valeurs mobilières, et ce, malgré le jugement de la Chambre de la sécurité financière à son égard qui établit clairement que ces montages sont des valeurs mobilières.

- **Les facteurs atténuants**

[170] Le Tribunal considère comme facteur atténuant le fait que l'intimé Deschênes a tenté d'aider les investisseurs lorsqu'ils ont éprouvé des difficultés avec les autorités fiscales.

[171] Aussi, l'intimé Deschênes a lui-même perdu des sommes dans ces montages et outre une très mince commission, il n'a pas bénéficié des investissements d'aucune manière, puisqu'il n'agissait que comme intermédiaire pour le compte de tiers.

[172] Le Tribunal tient également compte à titre de facteur atténuant le fait que l'intimé Deschênes a admis les faits invoqués contre lui lors de l'audition de cette affaire.

- **Les sanctions imposées dans des circonstances semblables**

[173] Lors de l'audition, l'Autorité a présenté divers précédents<sup>44</sup> au Tribunal afin de justifier le montant de la pénalité administrative de 48 000 \$ qu'elle réclamait à l'encontre de l'intimé Deschênes pour avoir effectué un total de six placements en contravention de la LVM auprès de trois investisseurs et le fait que ces derniers ont perdu approximativement 20 000 \$ avec les placements offerts à ces derniers par l'intimé .

[174] Ainsi, dans la décision *Bouchard*<sup>45</sup>, le Tribunal a imposé une pénalité administrative de 2 000 \$ à un intimé pour l'exercice, à une reprise, de l'activité de conseiller sans être inscrit, une de 69 000 \$ pour l'exercice à 23 reprises de l'activité illégale de courtier, et une de 115 000 \$ pour des placements sans prospectus à 23 reprises.

[175] Dans la décision *Lazarescu*<sup>46</sup>, le Tribunal a imposé une pénalité administrative de 27 000 \$ à un intimé pour l'exercice illégal des activités de conseiller, de courtier, de gestionnaire et des placements sans prospectus, à au moins dix reprises. Il a imposé une pénalité administrative de 11 500 \$ pour avoir agi illégalement à titre de gestionnaire d'un fond d'investissement. Les pénalités dépassaient le niveau des pertes nettes des épargnants, aux fins de dissuasion.

<sup>44</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2015 QCBDR 65, *Autorité des marchés financiers c. Lazarescu*, 2015 QCBDR 123, *Autorité des marchés financiers c. Galerie Les Règles de l'art*, 2016 QCBDR 10, *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2017 QCTMF 75, *Autorité des marchés financiers c. Nicolas (Schneider Nicolas)*, 2017 QCTMF 93.

<sup>45</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, préc., note 44.

<sup>46</sup> *Autorité des marchés financiers c. Lazarescu*, préc., note 44.

2016-026-001

PAGE : 25

[176] Dans son appréciation, le Tribunal tient également en compte les ententes convenues avec les autres intimés de la présente affaire dont les montants des pénalités administratives convenues et proposées au Tribunal.

[177] À ce titre, l'entente intervenue avec les intimés Vallée et L'heureux sont celles dont la situation des intimés et le nombre d'investisseurs concernés se rapproche le plus de la situation de l'intimé Deschênes.

[178] L'entente conclue avec l'intimé Vallée comportait une pénalité administrative de 38 000 \$ pour six placements illégaux auprès de trois investisseurs lesquels ont subi des pertes de 37 600 \$.

[179] Tout comme l'intimé Deschênes, l'intimé Vallée était une personne inscrite dans une catégorie qui ne lui permettait pas de faire les placements qu'on lui reproche lorsqu'il a contrevenu à la loi.

[180] Le Tribunal a également tenu en compte l'entente intervenue avec l'intimée L'Heureux, laquelle a accepté un montant de 35 000 \$ de pénalité administrative pour avoir effectué illégalement cinq placements auprès de trois investisseurs.

[181] Par ailleurs, et contrairement à l'intimé Deschênes, au moment de ces placements, l'intimée l'Heureux était visée par une interdiction d'opérations sur valeurs et a fait ces placements en contravention avec cette interdiction.

[182] À la lumière de ces précédents et ententes, le Tribunal considère élevé le montant de 48 000 \$ demandé par l'Autorité dans la présente affaire à l'égard de l'intimé Deschênes.

[183] Par ailleurs, tout comme dans l'affaire *Lazarescu*<sup>47</sup>, le Tribunal considère important de maintenir, à des fins de dissuasion, le montant de la pénalité qu'il ordonnera à un niveau substantiellement supérieur aux pertes subies par les épargnants, lesquelles sont d'approximativement de 20 000 \$ selon les représentations du procureur de l'Autorité.

[184] À la lumière de l'évaluation qu'il a fait des précédents et de l'analyse des facteurs servant à l'établissement de la pénalité administrative mentionnée ci-haut, le Tribunal considère qu'une sanction administrative de 38 000 \$ est appropriée concernant l'intimé Deschênes.

[185] De l'avis du Tribunal, ce montant est juste, raisonnable, cohérent et proportionnel avec les précédents en semblable matière et équitable en lien avec les ententes convenues avec les autres intimés dans cette affaire. Ce montant satisfait également les critères de dissuasion générale et spécifique qui sont applicables.

[186] Par conséquent, après avoir dûment considéré l'ensemble de la preuve, les représentations et la jurisprudence présentées par l'Autorité et l'intimé Deschênes, le Tribunal est d'avis que les mesures protectrices et dissuasives demandées par l'Autorité

---

<sup>47</sup> Id.

2016-026-001

PAGE : 26

à l'encontre de l'intimé Deschênes sont appropriées et qu'il est dans l'intérêt public de les mettre en œuvre, tout en diminuant le montant de la pénalité administrative demandée.

[187] En effet, vu l'absence de résilience démontrée par l'intimé eu égard à ses gestes et au jugement rendu par la Chambre de la sécurité financière qualifiant clairement les placements qu'il a faits auprès d'investisseurs de valeur mobilière, le Tribunal considère approprié de joindre à la pénalité administrative qu'il rend d'une interdiction d'opérations sur valeurs et d'une interdiction d'agir à titre de conseiller et ce, afin d'assurer la protection du public.

[188] Ces ordonnances de nature préventive assurent que l'intimé n'effectuera pas d'autres placements en valeurs auprès du public et aussi de sa clientèle.

[189] Par ailleurs, le Tribunal considère approprié de limiter cette ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs de manière à permettre à l'intimé d'effectuer des opérations sur valeurs pour son propre compte à certaines conditions sans devoir demander une levée d'interdiction au Tribunal.

[190] Cet allègement à l'ordonnance d'interdiction générale vise à lui permettre faire des opérations sur valeurs pour gérer ses affaires personnelles, comme la gestion de ses titres à son compte de courtage ou de gérer son épargne retraite qui serait placée dans des RÉER ou un CELI, le cas échéant.

[191] En fait, le Tribunal ne considère pas qu'il serait dans l'intérêt public, dans la présente affaire, de rendre une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs générale qui empêcherait l'intimé de gérer ses affaires personnelles d'où la modulation qu'il apportera à cette ordonnance dans son dispositif.

#### **4. Quelles sont les pénalités et ordonnances appropriées en l'instance à rendre à l'encontre des intimés Brouillard, Corriveau, Vallée et L'Heureux compte tenu des ententes intervenues entre ces derniers et l'Autorité?**

[192] Dans la présente affaire, les intimés Brouillard, Corriveau, L'Heureux et Vallée ont soumis des ententes intervenues avec l'Autorité au Tribunal.

[193] Chacune de ces ententes comporte des admissions et engagements.

[194] Ils ont tous admis avoir contrevenu aux articles 11 et 148 de la LVM comme suit :

- L'intimé Brouillard a admis avoir contrevenu à l'article 148 de la LVM à quatre reprises auprès de deux investisseurs;
- L'intimé Corriveau a admis avoir contrevenu à l'article 148 de la LVM à deux reprises auprès de deux investisseurs;
- L'intimée L'Heureux a admis avoir contrevenu à l'article 148 de la LVM à cinq reprises auprès de trois investisseurs;
- L'intimé Vallée a admis avoir contrevenu à l'article 148 de la LVM à six reprises auprès de trois investisseurs.

2016-026-001

PAGE : 27

[195] En raison des admissions contenues à ces ententes, le Tribunal constate qu'il y a eu contraventions à la LVM.

[196] Le Tribunal considère que ces manquements sont graves et contraires à l'intérêt public.

[197] Dans son évaluation des manquements et des recommandations qui lui ont été faites d'un commun accord par les parties, le Tribunal a tenu compte des admissions faites par ces intimés de l'ensemble des faits allégués à leur rencontre dans la demande de l'Autorité.

[198] Le Tribunal a aussi tenu compte de la collaboration dont ces intimés ont fait preuve afin de trouver avec l'Autorité, sur une base consensuelle, un règlement à la présente affaire qui assure une protection adéquate au public investisseur et le maintien de l'intégrité de la place financière.

[199] En particulier, le Tribunal a pris en compte le fait que ces intimés ont, dans le cadre des ententes susmentionnées, souscrit à des engagements spécifiques envers l'Autorité.

[200] Le Tribunal a considéré la substance de ces ententes qui lui ont été présentées par les parties au regard des objectifs primordiaux de protection du public et de dissuasion qu'il est essentiel de rencontrer.

[201] Le Tribunal rappelle que chaque dossier doit être évalué au mérite à la lumière de ses particularités et rappelle qu'il n'est jamais tenu aux suggestions communes qui lui sont présentées par les parties.

[202] Dans la présente affaire, après avoir considéré l'ensemble de la preuve et l'argumentation qui lui a été présentée, le Tribunal en est venu à la conclusion que les ententes intervenues entre les intimés Brouillard, Corriveau, L'Heureux et Vallée et l'Autorité sont dans l'intérêt public.

[203] Par ailleurs, le Tribunal est d'avis qu'il est nécessaire, eu égard à la gravité des manquements commis, d'imposer - à titre de mesure dissuasive - une pénalité administrative aux intimés, et ce, afin de protéger l'intérêt public.

[204] À cet égard, le Tribunal rappelle, qu'en vertu de l'article 273.1 de la LVM<sup>48</sup>, le tribunal peut :

« Le Tribunal administratif des marchés financiers, après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'une personne a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une telle contravention à une disposition de la présente loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci, peut imposer à cette personne une pénalité administrative et en faire percevoir le paiement par l'Autorité.

---

<sup>48</sup> Préc., note 1.

2016-026-001

PAGE : 28

Le montant de cette pénalité ne peut, en aucun cas, excéder 2 000 000 \$ pour chaque contravention. »

[205] Le Tribunal est d'avis que les sommes suggérées par les parties à titre de pénalités administratives satisfont les critères de dissuasion spécifique et générale et sont raisonnables eu égard aux précédents analysés.

[206] Les grandes lignes de ces ententes sont les suivantes eu égard à chacun des intimés qui a convenu d'une entente :

### **RICHARD BROUILLARD**

[207] L'intimé Richard Brouillard a déjà été inscrit en vertu de la LVM et a déjà détenu un certificat en vertu de la LDPSF<sup>49</sup>.

[208] En date de l'audition, il n'était plus inscrit et ne détenait plus de certificat en vertu de l'une ou l'autre de ces lois<sup>50</sup>.

[209] En vertu de l'entente déposée au Tribunal par son procureur, l'intimé Brouillard a admis avoir agi à titre d'intermédiaire pour COIP dans la conclusion d'un contrat d'investissement en contravention des articles 11 et 148 de la LVM auprès des personnes suivantes pour les montants suivants :

- Le ou vers le 29 mai 2008, auprès de M.D. pour un montant de 2 800 \$;
- Le ou vers le 29 mai 2008, auprès de L.R. pour un montant de 2 800 \$;
- Le ou vers le 23 janvier 2009, auprès de M.D. pour un montant de 2 000 \$;
- Le ou vers le 23 janvier 2009, auprès de L.R. pour un montant de 2 000 \$.

[210] En effet, l'intimé Brouillard ne détenait pas l'inscription requise pour effectuer ces placements et il les a effectués en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité, tel que la loi le requiert.

[211] Par conséquent, l'intimé Brouillard s'est engagé à payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de quatorze mille dollars (14 000 \$), sous réserve de l'approbation de cette pénalité administrative par le Tribunal.

[212] L'intimé Brouillard s'est engagé à payer ce montant de quatorze mille dollars (14 000 \$) en douze (12) versements égaux payables à l'Autorité le 1<sup>er</sup> jour de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> février 2018.

[213] Selon l'entente intervenue, sans l'éventualité où l'intimé Brouillard omet ou néglige d'effectuer le paiement de la pénalité administrative selon les modalités décrites ci-dessus, le solde total deviendra exigible immédiatement et des intérêts annuels de douze pour cent (12 %) seront applicables rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2018, et ce, sans

---

<sup>49</sup> RLRQ, c. D-9.2.

<sup>50</sup> Pièce D-8.

2016-026-001

PAGE : 29

préjudice aux autres recours qui pourront être exercés par l'Autorité notamment celui en vertu de l'article 195 LVM.

[214] De plus, selon cette entente, l'intimé Brouillard consent à ce que le Tribunal ordonne les interdictions d'exercer toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeur et d'exercer l'activité de conseiller.

[215] Par souci d'équité, le Tribunal modulera l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il rend envers l'intimé Brouillard de la même manière que celle qu'il rend eu égard à l'intimé Deschênes, afin de lui permettre d'effectuer des opérations sur valeurs pour ses affaires personnelles.

[216] Il s'engage auprès de l'Autorité à respecter la LVM pour le futur.

### **MARIO CORRIVEAU**

[217] L'intimé Mario Corriveau n'a jamais été inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité<sup>51</sup>.

[218] Le 1<sup>er</sup> février 2008, le Tribunal lui interdisait toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs et lui interdisait également d'exercer l'activité de conseiller, et ce, en vertu de la décision numéro 2008-005-001<sup>52</sup>.

[219] Le 21 décembre 2011, l'intimé Corriveau a également enregistré un plaidoyer de culpabilité sur 85 chefs d'accusation déposés par l'Autorité et a été condamné à une amende globale de 506 000 \$<sup>53</sup>.

[220] Il lui était reproché d'avoir exercé illégalement l'activité de courtier (42 chefs d'accusation), d'avoir exercé illégalement l'activité de conseiller (1 chef d'accusation) et d'avoir aidé des sociétés à effectuer des placements sans prospectus (43 chefs d'accusation) à divers moments entre 2005 et 2008<sup>54</sup>.

[221] En vertu de l'entente déposée au Tribunal par son procureur, l'intimé Corriveau a admis avoir agi à titre d'intermédiaire pour COIP dans la conclusion d'un contrat d'investissement en contravention des articles 11 et 148 de la LVM auprès des personnes suivantes pour les montants suivants :

- Le ou vers le 28 juin 2007, auprès de B.M. pour un montant de 5 600 \$;
- Le ou vers le 28 novembre 2007, auprès de E.M. pour un montant de 5 600 \$.

[222] En effet, l'intimé Corriveau ne détenait pas l'inscription requise pour effectuer ces placements et a effectué ces placements en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité, tel que la loi le requiert.

---

<sup>51</sup> Pièce D-9.

<sup>52</sup> Pièce D-10.

<sup>53</sup> Pièce D-11.

<sup>54</sup> Pièce D-11.

2016-026-001

PAGE : 30

[223] Par conséquent, l'intimé Corriveau s'est engagé à payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de neuf mille dollars (9 000 \$), sous réserve de l'approbation de cette pénalité administrative par le Tribunal.

[224] L'intimé Corriveau s'est engagé à payer ce montant de neuf mille dollars (9 000 \$) dans un délai de douze (12) mois suivant le jugement qui sera rendu par le Tribunal.

[225] Selon l'entente intervenue, dans l'éventualité où l'intimé Corriveau omet ou néglige d'effectuer le paiement de la pénalité administrative selon les modalités décrites ci-dessus, le solde total deviendra exigible immédiatement et des intérêts annuels de douze pour cent (12 %) seront applicables, et ce, sans préjudice aux autres recours qui pourront être exercés par l'Autorité notamment celui en vertu de l'article 195 LVM.

[226] Selon cette entente, l'intimé Corriveau s'engage à respecter les ordonnances d'interdiction émises par le Tribunal (anciennement le BDRVM) en 2008 dans sa décision 2008-005-001.

[227] De plus, il s'engage auprès de l'Autorité à respecter la LVM pour le futur.

#### **JOHANNE L'HEUREUX**

[228] L'intimée L'Heureux n'a jamais été inscrite à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité<sup>55</sup>.

[229] Le 1<sup>er</sup> février 2008, le Tribunal lui interdisait toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs et lui interdisait également d'exercer l'activité de conseiller, et ce, en vertu de la décision 2008-005-001<sup>56</sup> de ce Tribunal, laquelle lui a été signifiée personnellement le 6 février 2008<sup>57</sup>.

[230] En vertu de l'entente déposée au Tribunal par son procureur, l'intimée L'Heureux a admis avoir agi à titre d'intermédiaire pour COIP et RLG, dans la conclusion d'un contrat d'investissement en contravention des articles 11 et 148 de la LVM auprès des personnes suivantes pour les montants suivants :

- Le ou vers le 30 avril 2011, auprès de J.L. pour un montant de 2 000 \$;
- Le ou vers le 29 juin 2009, auprès de M.G. pour un montant de 3 000 \$;
- Le ou vers le 29 avril 2009, auprès de M.G. pour un montant de 3 000 \$;
- Le ou vers le 4 décembre 2008, auprès de L.C. pour un montant de 3 000 \$;
- Le ou vers le 5 juin 2009, auprès de L.C. pour un montant de 2 000,00 \$.

[231] En effet, l'intimée L'Heureux ne détenait pas l'inscription requise pour effectuer ces placements et les a effectués en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité, tel que la loi le requiert.

---

<sup>55</sup> Pièce D-15.

<sup>56</sup> Pièce D-10.

<sup>57</sup> Pièce D-16.

2016-026-001

PAGE : 31

[232] De plus, l'article 195 de la LVM prévoyait, au moment des placements reprochés, ce qui suit :

« 195. Constitue une infraction le fait de :

1° contrevenir à une décision de l'autorité ou du Bureau de décision et de révision en valeur mobilières.

[233] Selon les admissions de l'intimée L'Heureux dans le dossier, cette dernière a contrevenu à la décision n° 2008-005-001 du Tribunal, commettant ainsi l'infraction prévue à l'article 195 LVM.

[234] Par conséquent, l'intimée L'Heureux s'est engagée à payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$), sous réserve de l'approbation de cette pénalité administrative par le Tribunal.

[235] L'intimée L'Heureux s'est engagée à payer ce montant de trente-cinq mille dollars (35 000 \$) dans un délai de douze (12) mois suivant le jugement qui sera rendu par le Tribunal.

[236] Selon l'entente intervenue, dans l'éventualité où l'intimée L'Heureux omet ou néglige d'effectuer le paiement de la pénalité administrative selon les modalités décrites ci-dessus, le solde total deviendra exigible immédiatement et des intérêts annuels de douze pour cent (12 %) seront applicables et ce, sans préjudice aux autres recours qui pourront être exercés par l'Autorité notamment celui en vertu de l'article 195 LVM.

[237] Selon cette entente, l'intimée L'Heureux s'engage à respecter les ordonnances d'interdiction émises par le Tribunal (anciennement le BDRVM) en 2008 dans sa décision 2008-005-001.

[238] De plus, elle s'engage auprès de l'Autorité à respecter la LVM pour le futur.

### **LUC VALLÉE**

[239] L'intimé Luc Vallée a déjà été inscrit en vertu de la LVM et a détenu un certificat en vertu de la LDPSF<sup>58</sup>.

[240] En date de l'audience, il n'était plus inscrit à quelque titre que ce soit et ne détient plus de certificat auprès de l'Autorité<sup>59</sup>.

[241] Par ailleurs, le 19 décembre 2013, l'Autorité lui signifiait un constat d'infractions comportant 22 chefs d'accusation pour des infractions d'exercice illégal de l'activité de courtier et de placement sans prospectus. Luc Vallée a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité et le procès a été fixé au 30 avril 2018 pour une durée de cinq jours<sup>60</sup>.

---

<sup>58</sup> Pièce D-17.

<sup>59</sup> Pièce D-17.

<sup>60</sup> Pièce D-18 en liasse.

2016-026-001

PAGE : 32

[242] Le 23 décembre 2014, le Tribunal lui interdisait toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs ou sur dérivés et lui interdisait également d'exercer l'activité de conseiller ou de conseiller en dérivés, et ce, en vertu de la décision 2014-057-001<sup>61</sup>.

[243] En vertu de l'entente déposée au Tribunal par son procureur, l'intimé Vallée a admis avoir agi à titre d'intermédiaire pour COIP et RLG dans la conclusion d'un contrat d'investissement en contravention des articles 11 et 148 de la LVM auprès des personnes suivantes pour les montants suivants :

- Le ou vers le 27 juin 2007, auprès de S.B. pour un montant de 8 400 \$;
- Le ou vers le 28 août 2008, auprès de N.H. pour un montant de 4 200 \$;
- Le ou vers le 24 septembre 2009, auprès de N.H. pour un montant de 5 000 \$;
- Le ou vers le 9 octobre 2010, auprès de N.H. pour un montant de 4 000 \$;
- Le ou vers le 14 décembre 2010, auprès de D.B. pour un montant de 10 000 \$.
- Le ou vers le 23 mai 2011, auprès de D.B. pour un montant de 6 000 \$.

[244] En effet, l'intimé Vallée ne détenait pas l'inscription requise pour effectuer ces placements et les a effectués en l'absence d'un prospectus visé par l'Autorité, tel que la loi le requiert.

[245] Par conséquent, l'intimé Vallée s'est engagé à payer à l'Autorité une pénalité administrative au montant de trente-huit mille dollars (38 000 \$), sous réserve de l'approbation de cette pénalité administrative par le Tribunal.

[246] L'intimé Vallée s'est engagé à payer ce montant de trente-huit mille dollars (38 000 \$), dans un délai de douze (12) mois suivant le jugement qui sera rendu par le Tribunal.

[247] Selon l'entente intervenue, dans l'éventualité où l'intimé Vallée omet ou néglige d'effectuer le paiement de la pénalité administrative selon les modalités décrites ci-dessus, le solde total deviendra exigible immédiatement et des intérêts annuels de douze pour cent (12 %) seront applicables et ce, sans préjudice aux autres recours qui pourront être exercés par l'Autorité notamment celui en vertu de l'article 195 LVM.

[248] Selon cette entente, l'intimé Vallée s'engage à respecter les ordonnances d'interdiction émises par le Tribunal en 2014 dans sa décision 2014-057-001.

[249] De plus, il s'engage auprès de l'Autorité à respecter la LVM pour le futur.

[250] Vu ce qui précède, le Tribunal a entendu les représentations qui lui ont été soumises à l'égard des mesures qu'il convient d'imposer aux intimés dans la présente affaire et est prêt, dans l'intérêt public, à prononcer une décision conforme à la proposition

---

<sup>61</sup> Pièce D-19.

2016-026-001

PAGE : 33

des procureurs des parties en vertu des articles 93 de la LESF et 265, 266 et 273.1 de la LVM.

## **DISPOSITIF**

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement des services financiers* ainsi que des articles 265, 266 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

**INTERDIT** à Jocelyn Deschênes toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs, à l'exception d'une opération effectuée pour son propre compte par l'entremise d'un courtier dûment inscrit dans la mesure où cette opération sur valeurs ne concerne pas un titre acquis avec de l'argent obtenu d'une manière qui contrevient à la loi;

**INTERDIT** à Jocelyn Deschênes d'exercer l'activité de conseiller;

**IMPOSE** à Jocelyn Deschênes une pénalité administrative de 38 000 \$;

**INTERDIT** à Richard Brouillard toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs, à l'exception d'une opération effectuée pour son propre compte par l'entremise d'un courtier dûment inscrit dans la mesure où cette opération sur valeurs ne concerne pas un titre acquis avec de l'argent obtenu d'une manière qui contrevient à la loi;

**INTERDIT** à Richard Brouillard d'exercer l'activité de conseiller;

**IMPOSE** à Richard Brouillard une pénalité administrative de 14 000 \$, payable selon les modalités prévues à l'entente conclue entre ce dernier et l'Autorité des marchés financiers;

**IMPOSE** à Mario Corriveau une pénalité administrative de 9 000 \$, payable selon les modalités prévues à l'entente conclue entre ce dernier et l'Autorité des marchés financiers;

**IMPOSE** à Johanne L'Heureux une pénalité administrative de 35 000 \$, payable selon les modalités prévues à l'entente conclue entre cette dernière et l'Autorité des marchés financiers;

**IMPOSE** à Luc Vallée une pénalité administrative de 38 000 \$, payable selon les modalités prévues à l'entente conclue entre ce dernier et l'Autorité des marchés financiers;

**AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à percevoir le montant de ces pénalités administratives.

2016-026-001

PAGE : 34

---

**M<sup>e</sup> Elyse Turgeon, juge administratif**

M<sup>e</sup> Jean-Benoît Hébert  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Mario Corriveau, comparissant personnellement

Jocelyn Deschênes, comparissant personnellement

Date d'audience : 7 mars 2018

**2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ****Autorité des marchés financiers c. Nadeau****(Avis en vertu de l'article 262.3 de la Loi sur les valeurs mobilières)**

Prenez avis que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») entend présenter, le 28 février 2019, devant le Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal »), une procédure intitulée « Demande de l'Autorité des marchés financiers pour lever des ordonnances de blocage et distribuer des sommes bloquées » (la « Demande ») dans le dossier du Tribunal n° 2014-031 impliquant Patrice Nadeau, aussi connu sous le nom Jean-Patrice Nadeau (« Nadeau »).

La Demande vise à obtenir une décision du Tribunal ordonnant la levée de l'ordonnance de blocage et la remise à l'Autorité des sommes qui se trouvent dans les comptes bancaires de Nadeau ou d'une société contrôlée par lui, à la Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno et à la Banque Laurentienne du Canada. L'Autorité déposera ces sommes dans un compte bancaire dans les 10 jours de la réception de celles-ci. Elle émettra, dans les 45 jours du dépôt des sommes dans ce compte, des chèques en faveur des trois seuls investisseurs identifiés dans le cadre de son enquête, de montants représentant 63 %, 34 % et 3 % des sommes disponibles pour distribution. Ces pourcentages représentent le prorata du montant total de la perte en capital subie par ces investisseurs.

Le présent avis est donné conformément au premier alinéa de l'article 262.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1. Selon le deuxième alinéa du même article, toute personne intéressée peut contester la Demande devant le Tribunal, à l'exception de l'auteur du manquement.

**Autorité des marchés financiers :**

M<sup>e</sup> Mélanie Béland  
Direction du contentieux, Montréal  
Téléphone : 514-395-0337, poste 2473  
Télécopieur : 514-864-3316  
Courriel : [melanie.beland@lautorite.qc.ca](mailto:melanie.beland@lautorite.qc.ca)

Le 24 janvier 2019

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

## Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AMALFI	MARCO	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2019-01-18
AMBROSIO	SEBASTIEN	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-01-16
AYVAZIAN	ERICA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-01
BEAUCHEMIN	JÉRÉMIE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-01-04
BEAUDOIN-GIRARD	STÉPHANIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-04
BENGHALEM	OUASSIM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-01-13
BERNIER	JEAN-MARC	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-31
BERNIER	JEAN-MARC	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-31
BLOUIN	KARINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-07
BOURDON DESAULNIERS	JOHANNE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
BOYTE	LINDA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-07
BROUSSEAU	SERGE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11
BRUNET	MARIE-EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-15
CAMPELLONE	KRISTINA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
CHAFIQ	RIDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
CHARETTE	MONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-11
CHEMALI	YVES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-11
CHERILUS	SARA-EVE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-01-10
CIARCIELLO	VALÉRIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-17
CLÉMENT	NOÉMIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
CÔTÉ	BERNARD	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2019-01-17
DEMIRDJIAN	MARAL	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-01-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DENIS	EDLIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-11
DESFORGES	BENOIT	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2019-01-17
DI RE	JASON	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-18
DIEYE	MOHAMADOU	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-19
DUFRESNE	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-11
ESFAHANI	FARHAD	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-21
FORGET	LYNDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-16
GADBOIS	JACQUES	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2019-01-02
GAUTHIER-GRENIER	RAPHAËLLE	LBC FINANCIAL SERVICES INC./BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-18
GIASSON	MARIE-JOSÉE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-01
GIROUX	CLAUDETTE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-04
GRANT	CLIFFORD	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-01-11
HAMADE	AMIRA	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2019-01-14
HOGUE	DIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-11
HUANG	YEN CHIH	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-14
JOLY	MARTIN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
KAZEB	MARIAM	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-10
LANCEY	JOHN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-18
LANDRY	JOHANNE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-11
LECOURS	SÉBASTIEN	GESTION UNIVERSITAS INC./UNIVERSITAS MANAGEMENT INC.	2019-01-11
LEROUX	RANDY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
LEUNG	MICHAEL	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-17
LIBERIAN	HAIG	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2019-01-07
LUGO JIMENEZ	JULIO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MANGANO	ANTHONY	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-01-11
MARCHAND	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-12
MARCHAND	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-11
MASSÉ	KEVIN	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2019-01-07
MATTA	DION ANTHONY	SCOTIA CAPITAUX INC.	2018-12-03
MAURICE	PATRICE	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-01-08
MAUVE	DIMITRI JEAN CÉDRIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-18
MBELLA MOUSSOUA	FRELLE CHYSINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
MILOT	OLIVIER	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-14
MOUTAFIAN	NAYIRIE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-18
NAMIR	SAMYA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
NOMBA EDOUNG	DALIDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-14
PAQUET	JULIE	CIBC WORLD MARKETS INC./MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2018-12-14
PARENT	GINETTE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11
PLANTE	MARC-OLIVIER	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11
POULIN	NANCY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11
PRIMEAU	YVES	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-31
PROULX-SALVAS	JONATHAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-08
RIENDEAU	NATHALIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-18
RIZK	DAVID	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
ROSS	JOHANNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11
ROY	ALEXANDRE	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11
SHIMI	KAMAL	GESTION UNIVERSITAS INC.	2019-01-15
SHUKR	WALID	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-12
STEARNS	MICHAEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ST-LAURENT	GINETTE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-01-15
ST-ONGE	ANDRÉ JOSEPH	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-31
THIBAULT	CYNTHIA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-14
TRIASSI	TONY	INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC.	2018-12-31
TSIAMPOURAS	DEMETRIOS	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2019-01-11
VAILLANCOURT	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-01-17
VILLEMURE	DENISE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-01-11
WARDINI	LINA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-01-17
XU	XIEXIANG	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-01-08
ZELHOF	ALFRED	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-01-06

### Cabinets de services financiers

#### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

#### Disciplines et catégories de disciplines

#### Mentions spéciales

1a Assurance de personnes

C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102440	BENOIT, CHRISTIAN	1a	2019-01-18
104346	BOUCHER, JEAN-YVES	6a	2018-07-30
105114	BRETON, LUCE	1a	2018-12-03
105223	BRISSON, GASTON	1a	2019-01-21
105471	BRUNET, GILLES	1a	2018-09-07
105508	BRUNETTE, GERMAIN	1a	2018-05-14
105508	BRUNETTE, GERMAIN	2b	2018-05-14
105600	BURROWES, ROBERT	4a	2018-07-11
105900	CARDIN, GUYLAINE	3a	2019-01-17
108479	CRÊTE, NORBERT	1a	2019-01-17
115432	GRENIER, CHARLES	1a	2019-01-17
117581	KOLODENSCHUCK, MARCEL	1a	2019-01-16
127777	PRANSZKE, MICHEL	1a	2019-01-21

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
129666	ROWAT, DOUGLAS	1a	2019-01-16
130392	SAUVÉ, GILLES	1a	2019-01-22
133829	VALLIÈRES, LUC	1a	2019-01-21
136233	BERGERON, LUCIE	6a	2018-08-07
137813	BOAKYE-AGYEMAN, CHRISTIAN	1a	2019-01-22
139447	BELLEMARE, HÉLÈNE	4a	2018-03-15
141718	ROSS, JOHANNE	6a	2019-01-18
149903	BRISSON, SHERLEY	1a	2018-06-14
152845	DAYAN, FREDERIC	1a	2019-01-16
158425	BONNETTE, SÉBASTIEN	1a	2019-01-22
166059	CORMIER, STÉPHANIE	1a	2019-01-18
171447	LESSARD, ELAINE	5a	2019-01-17
177881	SERRALTA-PICHÉ, JASMINE	4a	2019-01-16
180342	BOUCHARD, KEVEN	4a	2019-01-17
185604	BEAUDOIN, ERIC	5c	2018-04-17
186117	BOURGOIN-JOLICOEUR, KÉVIN	4b	2019-01-16
186292	LAMARCHE, JOSÉ	2a	2019-01-21
187781	BOUCHARD, OLIVIER	4a	2019-01-22
190716	CHAMPAGNE, JULIEN	5a	2019-01-16
191093	BOUDREAU, MARIE-HÉLÈNE	4b	2018-10-22
193451	ST-LAURENT, GINETTE	1a	2019-01-21
194424	CHAMPAGNE, RAYMOND	4b	2019-01-21
195453	MAALOUF, RICARDO	3b	2019-01-22
196807	MOTAHHIR, HIND	1a	2019-01-21
197100	BARRETTE, ALAIN	2b	2018-09-25
197577	BELLEROSE, KAROLANE	5a	2019-01-17
200326	BLAIS, FRANÇOIS	1a	2018-07-30
200694	LABBÉ, MICHEL	1a	2019-01-16
201311	BISSON, CEDRICK	3a	2018-10-03
202020	ADDONA, DONATO	1a	2019-01-22
202197	BOULET, NADINE	1a	2019-01-17
209036	HERNANDEZ-ESPINAL, LUINFROY	1a	2019-01-21
209875	GODIN, MYLENE	5a	2019-01-22
210826	DESFORGES, BENOIT	1a	2019-01-18
211158	ALARIE, JULIANE	3b	2018-11-22

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
211209	RYAN, COLLEEN	4c	2019-01-22
211546	BOUZROURI, YASSINE	1a	2019-01-18
211599	RUEGSEGGER, DAVID	4b	2019-01-18
211838	BERNIER, SHANNA	1b	2019-01-18
212203	GARANT, KIM	3b	2019-01-17
212500	BOURDON, JULIE	3a	2018-10-03
213454	BRISSON, CHRISTIANE	4b	2018-12-31
213484	BIEBL, HEIDI	4b	2019-01-17
213567	A BINETTE, AUDREY	4c	2018-09-10
213852	LABERGE, FRANCOIS	1a	2019-01-16
214340	BOIS, JEAN-DANIEL	1a	2018-06-12
214575	BOUHALASSA, KARIM	4b	2018-09-23
214592	BOIVIN, SYLVAIN	2a	2019-01-22
214790	NIKOU, EVANGELOS	1a	2019-01-17
214893	CHAMBERLAND, MARTIN	1a	2019-01-18
216911	CHRISTIAN, JÉRÉMY	1a	2018-09-13
217457	BEDFORD, JEAN-FRANÇOIS	3b	2019-01-17
217537	BESNER, MARTIN	4a	2019-01-18
217963	AMPLEMAN, DANIEL	3b	2018-06-26
219524	AMBROSIO, SEBASTIEN	1a	2019-01-18
219594	HAMADE, AMIRA	1a	2019-01-17
219648	FOURNIER, MELISSA	1a	2019-01-18
219736	BROUILLARD, ERIC	1a	2018-02-12
219865	CARRIÈRE, ALEXANDRE	1a	2019-01-17
220625	BARBEAU, JOSEE	1a	2019-01-17
220807	BELLEY- FOURNIER, MAXIME	1a	2018-06-01
220980	BENJAMIN, DANIEL	2b	2019-01-21
221443	ABEL, MARIE-PIER	3b	2018-02-19
221700	LESSARD-SIMARD, ALEXANDRE	1a	2019-01-18
222477	BEAUDIN, NICOLAS	1a	2019-01-18
222789	BRETON, AUDREY	3b	2019-01-18
222931	DEJOIE, PASCAL	1a	2019-01-18
223051	ABOU SLEIMAN, JESSY	1a	2019-01-18
223372	GODIN, NELSON	1a	2019-01-18
223559	BAILLARGEON, CARL	3b	2018-05-16

<b>Certificat</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date de sans mode d'exercice</b>
224552	BAZAY, RACHID	4b	2018-10-16
225153	BALLEUX-LAMOUREUX, ANTONIN	3b	2018-08-31
225165	CARON, GUYLAINE	1a	2019-01-18
225234	BLAIS, MYRIAM	3b	2018-11-01
226151	VAN TIL, GUILLAUME	1a	2019-01-18
226292	CHALIFOUR, LISA-MARIE	1a	2019-01-18
226335	MURAGIJIMANA, ALBERT	1a	2019-01-18
226367	GIRARD, VALÉRIE	1a	2019-01-18
226448	ZINSOU, SATURNIN	4b	2019-01-16

### 3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1296

DATE : 7 décembre 2018

---

LE COMITÉ:	M <sup>e</sup> Claude Mageau	Président
	M. Michel Gendron	Membre
	M. Antonio Tiberio	Membre

---

**MARC-AURÈLE RACICOT**, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

**MARC ROUSSEAU**, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurances et rentes collectives et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 129591, BDNI 1601831)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ PRONONCE L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication du nom et prénom de la consommatrice visée par la plainte disciplinaire ainsi que tout renseignement de nature personnelle et économique permettant de l'identifier.**

[1] Le 6 juin 2018, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la Chambre, sis au 2000, avenue McGill

CD00-1296

PAGE : 2

Colège, 12<sup>e</sup> étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 12 décembre 2017 ainsi libellée :

### **LA PLAINTE**

1. À Montréal, le ou vers le 7 avril 2016, l'intimé n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits en suggérant à sa cliente L.S.P., de transférer ses placements, sans avoir vérifié les impacts fiscaux d'un tel transfert, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 12 et 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
2. À Montréal, le ou vers le 7 avril 2016, l'intimé a fait des déclarations ou des représentations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur sa cliente L.S.P., quant aux impacts fiscaux du transfert de placements, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 12, 13, 14, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
3. À Montréal, entre les ou vers les 16 mai et 21 juin 2016, l'intimé a fait des déclarations ou des représentations fausses, incomplètes, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur sa cliente L.S.P., quant au produit auquel elle a souscrit, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11, 12, 14, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[2] Le plaignant était représenté par M<sup>e</sup> Caroline Chrétien et l'intimé par M<sup>e</sup> Sonia Paradis.

### **PLAIDOYER DE CULPABILITÉ**

[3] D'entrée de jeu, la procureure de l'intimé informa le comité que l'intimé avait l'intention de plaider coupable aux trois (3) chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire.

[4] Après s'être assurée auprès de l'intimé qu'il comprenait bien les conséquences de son plaidoyer de culpabilité en ce qu'il reconnaissait ainsi que les gestes reprochés

CD00-1296

PAGE : 3

constituent des infractions déontologiques, le comité accepta ce plaidoyer et invita la procureure du plaignant à lui faire une présentation sommaire de la preuve.

### **LA PREUVE**

[5] La procureure du plaignant déposa, avec le consentement de la procureure de l'intimé, un cahier de pièces identifiées P-1 à P-22, à partir desquelles, elle présenta au comité un résumé des faits pertinents du présent dossier.

[6] L'intimé, au moment de la commission des actes reprochés, était représentant en assurance de personnes depuis 1995 et représentant de courtier en épargne collective depuis 1999.

[7] Au moment des gestes reprochés, il avait depuis près de douze (12) ans, une relation d'affaires avec la consommatrice L.S.P., qui était alors âgée de 76 ans.

[8] Tout d'abord, en ce qui concerne le chef d'infraction numéro 3, le 26 août 2015, suivant les conseils de l'intimé, L.S.P. a signé une proposition d'assurance-vie universelle pour une valeur de 100 000 \$ avec Desjardins Assurances.

[9] Il était alors entendu que la prime annuelle serait au montant de 9 895,90 \$ et, à cet effet, L.S.P. a remis à l'intimé deux (2) chèques pour un montant total de 21 740 \$, soit pour couvrir le montant de 9 895,90 \$ ci-haut mentionné pour le paiement de la prime annuelle, et un autre chèque comme dépôt additionnel au montant de 11 844,10 \$.

[10] L'intimé n'avait cependant pas indiqué à la cliente qu'elle faisait l'objet d'une surprime en raison de son âge et de ses antécédents médicaux, de telle sorte que de cette somme de 9 895,90 \$ payée par la cliente, 9 498,72 \$ allait au paiement du coût d'assurance, ce qui laissait uniquement un montant de 397,18 \$ comme investissement.

CD00-1296

PAGE : 4

[11] De plus, cette question de surprime n'avait pas été prise en considération pour le calcul de la valeur de rachat de ladite police, ce qui faisait en sorte que la valeur de rachat représentée à la cliente était beaucoup plus élevée qu'elle aurait été en réalité.

[12] Cette valeur de rachat avait aussi été surestimée à cause du fait qu'elle avait été calculée à partir d'un rendement beaucoup plus élevé que celui qu'aurait généré le placement conservateur choisi pour l'assurance-vie universelle.

[13] Suite à la découverte de ce qui précède grâce à l'enquête et aux questions posées par le fils de L.S.P., la police d'assurance-vie universelle fut annulée en octobre 2016 et la cliente a subi une perte de 6 500 \$ à titre de pénalité pour son annulation.

[14] Pour ce qui est des chefs d'infraction 1 et 2, le 7 avril 2016, l'intimé avait convaincu la cliente de transférer les placements non enregistrés qu'elle détenait à la Banque Royale du Canada (« RBC ») pour une valeur d'environ 125 000 \$ à Fidelity Investments.

[15] À cet effet, l'intimé lui avait alors fait signer une autorisation de transférer ces placements (pièce P-4), sans avoir cependant vérifié au préalable les conséquences fiscales pour sa cliente advenant un tel transfert.

[16] Lorsque L.S.P. s'est rendue auprès de la RBC pour effectuer ledit transfert, elle fut informée alors par une conseillère de la banque que si elle effectuait un tel transfert, un impôt sur le gain de capital serait généré.

[17] Compte tenu de cette information, la cliente n'a pas effectué ledit transfert.

[18] Lors d'une rencontre le 11 octobre 2017 avec l'enquêtrice du plaignant, l'intimé admit ne pas s'être alors informé au préalable des conséquences fiscales possibles en raison dudit transfert, présumant qu'il n'y en avait pas.

CD00-1296

PAGE : 5

[19] Compte tenu de ce qui précède, le comité, séance tenante, déclara l'intimé coupable du chef d'infraction 1, pour avoir contrevenu à l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, du chef d'infraction 2, pour avoir contrevenu à l'article 13 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, et du chef d'infraction 3, pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[20] Aussi, le comité ordonna l'arrêt conditionnel des procédures quant aux autres dispositions mentionnées auxdits chefs d'infraction.

[21] Le comité demanda par la suite aux procureures des parties de lui faire leurs représentations sur sanction.

#### **REPRÉSENTATIONS DE LA PROCUREURE DU PLAIGNANT**

[22] La procureure du plaignant informa le comité que les procureures des parties avaient une recommandation commune à faire au comité à titre de sanction, soit le paiement d'une amende de 5 000 \$ pour chacun des chefs d'infraction pour un montant total de 15 000 \$, de même que la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions*.

[23] Par la suite, elle alléguait, selon elle, les facteurs aggravants suivants :

- Les infractions reprochées sont graves et au cœur de l'exercice de la profession;
- Le défaut de s'informer des caractéristiques des produits et des implications fiscales des opérations proposées sont des responsabilités de base d'un représentant;

CD00-1296

PAGE : 6

- L'expérience de l'intimé;
- L'âge avancé de la cliente;
- Le préjudice subi par la cliente;
- Absence de regret montré lors de l'entrevue avec l'enquêtrice du plaignant.

[24] Par la suite, elle souligna ce qu'elle considérait être des facteurs atténuants :

- L'absence d'antécédent disciplinaire;
- Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé;
- Le fait que la consommatrice n'a pas eu à témoigner;
- Le caractère isolé du geste de l'intimé.

[25] Par la suite, la procureure du plaignant déposa une liste d'exemples jurisprudentiels<sup>1</sup>.

[26] Enfin, elle mentionna que la suggestion commune faite par les procureures des parties, selon elle, respectait le critère de l'intérêt public.

[27] Elle mentionna finalement qu'elle n'avait pas d'objection à ce qu'un délai de douze (12) mois soit octroyé à l'intimé pour le paiement desdites amendes.

### **REPRÉSENTATIONS DE LA PROCUREURE DE L'INTIMÉ**

[28] Tout d'abord, elle confirma au comité que la recommandation de sanction mentionnée par M<sup>e</sup> Chrétien était une recommandation commune et demanda au comité

---

<sup>1</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Dagenais*, 2015 QCCDCSF 1 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Rochon*, 2015 CanLII 80862 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Thibodeau*, 2017 QCCDCSF 85 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Lemire*, 2013 CanLII 55038 (QC CDCSF).

CD00-1296

PAGE : 7

qu'effectivement l'amende totale de 15 000 \$ pour les trois (3) chefs d'infraction puisse être payée à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois.

[29] Elle mentionna par la suite que l'intimé reconnaissait par son plaidoyer de culpabilité que l'information transmise en ce qui concerne l'assurance-vie universelle était erronée.

[30] Cependant, elle indiqua qu'il n'y avait pas eu de mauvaise intention de sa part ni d'intention de cacher la surprime à L.S.P.

### **TÉMOIGNAGE DE L'INTIMÉ**

[31] L'intimé, par la suite, témoigna brièvement devant le comité.

[32] Tout d'abord, il reconnut ses erreurs.

[33] Il indiqua au comité qu'il était représentant depuis vingt-trois (23) ans et n'avait jamais fait l'objet de plainte antérieurement au présent dossier.

[34] Il expliqua aussi qu'il avait environ quatre cents (400) clients dans Les Laurentides, lesquels appréciaient grandement le fait qu'il se déplace pour eux-ci en se rendant à leur domicile.

[35] Il indiqua qu'il avait pris des dispositions avec son adjointe afin d'être plus rigoureux dans sa pratique de tous les jours.

[36] Il exprima en terminant ses regrets pour sa cliente.

### **REMARQUES DU COMITÉ**

[37] Après avoir suspendu l'audition, le comité s'adressa aux procureures des parties afin de les informer qu'à première vue, la recommandation commune de sanction qui lui était faite lui apparaissait adéquate, sous réserve cependant qu'il considérait pertinent

CD00-1296

PAGE : 8

que l'intimé suive dans un avenir rapproché une formation en assurance-vie universelle, compte tenu des faits du présent dossier.

[38] En effet, le comité indiqua aux avocats des parties qu'il était interpellé par la déficience de l'intimé quant à ses connaissances de base en matière d'assurance-vie universelle.

[39] À cette remarque de la part du comité, l'intimé déclara consentir à s'engager à suivre une telle formation en assurance-vie universelle.

[40] Par conséquent, les deux (2) procureures furent d'accord pour que cette dimension additionnelle fasse partie de leur recommandation commune sur sanction faite au comité.

[41] Le comité prit acte de l'engagement de l'intimé de suivre une telle formation concernant l'assurance-vie universelle et prit le dossier en délibéré.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[42] L'intimé a plus de vingt (20) ans d'expérience à titre de conseiller en sécurité financière.

[43] Au moment de la commission des gestes reprochés, la consommatrice L.S.P. était sa cliente depuis près de douze (12) ans et était alors âgée de 76 ans.

[44] L'intimé n'a aucun antécédent disciplinaire et n'a pas fait l'objet de plainte de la part d'autres clients.

[45] Il a collaboré à l'enquête du plaignant, a plaidé coupable auxdites infractions et a ainsi évité à cette cliente âgée le stress de venir témoigner.

CD00-1296

PAGE : 9

[46] L'intimé a témoigné devant le comité, a reconnu ses erreurs et a indiqué qu'il avait pris des dispositions avec son adjointe pour être plus rigoureux dans sa pratique de tous les jours.

[47] Il a aussi lors de son témoignage exprimé ses regrets à l'égard de sa cliente pour les gestes et erreurs qu'il a commis.

[48] De plus, suite à l'intervention du comité, l'intimé a confirmé vouloir suivre une formation en assurance-vie universelle, lequel domaine concerne le chef d'infraction 3.

[49] Il n'en demeure pas moins que les infractions commises par l'intimé sont au cœur même des fonctions d'un conseiller en sécurité financière.

[50] Plus particulièrement, par la commission des infractions reprochées, l'intimé a fait preuve d'une négligence et d'une ignorance flagrante face aux deux (2) situations dans lesquelles sa cliente s'est retrouvée.

[51] D'ailleurs, n'eût été de la vigilance de l'institution financière de la cliente et de son fils, la cliente aurait pu subir encore plus de préjudice.

[52] La recommandation commune des procureures ne va pas à l'encontre de l'intérêt public au sens de l'arrêt *Anthony-Cook*<sup>2</sup>.

[53] Le comité condamnera donc l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ pour chacun des chefs d'infraction pour un montant total de 15 000 \$.

[54] Il lui octroiera un délai de douze (12) mois pour payer ladite amende.

[55] Il ordonnera aussi à l'intimé le paiement des déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions*.

---

<sup>2</sup> R. c. *Anthony-Cook*, [2016] 2 RCS 204, 2016 CSC 43 (CanLII).

CD00-1296

PAGE : 10

[56] Enfin, le comité recommandera également que l'intimé suive la formation de la Chambre intitulée « *Les produits d'assurance-vie* » de la Chambre (code : 27644L1FR).

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**PREND ACTE** à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des chefs d'infraction de la plainte disciplinaire;

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimé sous le chef d'infraction 1, pour avoir contrevenu à l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimé sous le chef d'infraction 2, pour avoir contrevenu à l'article 13 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3);

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimé sous le chef d'infraction 3, pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2);

**RÉITÈRE** l'arrêt conditionnel des procédures en ce qui concerne les autres dispositions mentionnées auxdits chefs d'infraction.

**ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :**

**CONDAMNE** l'intimé à payer une amende de 5 000 \$ sous chacun des chefs d'infraction 1, 2 et 3, totalisant la somme de 15 000 \$;

**ACCORDE** un délai de douze (12) mois à l'intimé pour payer lesdites amendes;

**RECOMMANDE** au conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière d'imposer à l'intimé de suivre à ses frais la formation de la Chambre de

CD00-1296

PAGE : 11

la sécurité financière intitulée « *Les produits d'assurance-vie* » (code : 27644L1FR) ou l'équivalent, et de produire audit conseil d'administration une attestation à l'effet qu'il a suivi avec succès ladite formation, dans les six (6) mois de sa résolution, le défaut de s'y conformer entraînant la suspension de son droit d'exercer par l'autorité compétente jusqu'à la production d'une telle attestation;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

(S) Claude Mageau  
M<sup>e</sup> CLAUDE MAGEAU  
Président du comité de discipline

(S) Michel Gendron  
M. MICHEL GENDRON  
Membre du comité de discipline

(S) Antonio Tiberio  
M. ANTONIO TIBERIO  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Caroline Chrétien  
TERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.  
Procureurs de la partie plaignante

M<sup>e</sup> Sonia Paradis  
DONATI MAISONNEUVE S.E.N.C.R.L.  
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 6 juin 2018  
**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1275

DATE : 7 décembre 2018

---

LE COMITÉ :	M <sup>e</sup> Claude Mageau	Président
	M. Jean-Michel Bergot	Membre
	M. Christian Fortin	Membre

---

**MARC-AURÈLE RACICOT**, ès qualités de syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante  
c.

**YANNIC MOREAU-FOUCREAU** (numéro de certificat 207038)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication des noms et prénoms des consommateurs mentionnés à la plainte disciplinaire et de toute information personnelle et financière qui pourrait les identifier.**

[1] Le 25 janvier 2018, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au Tribunal administratif du travail (CLP), sis au 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18<sup>e</sup> étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 21 septembre 2017 ainsi libellée :

CD00-1275

PAGE : 2

**LA PLAINTÉ**

1. À Vaudreuil, le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'intimé a contrefait la signature de son client M.L.-P. sur un « Accusé de réception de contrat » portant le numéro XX-XXXXXXX-X, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11, 16 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
2. À Vaudreuil, le ou vers le 16 novembre 2015, l'intimé a fourni de faux renseignements à l'assureur sur le document « Avis de réception de contrat » pour la police portant le numéro XX-XXXXXXX-X en indiquant par sa signature avoir rencontré sa cliente S.R. pour la livraison de la police, contrevenant ainsi aux articles 16, 23 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
3. À Vaudreuil, le ou vers le 10 décembre 2015, l'intimé a fourni de faux renseignements à l'assureur sur le document « Avis de réception de contrat » de la police portant le numéro XX-XXXXXXX-X, en indiquant par sa signature avoir rencontré sa cliente M.F. pour la livraison de la police, contrevenant ainsi aux articles 16, 23 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 34 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3);
4. À Montréal, entre les ou vers les 10 septembre et 10 décembre 2015, l'intimé a fait à sa cliente M.F. des déclarations incomplètes quant à la nature du produit qu'il voulait lui faire souscrire, en ne lui communiquant pas la « Feuille d'amendement » de la police portant le numéro XX-XXXXXXX-X, contrevenant ainsi aux articles 16, 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2), 11, 12, 13, 14, 16 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[2] Le plaignant était représenté par M<sup>e</sup> Caroline Isabelle, et l'intimé était absent et non représenté par procureur.

[3] Après avoir constaté l'absence de l'intimé, le comité s'est informé auprès de la procureure du plaignant afin de savoir si elle avait eu des communications avec l'intimé avant l'audition.

[4] Celle-ci informa le comité que l'intimé avait signé un plaidoyer de culpabilité daté du 7 novembre 2017 pour les quatre (4) chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire, lequel plaidoyer fut produit comme pièce P-22.

CD00-1275

PAGE : 3

[5] Elle indiqua aussi au comité qu'elle avait tenté sans succès de joindre l'intimé par téléphone avant l'audition, et lui avait fait parvenir un courriel daté du 24 janvier 2018, soit la veille de l'audition, lui remémorant la tenue de l'audition devant le comité et l'informant de la recommandation de sanction qu'elle ferait au comité, ledit courriel et sa confirmation de réception par l'intimé ayant été produits comme pièce P-23.

[6] Elle fit remarquer au comité que le plaidoyer de culpabilité écrit de l'intimé (P-22) prévoyait à l'un de ses paragraphes que l'intimé était d'accord pour que le comité procède aussi sur sanction lors de l'audition et qu'il renonçait à ce que la décision sur culpabilité du comité lui soit signifiée avant que le comité ne procède sur sanction comme le prévoit l'article 150 du *Code des professions*.

[7] De plus, l'intimé avait reçu par courriel l'avis d'audition pour le 25 janvier 2018, daté du 16 novembre 2017, et ce conformément à un consentement de sa part de recevoir par moyen technologique les procédures, signé le 9 novembre 2017.

[8] Compte tenu de ce qui précède, la procureure du plaignant demanda au comité à ce qu'il procède à l'audition en l'absence de l'intimé, le tout comme le permet l'article 144 du *Code des professions*.

[9] Suite aux représentations de la procureure du plaignant et compte tenu de la teneur du plaidoyer de culpabilité de l'intimé (pièce P-22), du courriel envoyé à l'intimé par la procureure du plaignant accompagné de sa confirmation de réception (pièce P-23) et que l'intimé avait été notifié électroniquement de l'avis d'audition pour le 25 janvier 2018, le comité accueillit la demande de la procureure du plaignant et ordonna qu'on procède en l'absence de l'intimé conformément à l'article 144 du *Code des professions*.

CD00-1275

PAGE : 4

[10] Le comité émit aussi, en vertu de l'article 142 du *Code des professions*, une ordonnance de non-divulgateion, de non-diffusion et de non-publication des noms et prénoms des consommateurs mentionnés à la plainte disciplinaire et de toute information personnelle et financière qui pourrait les identifier.

### **PLAIDOYER DE CULPABILITÉ**

[11] Le plaidoyer de culpabilité de l'intimé (pièce P-22) se lit comme suit :

- « 1- *Pour la période visée par la plainte CD00-1275, je détenais un certificat portant le numéro 207038 et j'étais, de ce fait, encadré par la Chambre de la sécurité financière;*
- 2- *J'ai pris connaissance de la plainte portée contre moi numéro CD00-1275;*
- 3- *J'ai pris connaissance des éléments de preuve en possession du plaignant qui m'ont été transmis à titre de divulgation de la preuve;*
- 4- *Je plaide coupable aux chefs d'infraction contenus à la plainte déposée contre moi par le Syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière, dans le dossier CD00-1275;*
- 5- *Je reconnais les faits reprochés à ladite plainte, que ceux-ci constituent des infractions déontologiques, et reconnais également avoir commis ces infractions;*
- 6- *Je reconnais librement et volontairement avoir commis les infractions qui me sont reprochées;*
- 7- *Je comprends l'importance de la portée de mon plaidoyer de culpabilité;*
- 8- *Je reconnais exercer ce choix de façon libre et éclairée, sans pression ni contrainte;*
- 9- *Je reconnais qu'on m'a donné l'occasion de consulter un avocat avant de décider d'enregistrer ce plaidoyer, et avoir été invité à le faire.*
- 10- *Je sais que j'ai le droit de contester la plainte portée contre moi et de présenter une défense pleine et entière à l'encontre de cette plainte;*
- 11- *Je sais que le Comité de discipline va m'imposer une sanction conformément à la loi, et plus particulièrement selon les paramètres fixés par l'article 156 du Code des professions, suite à ma déclaration de culpabilité, et je suis d'accord afin que nous procédions également sur sanction lors de l'audition qui sera fixée lors de l'appel du rôle provisoire prévu le 8 novembre 2017;*
- 12- *Considérant mon plaidoyer de culpabilité, moins d'une journée sera nécessaire à mon avis pour mes représentations lors de l'audition (culpabilité et sanction);*
- 13- *Je ne serai pas présent et je ne serai pas représenté par avocat lors de l'appel du rôle prévue (sic) le 8 novembre 2017;*

CD00-1275

PAGE : 5

14- *Si jamais je n'étais pas présent à l'audition, je renonce à ce que la décision sur culpabilité me soit signifiée avant que l'on ne procède sur sanction, tel que le prévoit l'article 150 du Code des professions. »*

[12] Par la suite, la procureure du plaignant fit une brève présentation de la preuve au dossier.

### **PREUVE**

[13] La procureure du plaignant déposa un cahier de pièces identifiées P-1 à P-21 à partir desquelles, elle présenta au comité le sommaire des faits pertinents en l'espèce.

[14] L'intimé fut représentant en assurance de personnes du 16 décembre 2014 au 11 février 2016 pour le cabinet Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers Inc.

[15] Le 12 février 2016, après une enquête menée par le Service de la conformité de son employeur, l'intimé fut congédié pour avoir falsifié la signature des trois (3) consommateurs mentionnés à la plainte disciplinaire.

[16] En ce qui concerne le chef d'infraction numéro 1, le ou vers le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'intimé a contrefait la signature du client M.L.-P. sur l'accusé de réception de contrat, ce qu'il a d'ailleurs admis à son employeur lors de l'enquête.

[17] Pour le chef d'infraction numéro 2, le 16 novembre 2015, il a faussement déclaré à l'assureur avoir rencontré sa cliente S.R. et lui avoir remis la police d'assurance pour sa fille, alors que la cliente a indiqué à l'enquêteuse qu'elle n'avait jamais signé cet avis de réception de la police d'assurance.

[18] En ce qui concerne le chef d'infraction numéro 3, l'intimé a, le 10 décembre 2015, faussement informé l'assureur avoir rencontré sa cliente M.F. et lui avoir remis copie de

CD00-1275

PAGE : 6

la police d'assurance, alors que la cliente M.F. a déclaré au syndic que la signature qui apparaît à l'avis de réception (pièce P-14) du contrat d'assurance n'est pas la sienne.

[19] Enfin, pour le chef d'infraction numéro 4, il s'agissait d'un amendement de la police d'assurance de sa cliente M.F. pour lequel cette dernière n'a pas été informée et sur lequel document, l'intimé aurait aussi falsifié la signature de M.F.

[20] Cet amendement à la police d'assurance était important, car il changeait la couverture de sa cliente M.F. avec une exclusion pour ses genoux.

[21] Elle n'en avait jamais été informée par l'intimé.

[22] Par la suite, dans le cadre de l'enquête du plaignant, l'intimé a admis la plupart des faits reprochés lors d'une conversation téléphonique avec l'enquêtrice du plaignant le 20 juillet 2017 (pièce P-21).

[23] Plus particulièrement, lors de cette conversation, l'intimé indiqua à l'enquêtrice qu'il avait fait ces gestes afin de pouvoir participer au très populaire « *Concours du président* » existant à Industrielle Alliance, son employeur.

[24] La procureure du plaignant indiqua qu'en plus, l'intimé avait effectivement bénéficié des commissions concernant lesdites polices d'assurance.

[25] Il faut remarquer que, sauf pour la cliente M.F., les polices d'assurance concernées par la plainte disciplinaire ont été maintenues par les consommateurs M.L.-P. et S.R., et que ceux-ci n'ont subi aucun préjudice.

[26] En ce qui concerne, le contrat d'assurance pour M.F., celle-ci a obtenu son annulation, ainsi que le remboursement de ses primes.

CD00-1275

PAGE : 7

[27] Compte tenu de ces faits, le comité a, séance tenante, déclaré l'intimé coupable des chefs d'infraction 1, 2 et 3 pour avoir contrevenu à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et l'a trouvé coupable du chef d'infraction 4 pour avoir contrevenu l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[28] Le comité a aussi ordonné l'arrêt conditionnel des procédures en ce qui concerne les autres dispositions alléguées auxdits chefs d'infraction.

[29] Après que le comité eut trouvé l'intimé coupable des infractions ci-haut mentionnées, et vu la renonciation de l'intimé à ce que la décision sur culpabilité lui soit signifiée avant que le comité ne procède sur sanction (P-22), le comité invita alors la procureure du plaignant à faire ses représentations sur sanction.

#### **REPRÉSENTATIONS DU PLAIGNANT**

[30] La procureure du plaignant fit la recommandation au comité, qu'une radiation temporaire de deux (2) mois soit imposée à l'intimé en ce qui concerne le chef d'infraction 1, qu'une radiation temporaire d'un (1) mois pour les chefs d'infraction 2 et 3 à être purgée de façon concurrente avec la radiation temporaire pour le chef d'infraction 1 lui soit ordonnée, et qu'il soit enfin condamné au paiement d'une amende de 3 000 \$ en ce qui concerne le chef d'infraction 4.

[31] En plus, elle requit du comité la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés et la publication d'un avis de la décision.

CD00-1275

PAGE : 8

[32] De plus, conformément à la décision rendue dans l'affaire *Boudreault*<sup>1</sup>, elle demanda à ce que la radiation soit effective au moment de la réinscription de l'intimé, le cas échéant.

[33] Par la suite, la procureure du plaignant, énuméra ce qu'elle considérait être les facteurs aggravants suivants :

- La gravité objective des infractions;
- La contrefaçon et les faux renseignements transmis à l'assureur sont des conduites qui déconsidèrent la profession;
- L'intimé a commis les gestes en toute connaissance de cause;
- L'intimé a agi pour son bénéfice personnel;
- La répétition des gestes reprochés;
- Les gestes sont au cœur de l'exercice de la profession;
- L'atteinte de la réputation de l'employeur;
- La collaboration équivoque de l'intimé à l'enquête de son employeur et à celle du syndic.

[34] Par la suite, elle exprima les facteurs atténuants suivants :

- Le peu d'expérience de l'intimé, à savoir moins de deux (2) ans;
- Absence d'antécédent disciplinaire;
- Enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité évitant ainsi aux consommateurs de témoigner.

---

<sup>1</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Boudreault*, 2015 CanLII 87580 (QC CDCSF).

CD00-1275

PAGE : 9

[35] Par la suite, la procureure du plaignant déposa une série d'autorités appuyant ladite recommandation<sup>2</sup>.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[36] L'intimé a plaidé coupable aux quatre (4) chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire et le comité l'a déclaré coupable de ceux-ci séance tenante.

[37] L'intimé était représentant en assurance de personnes du 16 décembre 2014 au 11 février 2016.

[38] Au moment où il a commis les infractions reprochées, il avait donc environ un (1) an d'expérience à ce titre.

[39] Il n'a pas d'antécédent disciplinaire.

[40] En enregistrant son plaidoyer de culpabilité, il a admis les faits et évité la tenue d'une audition et le témoignage des trois (3) consommateurs visés par la plainte.

[41] Il a partiellement collaboré à l'enquête de son employeur et à celle du plaignant.

[42] L'intimé a été congédié par son employeur à cause des gestes reprochés, et selon la preuve présentée au comité, il n'est plus inscrit comme représentant en assurance de personnes (pièce P-1).

---

<sup>2</sup> **Chef d'infraction 1** : *Chambre de la sécurité financière c. Jutras*, 2017 CanLII 24494 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Gagné*, 2016 CanLII 39913 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Bissonnette*, 2015 QCCDCSF 8 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Boucher*, 2015 CanLII 80781 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Rouillard*, 2017 CanLII 5549 (QC CDCSF); **Chefs d'infraction 2 et 3** : *Chambre de la sécurité financière c. Boucher*, préc., note 1; *Chambre de la sécurité financière c. Hannoush*, 2016 CanLII 24456 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. El Mehdi El Manar El Bouanani*, 2014 CanLII 83208 (QC CDCSF); **Chef d'infraction 4** : *Chambre de la sécurité financière c. Nemeth*, 2015 QCCDCSF 24 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Ménard*, 2013 CanLII 43413 (QC CDCSF).

CD00-1275

PAGE : 10

[43] Le comité est entièrement en accord avec les facteurs aggravants énumérés par la procureure du plaignant lors de sa présentation.

[44] En plus d'être d'une gravité objective importante, les infractions reprochées sont au cœur de l'exercice de la profession.

[45] De plus, sans aucun doute, ses gestes déconsidèrent grandement la profession et doivent être dénoncés.

[46] Aussi, en l'espèce, bien qu'il n'ait pas beaucoup d'expérience, l'intimé a tout de même agi pour son bénéfice personnel, à savoir pour pouvoir participer au « *concours du président* », et a agi ainsi en toute connaissance de cause et de façon réfléchie.

[47] Ses gestes ont aussi été répétés et exécutés sur une période de près de trois (3) mois, soit du mois de septembre au mois de décembre 2015.

[48] Le comité considère tout à fait à propos les exemples jurisprudentiels déposés et commentés par la procureure du plaignant.

[49] Selon le comité, les critères de protection du public, de dissuasion et d'exemplarité en matière de sanction font en sorte qu'une période de radiation temporaire doit être imposée à l'intimé pour sanctionner les manquements reprochés.

[50] Le comité considère la recommandation de la procureure du plaignant d'une période de radiation temporaire de deux (2) mois pour le chef d'infraction numéro 1, d'une période de radiation temporaire d'un (1) mois pour les chefs d'infraction numéros 2 et 3 et enfin, d'une amende de 3 000 \$ pour le chef d'infraction numéro 4, comme raisonnable et appropriée en l'espèce.

CD00-1275

PAGE : 11

[51] De plus, les périodes de radiation ci-haut mentionnées étant de courte durée, celles-ci ne seront exécutoires qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique, le cas échéant et que l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom<sup>3</sup>.

[52] Enfin, le comité ordonnera aussi la publication d'un avis de la décision aux frais de l'intimé et le condamnera au paiement des déboursés.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**RÉITÈRE** l'ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication des noms et prénoms des consommateurs mentionnés à la plainte disciplinaire et de toute information personnelle et financière qui permettrait de les identifier;

**PREND ACTE** à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimé à l'égard des quatre (4) chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire;

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimé en vertu de l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3) en ce qui concerne les chefs d'infraction 1, 2 et 3;

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimé en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2) en ce qui concerne le chef d'infraction 4;

**RÉITÈRE** l'arrêt conditionnel des procédures en ce qui concerne les autres dispositions mentionnées auxdits chefs d'infraction.

---

<sup>3</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Boudreault*, préc., note 1; *Chambre de la sécurité financière c. Philippon*, 2014 CanLII 36421 (QC CDCSF), *Chambre de la sécurité financière c. Di Salvo*, 2013 CanLII 77930 (QC CDCSF).

CD00-1275

PAGE : 12

**ET PROCÉDANT À RENDRE LA DÉCISION SUR SANCTION :**

**ORDONNE** la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux (2) mois sous le chef d'infraction 1 contenu à la plainte disciplinaire;

**ORDONNE** la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un (1) mois pour chacun des chefs d'infraction 2 et 3 contenus à la plainte disciplinaire;

**ORDONNE** que ces périodes de radiation temporaire soient purgées de façon concurrente et ne commencent à courir, le cas échéant, qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique à la suite de l'émission en son nom d'un certificat par l'Autorité des marchés financiers ou par toute autre autorité compétente;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement d'une amende de 3 000 \$ quant au chef d'infraction 4 contenu à la plainte disciplinaire;

**ORDONNE** à la secrétaire du comité de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156, alinéa 7 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

**ORDONNE** à la secrétaire du comité de ne procéder à cette publication qu'au moment où l'intimé reprendra son droit de pratique ou que l'Autorité des marchés financiers ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom;

CD00-1275

PAGE : 13

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(S) Claude Mageau  
M<sup>e</sup> CLAUDE MAGEAU  
Président du comité de discipline

(S) Jean-Michel Bergot  
M. JEAN-MICHEL BERGOT  
Membre du comité de discipline

(S) Christian Fortin  
M. CHRISTIAN FORTIN  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Caroline Isabelle  
BÉLANGER LONGTIN S.E.N.C.R.L.  
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé était absent et non représenté.

Date d'audience : Le 25 janvier 2018

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**



CD00-1276

PAGE : 2

[1] Le 12 mars 2018, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 2000, avenue McGill College, 12<sup>e</sup> étage, à Montréal, pour procéder à l'audition sur culpabilité de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 22 septembre 2017 ainsi libellée :

### **LA PLAINTE**

1. À Montréal, le ou vers le 21 janvier 2016, l'intimé a contrefait la signature de L.P. dans la section « cautionnement » d'une demande de carte de crédit, contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1).

[2] Le plaignant était représenté par M<sup>e</sup> Jean-Philippe Lincourt, alors que l'intimé était absent et non représenté par procureur.

[3] Après avoir constaté l'absence de l'intimé, le comité s'est informé auprès du procureur du plaignant et de la secrétaire adjointe du comité s'ils avaient eu des communications avec l'intimé avant l'audition.

[4] À cet effet, il fut déposé comme pièce S-1 l'avis de convocation pour l'audition du 12 mars 2018, daté du 20 décembre 2017.

[5] Cet avis d'audition avait été notifié à l'intimé par courriel.

[6] L'intimé avait consenti à recevoir notification des procédures par courriel dans le présent dossier le 30 octobre 2017.

[7] De plus, le procureur du plaignant déposa deux (2) courriels envoyés à l'intimé les 27 février et 1<sup>er</sup> mars 2018, avec la preuve de remise à l'intimé, comme pièce P-10 en liasse.

CD00-1276

PAGE : 3

[8] Le procureur du plaignant s'informait alors des intentions de l'intimé concernant l'audition devant avoir lieu devant le comité, et ses courriels sont demeurés sans réponse de la part de l'intimé.

[9] Cela étant, le procureur du plaignant demanda au comité de procéder en l'absence de l'intimé conformément à l'article 144 du *Code des professions*.

[10] Compte tenu de ce qui précède, le comité accueillit la demande du procureur du plaignant et lui permit de procéder en l'absence de l'intimé conformément à l'article 144 du *Code des professions*.

[11] De plus, le comité émit une ordonnance de non-divulgence, de non-diffusion et de non-publication du nom et du prénom de la consommatrice mentionnée à la plainte et de toute information financière ou personnelle qui puisse permettre de l'identifier, conformément à l'article 142 du *Code des professions*.

### **PREUVE**

[12] Le plaignant fit entendre comme premier témoin M<sup>e</sup> Vivianne Pierre-Sigouin qui était alors l'enquêteuse au dossier.

[13] M<sup>e</sup> Pierre-Sigouin expliqua qu'elle n'est plus au bureau des enquêtes du plaignant, étant avocate aux affaires juridiques de la Chambre au moment de son témoignage.

[14] Elle expliqua qu'en septembre 2016, elle avait été assignée au dossier à titre d'enquêteuse à la suite du congédiement de l'intimé par la BLC Services financiers Inc. (la « Banque Laurentienne ») le 7 mars 2016 pour falsification de signature.

CD00-1276

PAGE : 4

[15] Elle mentionna qu'elle a tout d'abord communiqué avec le Directeur de la succursale où l'intimé avait travaillé, soit M. Vartan Topac, pour connaître les circonstances de la falsification de signature à l'origine du congédiement de l'intimé.

[16] Elle déposa premièrement la pièce P-1, soit l'attestation du droit de pratique de l'intimé qui était représentant pour un courtier en épargne collective, et la pièce P-2, qui est l'extrait de la Base de données nationale d'inscription (BDNI), lequel document avait été transmis à l'Autorité des marchés financiers par la Banque Laurentienne à la suite du congédiement de l'intimé.

[17] La succursale de la Banque Laurentienne où l'intimé travaillait est au coin des Avenues du Parc et Laurier.

[18] M<sup>e</sup> Viviane Pierre-Sigouin déposa comme pièce P-3 une lettre datée du 21 octobre 2016 de la Banque Laurentienne adressée à la coordonnatrice du Bureau des enquêtes du plaignant, expliquant les circonstances du congédiement de l'intimé.

[19] Comme pièce P-5, le témoin produisit la demande de carte de crédit VISA faite par la consommatrice L.P. contenant sa fausse signature.

[20] Le témoin expliqua par la suite avoir échangé des courriels avec un employé de la Banque Laurentienne afin de connaître d'autres détails concernant la commission de l'infraction reprochée à l'intimé et, à cet effet, elle déposa les pièces P-7 et P-8.

[21] M<sup>e</sup> Pierre-Sigouin fit par la suite une description de sa chronologie d'enquête qu'elle déposa comme pièce P-9 en liasse avec deux (2) CD, dont le premier identifié E-2 contient différentes conversations téléphoniques qu'elle a eues avec la consommatrice et des représentants de la Banque Laurentienne, et un deuxième identifié E-3 qui est

CD00-1276

PAGE : 5

l'enregistrement d'une conversation téléphonique qu'elle a eue avec l'intimé le 26 juin 2017.

[22] Elle expliqua que cette conversation téléphonique avec l'intimé avait duré environ cinq (5) minutes et qu'elle avait d'ailleurs été surprise de pouvoir lui parler étant donné qu'il se trouvait alors à Dakar.

[23] Le témoin expliqua aussi que l'enregistrement de cette conversation téléphonique avait été conservé confidentiellement sous clé, et que le CD déposé et identifié E-3 est une copie conforme de l'original.

[24] Le procureur du plaignant informa le comité que cette conversation avec l'intimé était produite au motif que l'intimé y faisait des aveux quant à la commission des gestes reprochés.

[25] D'ailleurs, dans son courriel transmis à l'intimé le 1<sup>er</sup> mars 2018 (pièce P-10, en liasse), le procureur du plaignant avait informé l'intimé de son intention de produire ladite conversation téléphonique et de la teneur desdits aveux de l'intimé.

[26] Lors de ladite conversation, l'intimé admit effectivement à l'enquêteuse avoir signé au nom de la consommatrice L.P. « *pour accélérer le dossier de la cliente* »<sup>1</sup>.

[27] Conformément à la jurisprudence applicable en l'espèce<sup>2</sup>, le comité accepta le dépôt de l'enregistrement contenant ledit aveu de l'intimé, ce qui mit fin au témoignage de M<sup>e</sup> Pierre-Sigouin.

---

<sup>1</sup> Pièce P-9, E-3, minute 1:18.

<sup>2</sup> *Psychologues (Ordre professionnel des) c. Fernandez De Sierra*, 2005 QCTP 134 (CanLII).

CD00-1276

PAGE : 6

TÉMOIGNAGE DU TÉMOIN VARTAN TOPAC

[28] Par la suite, le plaignant fit entendre comme témoin M. Vartan Topac.

[29] Le témoin expliqua qu'en janvier 2016, il était Directeur de la succursale où l'intimé travaillait pour la Banque Laurentienne, ajoutant qu'il n'est cependant plus à l'emploi de celle-ci.

[30] Il reconnut par la suite la lettre de congédiement de l'intimé signée le 7 mars 2016, laquelle fut produite comme pièce P-4.

[31] Il expliqua que l'intimé était alors conseiller financier à cette succursale de la Banque Laurentienne.

[32] Il mentionna que le 16 février 2016, il a demandé à l'intimé s'il avait effectivement falsifié la signature de L.P.

[33] L'intimé lui aurait alors admis que c'était bien lui qui avait signé le nom de L.P. à la section F du document P-5.

[34] Ce document, pièce P-5, était une Demande pour l'émission d'une carte Visa Affaires pour L.P.

[35] Le témoin identifia spécifiquement la signature litigieuse et confirma au comité que c'était bien la signature de L.P. que l'intimé avait admis avoir falsifiée.

[36] Le témoin expliqua aussi que la lettre (pièce P-4) avait été préparée par la Division des ressources humaines de la Banque Laurentienne et qu'il était d'accord avec son contenu.

CD00-1276

PAGE : 7

[37] Après cette rencontre du 16 février 2016, le témoin indiqua qu'il n'avait pas revu l'intimé, ajoutant cependant qu'il se souvenait que celui-ci était venu dire au revoir à ses collègues en juin 2017.

[38] Une fois le témoignage de M. Topac terminé, le procureur du plaignant déclara au comité que sa preuve était close.

### **REPRÉSENTATIONS DU PROCUREUR DU PLAIGNANT**

[39] Le procureur du plaignant prétendit que le comité devrait sans hésitation trouver l'intimé coupable de l'unique chef d'infraction reproché à la plainte en raison de la mise en preuve de ses aveux.

[40] Plus particulièrement, il référa à l'aveu fait par l'intimé à son employeur décrit à la lettre de congédiement, pièce P-5, et tel que mentionné par le témoin, M. Topac.

[41] Deuxièmement, il référa à l'aveu de l'intimé fait à l'enquêtrice, M<sup>e</sup> Pierre-Sigouin, le 26 juin 2017, pièce P-9 (E-3).

[42] Le procureur du plaignant plaida que la mise en preuve de ces aveux faisait en sorte qu'une preuve par expert n'était pas nécessaire.

[43] Par conséquent, le procureur du plaignant prétendit qu'il s'était déchargé de son fardeau de preuve et que le comité devrait trouver l'intimé coupable de l'infraction reprochée à la plainte.

[44] De plus, faisant suite à la demande du président du comité, le procureur du plaignant déclara que si le comité arrivait à la conclusion que le plaignant s'était déchargé de son fardeau, il devrait le trouver coupable d'avoir contrevenu à l'article 14 du

CD00-1276

PAGE : 8

*Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* et ordonner un arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 10 dudit règlement.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[45] Au moment de l'infraction reprochée, l'intimé était représentant de courtier en épargne collective pour la Banque Laurentienne depuis le 17 janvier 2013, soit depuis près de trois (3) ans.

[46] Le comité considère que la preuve présentée par le plaignant démontre de façon prépondérante que l'intimé a commis l'infraction contenue dans la plainte disciplinaire.

[47] Tout d'abord, lorsqu'il fut rencontré le 16 février 2016 par le Directeur de la succursale, M. Topac, avec M. Michele Dicorato, Vice-président adjoint à la Banque Laurentienne, l'intimé a admis avoir signé la section F du formulaire en question, pièce P-5, afin d'accélérer le processus et éviter à sa cliente L.P. d'avoir à repasser à la succursale bancaire.

[48] De plus, l'enquêtrice, M<sup>e</sup> Pierre-Sigouin, a témoigné sur les circonstances de sa conversation téléphonique avec l'intimé tenue le 26 juin 2017, pièce P-9 (E-3), alors que celui-ci était à Dakar, ayant quitté le Québec depuis un certain temps.

[49] Le comité a admis en preuve le contenu de cette conversation téléphonique au motif qu'il contenait un aveu de la part de l'intimé à l'effet qu'il avait commis l'infraction reprochée.

[50] Cet aveu de l'intimé est donc dans le même sens que celui fait à son directeur de succursale, tel que décrit ci-haut.

CD00-1276

PAGE : 9

[51] L'aveu est la reconnaissance d'un fait de nature à produire des conséquences juridiques contre son auteur et il fait preuve contre l'intimé<sup>3</sup>.

[52] Les propos de la Cour d'appel du Québec prononcés dans *Veilleux c. La concorde*<sup>4</sup>, bien que remontant à un certain temps, demeurent toujours aussi pertinents quant à la valeur probante d'un aveu :

« [18] *Ce qui fait de l'aveu un moyen de preuve privilégié, pour ne pas dire le moyen par excellence, c'est que s'il va contre nature de reconnaître ses torts, de s'incriminer, on ne peut, à plus forte raison, concevoir qu'on le fasse faussement lorsque ses intérêts en souffriront. [...]* » (nos soulignés)

[53] Par conséquent, le comité considère sans hésitation que le plaignant s'est déchargé de son fardeau de preuve et trouvera ainsi l'intimé coupable sous l'unique chef d'infraction de la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* et ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'article 10 du même règlement invoqué.

[54] Le comité permettra aussi que la présente décision sur culpabilité soit notifiée à l'intimé par moyen technologique, à savoir par courriel, vu son consentement à la notification de procédures par courrier électronique.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous l'unique chef d'infraction mentionné à la plainte pour avoir contrevenu à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1);

**ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures quant à l'autre disposition invoquée à la plainte;

<sup>3</sup> *Code civil du Québec*, RLRQ c. CCQ-1991, art. 2850 et 2852; Jean-Claude ROYER, *La preuve civile*, 3<sup>e</sup> éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2003, p. 659.

<sup>4</sup> *Veilleux c. La concorde*, 1985 CanLII 2978 (QC CA), paragr. 18.

CD00-1276

PAGE : 10

**CONVOQUE** les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction;

**PERMET** la notification de la présente décision à l'intimé par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ c. C-25), à savoir par courrier électronique.

(S) Claude Mageau

M<sup>e</sup> CLAUDE MAGEAU

Président du comité de discipline

(S) Sylvain Jutras

M. SYLVAIN JUTRAS, A.V.C., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Jean-Philippe Lincourt  
BÉLANGER LONGTIN S.E.N.C.R.L.  
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé était absent et non représenté.

Date d'audience : Le 12 mars 2018

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1324

DATE : 19 décembre 2018

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Claude Mageau	Président
M. Joël Badan	Membre
M. Marc Binette, Pl. Fin.	Membre

---

**LYSANE TOUGAS**, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

**SUZANNE DUTILLY**

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 19 novembre 2018, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au Tribunal administratif du travail, sis au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18<sup>e</sup> étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimée le 11 juin 2018 ainsi libellée :

#### LA PLAINTÉ

1. Dans la région de Châteauguay, entre les ou vers les 8 février et 6 juin 2016, l'intimée n'a pas agi avec intégrité en se livrant à de la cavalerie de chèques (kiting) pour s'octroyer à plusieurs reprises du crédit à l'insu de son employeur, contrevenant ainsi à l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.7.1).

CD00-1324

PAGE : 2

[2] La plaignante était représentée par M<sup>e</sup> Alain Galarneau et l'intimée, qui était présente, se représentait elle-même.

### **PLAIDOYER DE CULPABILITÉ**

[3] En début d'audition, le président du comité vérifia auprès de l'intimée si c'était toujours son intention de plaider coupable à l'unique chef d'infraction contenue à la plainte disciplinaire, comme elle avait indiqué lors de l'appel du rôle provisoire du 18 septembre 2018.

[4] L'intimée confirma au comité que c'était toujours son intention de plaider coupable à ladite infraction.

[5] Après s'être assuré qu'elle comprenait bien les conséquences de son plaidoyer de culpabilité, en ce qu'elle reconnaissait ainsi que les gestes reprochés constituaient une infraction déontologique, le comité accepta ce plaidoyer et invita le procureur de la plaignante à lui faire une présentation sommaire des faits.

### **LA PREUVE**

[6] Le procureur de la plaignante déposa tout d'abord, avec le consentement de l'intimée, les pièces pertinentes dans la présente affaire, soit les pièces P-1 à P-10.

[7] Il fit entendre par la suite l'enquêteur au dossier, M. Alexander Le Quesne, pour expliquer celles-ci.

[8] Essentiellement, l'intimée, qui avait des problèmes financiers au moment des faits reprochés à la plainte disciplinaire, a effectué à partir de ses deux (2) comptes personnels, des chèques sans provision et a ainsi indûment obtenu un crédit artificiellement créé.

CD00-1324

PAGE : 3

[9] En fait, l'intimée avait un compte personnel à la Caisse populaire de Châteauguay (ci-après la « Caisse »), où elle agissait à titre de Conseillère de gestion des avoirs pour l'équipe Gestion de patrimoine, et un autre à la Banque royale de Châteauguay (ci-après la « RBC »).

[10] Pendant la période en question, elle aurait tiré huit (8) chèques sur son compte de la RBC pour une valeur de 1 579,55 \$, alors qu'elle n'avait pas les fonds pour les couvrir.

[11] À remarquer que l'intimée prétend qu'un des huit (8) chèques, soit celui portant le numéro 831 pour 40 \$, pièce P-3, I-29, n'était pas sans provision au motif qu'il y aurait eu un usage à la RBC de tolérer un dépassement de 10% du crédit autorisé.

[12] Les chèques tirés de son compte de la RBC étaient déposés par l'intimée à son compte de la Caisse, et pendant le délai de compensation, elle a pu bénéficier indûment d'un crédit qu'elle n'aurait pas pu avoir autrement.

[13] Elle fit le même stratagème pour quatre (4) chèques tirés sur son compte détenu à la Caisse pour une valeur de 365,28 \$ qui ont été déposés à son compte RBC.

[14] Il est bon de souligner que les deux (2) institutions financières n'ont subi aucune perte financière à cause de ces chèques sans provision.

[15] Compte tenu de la preuve documentaire présentée par la plaignante et les explications fournies par son enquêteur, le comité déclara sur-le-champ, l'intimée coupable de l'infraction reprochée à l'unique chef d'infraction de la plainte, et il demanda aux parties de procéder immédiatement aux représentations sur sanction.

CD00-1324

PAGE : 4

**REPRÉSENTATIONS DU PROCUREUR DE LA PLAIGNANTE**

[16] Tout d'abord, le procureur de la plaignante déposa de consentement avec l'intimée comme pièce SP-1, un avis administratif de la Caisse adressé à l'intimée daté du 27 novembre 2015.

[17] Cet avis administratif concernait un chèque du 23 novembre 2015 sans provision tiré par l'intimée, et qui faisait suite à deux (2) autres chèques sans provision faits en septembre 2015.

[18] Par cet avis administratif, l'intimée était informée par son employeur que son comportement constituait un manquement déontologique, et que si la situation perdurait, l'employeur serait dans l'obligation de prendre des mesures plus sévères pouvant aller jusqu'à une suspension sans solde.

[19] Le procureur de la plaignante recommanda au comité qu'une radiation temporaire pour une période de cinq (5) ans soit ordonnée à l'intimée, accompagnée de la publication d'un avis de la décision selon l'article 156(7) du *Code des professions* et du paiement des déboursés conformément à l'article 151 dudit code.

[20] Il expliqua qu'il réclamait une telle période de radiation temporaire compte tenu que l'intimée avait, sur une période de quatre (4) mois, exécuté onze (11) transactions avec des chèques sans provision pour un total d'environ 1 900 \$, ce qui lui avait permis d'obtenir indûment un crédit pour autant.

[21] Le procureur de la plaignante expliqua qu'il faisait une telle recommandation compte tenu que l'infraction reprochée est extrêmement grave, en ce qu'elle est une forme d'appropriation d'argent au sens du droit disciplinaire.

CD00-1324

PAGE : 5

[22] Il prétendit aussi que cette infraction commise par l'intimée brise le lien de confiance entre le public et les représentants, et en ternit l'image.

[23] Selon le procureur de la plaignante, le fait que, de septembre à novembre 2015, l'intimée avait fait d'autres chèques sans provision et avait eu un sérieux avertissement de la part de son employeur par l'envoi de l'avis administratif SP-1, constituait en l'espèce un fait aggravant.

[24] Il reconnut cependant que les deux (2) institutions financières n'avaient subi aucune perte financière et que l'intimée avait eu une longue carrière sans antécédent disciplinaire.

[25] Il souligna aussi qu'elle a plaidé coupable et avait collaboré entièrement à l'enquête de la plaignante.

[26] Autre élément qui milite en faveur de l'intimée selon lui est le fait que l'intimée regrette les gestes posés, et qu'elle a été pénalisée financièrement en décidant de prendre sa retraite prématurément.

[27] Compte tenu de tous ces éléments, il est donc d'opinion dans les circonstances qu'une radiation temporaire de cinq (5) ans serait une sanction raisonnable.

[28] Il déposa les précédents jurisprudentiels appuyant sa recommandation<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Durand*, 2017 CanLII 41656 (QC CDCSF); *Chambre de la sécurité financière c. Voyer-Sirois*, 2018 QCCDCSF 2 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Martinez-Melendez*, 2018 QCCDCSF 26 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Umulisa*, 2018 QCCDCSF 45 (CanLII).

CD00-1324

PAGE : 6

**REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE**

[29] L'intimée fut assermentée et témoigna à l'effet qu'elle avait, au moment de la commission des gestes reprochés, quarante-trois (43) ans d'expérience dans le domaine bancaire.

[30] Elle a brièvement relaté qu'au moment de la commission des gestes reprochés, elle était dans une situation financière difficile.

[31] Tout d'abord, elle expliqua qu'en novembre 2015, elle avait été absente du travail pendant une période prolongée à cause d'une blessure à un pied, de sorte qu'elle était alors rémunérée seulement à quatre-vingts pour cent (80 %) de son salaire habituel.

[32] En décembre 2015, elle s'est séparée de son conjoint, ce qui a fait en sorte qu'elle a dû assumer seule plus de charges financières.

[33] Par la suite, en février 2016, son père est décédé et elle a dû assumer personnellement ses frais funéraires.

[34] Elle témoigna aussi que son fils est père d'un garçon, et qu'ayant des problèmes financiers, il avait besoin de son aide.

[35] Ainsi, par exemple, elle expliqua qu'elle avait tiré le 28 mars 2016 le chèque portant le numéro 112 pour 360 \$ (pièce P-4, I-40) afin de payer les verres correcteurs de son petit-fils.

[36] Elle expliqua par la suite qu'elle souffre de problèmes médicaux de nature bipolaire, et qu'elle prend des médicaments pour les traiter.

CD00-1324

PAGE : 7

[37] Elle témoigna que contrairement à ce qui était mentionné à l'avis administratif SP-1, elle n'a pas eu l'occasion de discuter avec sa gestionnaire de ses problèmes financiers afin d'identifier des pistes de solution pouvant l'aider.

[38] Elle mentionna finalement qu'elle a décidé de prendre sa retraite à l'été 2016 compte tenu que la situation au travail était devenue trop difficile pour elle.

[39] Cette décision a fait en sorte qu'elle s'est retrouvée avec une baisse importante de revenus.

[40] Elle exprima par la suite tous ses regrets d'avoir commis les gestes reprochés.

[41] Elle déclara que les conséquences financières de sa retraite prématurée et la honte qu'elle a éprouvée dans son milieu de travail à cause des gestes reprochés constituaient en soi une forme de sanction.

[42] À cet effet, elle expliqua qu'elle évite maintenant de se rendre à la Caisse, ne voulant pas rencontrer ses ex-collègues de travail.

[43] Elle déclara qu'elle considère qu'une période de radiation temporaire de trois (3) ans serait suffisante dans les circonstances, mais sans avancer d'arguments ni d'autorités pour appuyer une telle recommandation.

[44] Elle termina en expliquant qu'elle voudrait retourner dans le domaine bancaire comme conseillère aux clients, mais qu'elle ne veut pas récupérer son droit de pratique à titre de représentant.

#### **ANALYSE ET MOTIFS**

[45] L'intimée, qui est âgée de plus 60 ans, avait quarante-trois (43) ans d'expérience dans le domaine bancaire au moment de la commission de l'infraction reprochée.

CD00-1324

PAGE : 8

[46] En juillet 2016, au moment où elle a pris sa retraite, elle agissait à titre de conseillère en gestion de patrimoine à la Caisse et elle était inscrite comme représentante de courtier en épargne collective depuis le 28 septembre 2009.

[47] L'intimée a bien expliqué le contexte difficile dans lequel elle se trouvait au moment où elle a commis les gestes reprochés.

[48] Le comité est bien conscient que les chèques sans provision faits par l'intimée ont été faits entre autres pour aider son fils qui était dans le besoin.

[49] L'intimée a prétendu qu'elle avait déjà subi une certaine forme de sanction, en ce qu'elle a dû prendre une retraite anticipée et ainsi renoncer à une promotion et à des revenus annuels plus importants.

[50] Ainsi, elle a expliqué qu'elle vivait actuellement avec des revenus qui sont près de la moitié de ce qu'elle bénéficiait avant sa retraite.

[51] Vu son absence d'antécédent disciplinaire, elle considère que la suggestion d'une période de radiation temporaire de cinq (5) ans faite par le procureur de la plaignante est trop sévère.

[52] Elle a prétendu au contraire qu'une période de radiation temporaire de trois (3) ans serait suffisante.

[53] Avec respect pour l'opinion contraire, le comité est d'opinion que la recommandation du procureur de la plaignante n'est pas du tout déraisonnable dans les circonstances.

[54] En effet, les précédents soumis par celui-ci sont tout à fait pertinents et applicables en l'espèce.

CD00-1324

PAGE : 9

[55] Bien que l'intimée ait toute la sympathie du comité, il n'en demeure pas moins que les gestes posés sont très graves et constituent, tel que mentionné par le comité dans l'affaire *Durand*<sup>2</sup>, une forme d'appropriation en droit disciplinaire.

[56] Cela étant, le comité doit dans sa mission de protection du public, par dissuasion et exemplarité, dénoncer de tels gestes et, pour ce faire, il est d'opinion qu'une période de radiation temporaire du droit d'exercice de l'intimée est absolument nécessaire.

[57] De plus, le comité tiendra compte de l'avis administratif du 27 novembre 2015, pièce SP-1, où l'intimée avait fait l'objet d'un avertissement de la part de son employeur pour les chèques sans provision effectués par elle durant la période de septembre à novembre 2015, soit avant les gestes reprochés à la présente plainte.

[58] Bien qu'il ne constitue pas un antécédent disciplinaire, cet avertissement sur la conduite de l'intimée au travail précédant les gestes reprochés à la plainte disciplinaire, constitue un élément pertinent et utile pour déterminer la sanction applicable en l'espèce<sup>3</sup>.

[59] Nonobstant l'existence de cet avertissement, l'intimée a continué dans la même voie et a commis les gestes qui font l'objet de la présente plainte.

[60] Le comité se doit aussi de souligner que l'intimée avait, au moment de la commission des gestes reprochés, quarante-trois (43) ans d'expérience dans le domaine bancaire et que dans les circonstances, elle n'était pas une jeune employée sans expérience.

---

<sup>2</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Durand*, voir note 1, paragr. 27 à 30.

<sup>3</sup> *Morris c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2017 QCTP 44 (CanLII), paragr. 179; *Morris c. Tribunal des professions*, 2018 QCCS 1859 (CanLII) (requête en révision judiciaire rejetée).

CD00-1324

PAGE : 10

[61] Ainsi, le comité est d'opinion que la recommandation du procureur de la plaignante afin qu'une radiation temporaire de cinq (5) ans soit ordonnée à l'intimée se situe dans la fourchette des sanctions imposées relativement à des infractions similaires, respecte les critères de dissuasion et d'exemplarité et assurera la protection du public.

[62] Le comité ordonnera donc la radiation temporaire de l'intimée pour une période de cinq (5) ans.

[63] Il ordonnera également, tel que prévu à l'article 156 du *Code des professions*, la publication, aux frais de l'intimée, d'un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où cette dernière a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où elle a exercé sa profession.

[64] Il sera aussi ordonné que l'intimée paie les déboursés conformément aux dispositions prévues à l'article 151 du *Code des professions*.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**PREND ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimée quant au chef d'infraction unique contenu à la plainte;

**RÉITÈRE** la déclaration de culpabilité de l'intimée quant au chef d'infraction unique contenu à la plainte;

**ET STATUANT SUR LA SANCTION :**

**ORDONNE** sous l'unique chef d'infraction, la radiation temporaire de l'intimée comme membre de la Chambre de la sécurité financière pour une période de cinq (5) ans);

CD00-1324

PAGE : 11

**ORDONNE** à la secrétaire du comité de faire publier, aux frais de l'intimée, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où elle a exercé ou pourrait exercer sa profession, conformément à ce qui est prévu à l'article 156 (7) du *Code des professions* (RLRQ, c. 26);

**CONDAMNE** l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. 26).

(s) Claude Mageau  
M<sup>e</sup> CLAUDE MAGEAU  
Président du comité de discipline

(s) Joël Badan  
M. JOËL BADAN  
Membre du comité de discipline

(s) Marc Binette  
M. MARC BINETTE, PL. FIN.  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Alain Galarneau  
**POULIOT, CARON, PRÉVOST, BÉLISLE, GALARNEAU**  
Procureurs de la partie plaignante

L'intimée se représente elle-même.

Date d'audience : 19 novembre 2018

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

## 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

## 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

Aucune information

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

#### Avis de révocation et de délivrance de permis d'assurance-dépôt

*Loi sur l'assurance-dépôt*, RLRQ, c. A-26

Avis est donné par la présente que, à la suite de la fusion des caisses<sup>1</sup> suivantes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et autorisée par l'Autorité des marchés financiers, un permis d'assurance-dépôts a été délivré aux caisses résultantes en vertu de l'article 27 de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, RLRQ, c. A-26 (« LAD »). En application de l'article 31.1 LAD, la révocation des permis d'assurance-dépôts est effective à compter de la date de fusion, pour les caisses fusionnantes.

Caisse(s) fusionnantes	Caisse résultante
Caisse Desjardins de Joliette	Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
Caisse Desjardins de Kildare	
Caisse Desjardins du Sud de la Matawanie	
Caisse Desjardins des Trois-Rivières	Caisse Desjardins de Trois-Rivières
Caisse Desjardins Laviolette	
Caisse populaire Desjardins de Montmagny	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny
Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer	
Caisse populaire Desjardins du Parc régional des Appalaches	
Caisse populaire Desjardins de Cap-Rouge	Caisse Desjardins de Cap-Rouge-Saint-Augustin
Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures	
Caisse Desjardins de Mont-Tremblant	Caisse Desjardins de Mont-Tremblant
Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées	
Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides	Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides
Caisse Desjardins de Ferme-Neuve	

<sup>1</sup> Il est à noter que le terme « caisse » signifie Caisse populaire, Caisse populaire Desjardins et Caisse Desjardins.

Caisse Desjardins d'Anjou-Tétreaultville	Caisse Desjardins de Mercie-Est-Anjou
Caisse Desjardins de Longue-Pointe	
Caisse populaire Desjardins de Fort Coulonge	Caisse Desjardins des Rivières de Pontiac
Caisse populaire Desjardins Chapeau	
Caisse Desjardins de Boucherville	Caisse Desjardins des Patriotes
Caisse Desjardins du Grand Coteau	
Caisse Desjardins de Varennes	
Caisse Desjardins de Contrecoeur-Verchères	
Caisse Desjardins de Bois-Francis-Bordeaux-Cartierville	Caisse Desjardins de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent
La Caisse populaire Desjardins de Saint-Laurent	
Caisse Desjardins des Berges de Roussillon	Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon
Caisse Desjardins des Moissons	
Caisse populaire Desjardins des Mille-Îles	Caisse Desjardins du Centre et de l'Est de Laval
Caisse Desjardins de Vimont-Auteuil	
Caisse Desjardins des Grands boulevards de Laval	Caisse Desjardins des Grands boulevards de Laval
Caisse populaire de Saint-Claude	
Caisse populaire Desjardins de Maria	Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs
Caisse populaire Desjardins des Quatre-vents	
Caisse populaire Desjardins de New Richmond	
Caisse Desjardins de Tracadie	
Caisse populaire Desjardins de la Baie-de-Gaspé	Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares	
Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke	Caisse Desjardins du Nord de Sherbrooke
Caisse Desjardins du Lac des Nations de Sherbrooke	
Caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François	Caisse Desjardins du Haut-Saint-François
Caisse Desjardins des Hauts-Boisés	
Caisse Desjardins de l'Héritage des Basques	Caisse Desjardins des Basques
Caisse Desjardins du Terroir Basque	
Caisse populaire Desjardins de Saint-Cyprien	
Caisse Desjardins du Transcontinental	Caisse Desjardins Transcontinental-Portage
Caisse populaire Desjardins du Portage	
Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe	Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe
Caisse Desjardins du Plateau maskoutain	
Caisse Desjardins de Val-Maska	
Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal	Caisse Desjardins des Transports
Caisse d'économie Desjardins des employés de la STM	
Caisse d'économie Desjardins des Mines, métaux et services publics (Côte-Nord)	Caisse Desjardins des Ressources naturelles
Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa-Manic-McCormick	

Avis est également donné que, à la suite de la fusion par absorption des caisses suivantes, en date du 1er janvier 2019 et autorisée par l'Autorité des marchés financiers, il y a eu révocation du permis d'assurance-dépôts pour les caisses absorbées en vertu de l'article 31.1 LAD à compter de la date de fusion. Il est à noter que les caisses absorbantes conservent leur permis d'assurance-dépôts.

<b>Caisses fusionnantes</b>	<b>Caisse résultante (absorbante)</b>
Caisse Desjardins des Bois-Francs	Caisse Desjardins des Bois-Francs
Caisse populaire de Saint-Fortunat	
Caisse Desjardins du Centre-nord de Montréal	Caisse Desjardins du Centre-nord de Montréal
Caisse populaire Desjardins Saint-Simon-Apôtre de Montréal	
Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata	Caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata
Caisse populaire Desjardins de Saint-Juste-du-Lac	

Fait le 1er janvier 2019

Autorité des marchés financiers

<b>Caisses fusionnantes</b>	<b>Caisse résultante</b>
Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire	Caisse Desjardins d'Acton Vale-Rivière Noire
Caisse populaire Desjardins d'Acton Vale	
Caisse d'économie Desjardins de la Vallée de l'Amiante	Caisse Desjardins du Réseau de la santé
Caisse Desjardins du Réseau de la santé	
Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière	Caisse Desjardins du Centre de Lotbinière
Caisse populaire Desjardins de Saint-Agapit-Saint-Gilles	
Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière	
Caisse Desjardins des Sources-Lac-Saint-Louis	Caisse Desjardins de l'Ouest de l'Île
Caisse populaire Desjardins Sainte-Geneviève de Pierrefonds	
Caisse Desjardins du Centre-Sud de Shawinigan	Caisse Desjardins du Centre-de-la-Mauricie
Caisse Desjardins de la Vallée-du-Saint-Maurice	
Caisse Desjardins du Haut Shawinigan	
Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield	Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield
Caisse Desjardins Notre-Dame de Bellerive	
Caisse Desjardins de Longueuil	Caisse Desjardins du Vieux-Longueuil
Caisse Desjardins de Saint-Pierre-Apôtre	
Caisse d'économie Laurentienne	Caisse Desjardins de l'Éducation
Caisse Desjardins de l'Éducation	
Caisse d'économie Desjardins Strathcona – Strathcona Credit Union	
Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes	Caisse Desjardins de la Région de Saint-

<b>Caisses fusionnantes</b>	<b>Caisse résultante</b>
Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe	Hyacinthe
Caisse Desjardins De Lorimier-Villeray	Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île
Caisse populaire Desjardins Préfontaine-Hochelaga	
Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux	Caisse Desjardins de Mékinac-Des Chenaux
Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe	
Caisse populaire Desjardins de la Moraine	
Caisse Desjardins du Centre de Mékinac	
La Caisse Populaire de l'Ange-Gardien	Caisse Desjardins de la Pommeraie
Caisse Desjardins de Bedford	
Caisse populaire Desjardins de Farnham	

Avis est également donné que suite à la fusion par absorption des caisses suivantes, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et, autorisée par l'Autorité des marchés financiers, il y a eu révocation du permis d'assurance-dépôt pour la caisse absorbée en vertu de l'article 31.1 LAD à compter de la date de fusion. Il est à noter que la caisse absorbante conserve son permis d'assurance-dépôt.

<b>Caisses fusionnantes</b>	<b>Caisse résultante (absorbante)</b>
Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal	Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal
Caisse Desjardins des Travailleurs de la cour Saint-Luc (absorbée)	

Fait le 1<sup>er</sup> janvier 2017

Autorité des marchés financiers

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

## **6.5 INTERDICTIONS**

### **6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs**

Aucune information.

### **6.5.2 Révocations d'interdiction**

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
iA Sociétés financière inc.	21 janvier 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
FNB indiciel de chefs de file mondiaux des technologies TD	18 janvier 2019	Ontario
FNB de gestion de la trésorerie TD		
FNB à faible volatilité systématique d'actions internationales TD		
FNB à gestion active de dividendes bonifiés mondiaux TD		
iShares ESG MSCI Canada Index ETF	21 janvier 2019	Ontario
iShares ESG MSCI USA Index ETF		
iShares ESG MSCI EAFE Index ETF		
iShares ESG MSCI Emerging Markets Index ETF		
iShares ESG Canadian Aggregate Bond Index ETF		
iShares ESG Canadian Short Term Bond Index ETF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Banque Laurentienne du Canada	21 janvier 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
FNB actif d'actions privilégiées canadiennes BNI FNB des entreprises familiales canadiennes BNI FNB de revenu d'actifs réels mondiaux BNI	16 janvier 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
FNB d'investissements alternatifs liquides BNI	16 janvier 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> </ul>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		- Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)	21 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)		- Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S et D)		
Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégories A, I, C, F et D)		
Les Entreprises Bold Capital	22 janvier 2019	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
CARDS II Trust <sup>MD</sup>	18 janvier 2019	Ontario
FNB actif de dividendes canadiens Dynamique iShares	22 janvier 2019	Ontario
FNB actif d'obligations croisées Dynamique iShares		
FNB actif de dividendes mondiaux Dynamique iShares		
FNB actif d'actions privilégiées Dynamique iShares		
FNB actif de dividendes américains Dynamique iShares		
FNB actif tactique d'obligations Dynamique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
iShares FNB actif de sociétés américaines moyennes Dynamique iShares FNB actif de services financiers mondiaux Dynamique iShares FNB actif de titres de qualité à taux variable Dynamique iShares		
FNB Horizons Indice de FPI canadiennes à pondération égale FNB Horizons Indice d'actions privilégiées canadiennes échelonnées FNB Horizons Indice de banques canadiennes à pondération égale	18 janvier 2019	Ontario
FNB lié à l'indice SmartBe Global Value Momentum Trend	17 janvier 2019	Alberta
Fonds actif de dividendes canadiens Dynamique Fonds actif d'obligations croisées Dynamique Fonds actif de dividendes mondiaux Dynamique Fonds actif de services financiers mondiaux Dynamique Fonds actif de de titres de qualité à taux variable Dynamique Fonds actif d'actions privilégiées Dynamique Fonds actif tactique d'obligations Dynamique Fonds actif de dividendes américains Dynamique Fonds actif de sociétés américaines moyennes Dynamique	21 janvier 2019	Ontario
Fonds équilibré mondial de croissance Mackenzie	16 janvier 2019	Ontario
SLANG Worldwide Inc.	21 janvier 2019	Ontario
Vanguard Global Liquidity Factor ETF	16 janvier 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Vanguard Global Minimum Volatility ETF		
Vanguard Global Momentum Factor ETF		
Vanguard Global Value Factor ETF		
Vanguard Conservative Income ETF Portfolio		
Vanguard Conservative ETF Portfolio		
Vanguard Balanced ETF Portfolio		
Vanguard Growth ETF Portfolio		
Vanguard All-Equity ETF Portfolio		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme RBC	22 janvier 2019	Ontario
FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC		
FNB indiciel mondial d'obligations gouvernementales RBC (CAD – Couvert)		
FNB indiciel d'actions canadiennes RBC		
FNB indiciel d'actions américaines RBC		
FNB indiciel d'actions internationales RBC		
FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC		
Fonds à revenu élevé Purpose	22 janvier 2019	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds d'obligations à court terme Ninepoint Catégorie d'obligations à court terme Ninepoint Catégorie d'actifs tangibles Ninepoint	22 janvier 2019	Ontario
Fonds de dividendes de base Purpose Fonds de rendement stratégique Purpose	22 janvier 2019	Ontario
Fonds indiciel d'obligations canadiennes RBC Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC Fonds indiciel canadien RBC Fonds indiciel américain RBC Fonds américain indiciel neutre en devises RBC Fonds international indiciel neutre en devises RBC	21 janvier 2019	Ontario
Fonds multistratégie à rendement absolu Mackenzie	18 janvier 2019	Ontario
Fonds multi-stratégies neutre au marché Purpose	22 janvier 2019	Ontario
Invesco S&P International Developed Low Volatility Index ETF	22 janvier 2019	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque canadienne de l'Ouest	22 janvier 2019	4 janvier 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	17 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22 janvier 2019	3 novembre 2017
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque de Montréal	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
Banque Nationale	16 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	16 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	17 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	22 janvier 2019	3 juillet 2018
Banque Royale du Canada	4 janvier 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	8 janvier 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	8 janvier 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	9 janvier 2019	30 janvier 2018
Capital Power Corporation	16 janvier 2019	11 mai 2018
Dividend 15 Split Corp.	18 janvier 2019	1 <sup>er</sup> juin 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	16 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	21 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 janvier 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 janvier 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2019	28 décembre 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	17 janvier 2019	28 juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	17 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	18 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 janvier 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	22 janvier 2019	28 juin 2018
Ontario Power Generation Inc.	16 janvier 2019	12 septembre 2017
SmartCentres Real Estate Investment Trust	16 janvier 2019	1 <sup>er</sup> février 2018

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

**SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BevCanna Enterprises Inc.	2018-07-11 au 2018-07-12	2 184 323 \$
Blackstone Tactical Opportunities Fund III L.P.	2018-07-12	10 532 800 \$
BonTerra Resources Inc.	2018-07-12	1 600 000 \$
Chemistree Technology Inc.	2018-07-11	1 949 365 \$
EIG Nova Co-Investment, L.P.	2018-07-11	19 726 500 \$
Element Limited Partnership	2018-07-20	400 000 \$
Fiducie de Revenu Résidentiel Équiton	2018-07-09	5 000 \$
Franchise Cannabis Corp.	2018-07-09	4 121 600 \$
Franklin Global Real Assets Fund	2018-07-09 au 2018-07-13	10 085 108 \$

**SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACM Commercial Mortgage Fund	2018-10-31	38 534 756 \$
Alyeska Fund, L.P.	2018-12-01	39 573 000 \$
Analytic US Low Volatility Equity Fund	2018-01-12 au 2018-05-04	13 731 \$
Capstone Fixed Income Fund	2018-01-05 au 2018-12-28	10 335 917 \$
Capstone Mortgage Pool	2018-01-02 au 2018-12-03	30 098 136 \$
Capstone Non-Traditional Equity Pool	2018-01-05 au 2018-12-28	9 882 090 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Capstone Traditional Equity Pool	2018-01-05 au 2018-12-28	3 089 628 \$
Carlyle Credit Opportunities Fund ( <i>Parallele</i> ), L.P.	2018-11-30	18 355 380 \$
Catégorie de société canadiennes select signature	2017-01-01 au 2017-12-31	5 583 767 \$
CI Black Creek International Equity Pool	2017-01-01 au 2017-12-31	970 444 932 \$
Cooper's Hawk Investments-Alternative Investments	2017-04-07 au 2017-12-31	23 180 823 \$
Davis-Rea Equity Fund	2018-01-11 au 2018-11-30	340 785 \$
Dragoneer Global Fund II, L.P.	2018-03-20	3 269 250 \$
Fonds commun Addenda obligation gouvernements long terme durée active	2017-01-10 au 2017-12-11	4 135 000 \$
Fonds croissance américaine power dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	40 795 \$
Fonds d'actions mondiales Long/Short Landry	2018-01-01 au 2018-12-31	1 925 997 \$
Fonds de financement d'infrastructures par emprunt Stonebridge II, S.E.C.	2018-09-28 au 2018-12-04	45 879 000 \$
Fonds de rendement à prime dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	19 887 077 \$
Fonds de rendement stratégique dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	261 516 \$
Fonds d'investissement de la fondation du grand Montréal	2017-01-01 au 2017-12-31	80 010 167 \$
Fonds Fiera actions privilégiées	2017-01-01 au 2017-12-31	74 276 336 \$
Fonds Hexavest États-Unis	2017-01-01 au 2017-12-31	276 755 803 \$
Fonds Hexavest Europe	2017-01-01 au 2017-12-31	330 892 248 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds Hexavest Pacifique	2017-01-01 au 2017-12-31	87 362 104 \$
Fonds IA Clarington équilibré à revenu mensuel	2017-12-04 au 2017-12-31	1 284 200 \$
Fonds IA Clarington marché monétaire	2017-12-04 au 2017-12-31	126 000 \$
Fonds marché monétaire Montrusco Bolton	2017-01-01 au 2017-12-31	259 517 805 \$
Fonds Oligataire Baker Gilmore & Associes	2017-01-01 au 2017-12-31	13 969 150 \$
Fonds privé en gestion commune stratégie mondiale à rendement absolu gestion d'actifs Manuvie	2017-01-01 au 2017-12-31	50 000 \$
Fonds revenu plus Razorbill Landry	2018-01-01 au 2018-12-31	12 680 578 \$
Fonds valeur adaptatif Long/Short Landry	2018-01-01 au 2018-12-31	3 000 \$
Goldman Sachs Financial Square Treasury Solutions Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	119 095 521 \$
Hugheslittle Balanced Fund	2018-01-15 au 2018-12-15	655 972 382 \$
Hugheslittle Value Fund	2018-01-15 au 2018-12-15	16 007 120 \$
Libertas Real Asset Opportunities Fund	2018-01-02 au 2018-12-03	2 346 957 \$
Mandat privé tactique d'obligations dynamique	2018-01-01 au 2018-12-31	7 318 716 \$
Marshallzehr Mortgage Opportunities Fund LP	2018-01-02 au 2018-12-03	8 924 982 \$
Mercer Money Market Fund	2017-01-20 au 2017-12-28	108 926 000 \$
Mortgage Fund Two	2018-09-30	67 500 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Non-Traditional Invest Capital Appreciation Pooled Fund	2017-01-01 au 2017-12-31	169 405 878 \$
North Haven Senior Loan Fund Offshore L.P.	2018-06-07	51 888 000 \$
Pavilion Flow-Through L.P.	2018-12-31	2 264 200 \$
Pier 21 global value pool	2018-01-03 au 2018-12-27	64 293 161 \$
Portefeuille FDP obligations canadiennes	2017-01-01 au 2017-12-31	39 853 728 \$
Prime Property Fund, LLC	2017-12-31	130 468 000 \$
PRTS CAM PTE. LTD.	2018-01-22	1 665 985 \$
QV Canadian Balanced Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	24 828 632 \$
QV Canadian Bond Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	21 707 083 \$
QV Canadian Equity Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	96 310 353 \$
QV Canadian Small Cap Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	1 364 812 448 \$
QV Global Equity Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	29 589 519 \$
Signature Canadian Bond Pool	2017-01-01 au 2017-12-31	7 198 486 \$
Venator Investment Trust	2018-01-02 au 2018-12-03	924 923 \$
WHL (Canada) I LP	2018-01-01 au 2018-10-01	14 768 173 \$
Windwise Canadian Short-Term Investment NL FD	2017-01-03 au 2017-12-29	670 856 894 \$
Windwise MSCI EAFE Index Non-Lending Fund for Exempt Organizations	2017-01-03 au 2017-12-29	12 821 482 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Windwise S&P 500 Index NI FD For Exempt Organizations	2017-01-03 au 2017-12-29	25 313 532 \$
Windwise S&P Midcap 400 Index Securities Lending Fund for Exempt Organizations	2017-01-03 au 2017-12-05	7 452 404 \$
York Special Opportunities Fund III-B, L.P.	2018-12-27	136 410 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Green Growth Brands Inc.

Vu la demande présentée par Green Growth Brands Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 décembre 2018 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2 de l'article 3.1 et l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V -1.1, r. 3 et les termes définis suivants :

« Aphria » : Aphria Inc., l'émetteur visé par l'offre;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2 de l'article 3.1 du Règlement 62-104 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : les documents intégrés par renvoi dans la note d'information;

« note d'information » : la note d'information de l'initiateur portant sur l'offre, y compris les documents visés, ainsi que tout avis de changement ou de modification s'y rapportant;

« offre » : l'offre publique d'achat que l'initiateur entend lancer pour acquérir les titres;

« titres » : la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Aphria;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire;

Vu les considérations suivantes :

1. L'initiateur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Québec et en Nouvelle-Écosse;
2. Aphria est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada à l'exception du Québec;
3. L'initiateur entend lancer l'offre et déposer la note d'information en version anglaise et en version française, à l'exception des documents visés, le ou vers le 7 janvier 2019;
4. L'offre prévoira un délai de 105 jours au cours duquel les porteurs pourront déposer leurs titres en réponse à l'offre;
5. L'initiateur a démontré que le processus de traduction des documents visés a débuté en temps opportun;
6. L'initiateur n'est pas en mesure de compléter la traduction des documents visés d'ici le lancement de l'offre;

Vu les déclarations faites par l'initiateur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dès que possible, mais au plus tard le 28 janvier 2019.

Fait le 4 janvier 2019.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2019-FS-0002

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

## 6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

### 6.9.5 Divers

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	2018-11-30
ENTREPRISES BOLD CAPITAL (LES)	2018-10-31
GROUPE SPORTSCENE INC.	2018-11-25
HARMONY ENERGY TECHNOLOGIES CORPORATION	2018-09-30
KURE TECHNOLOGIES, INC.	2018-11-30
RESSOURCES MELKIOR INC.	2018-11-30
THESCORE, INC.	2018-11-30
ZOOMERMEDIA LIMITED	2018-11-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
GENCAN CAPITAL INC.	2018-09-30
NOVAGOLD RESOURCES INC.	2018-11-30
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2018-11-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
GENCAN CAPITAL INC.	2018-09-30
NOVAGOLD RESOURCES INC.	2018-11-30
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2018-11-30

## CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
EXPLORATION MIDLAND INC.	
GENCAN CAPITAL INC.	
ICONIC MINERALS LTD.	
INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.	
LABORATOIRES ENGAGEMENT INC.	
PLATINUM GROUP METALS LIMITED	
TERRAVEST INDUSTRIES INC.	

## NOTICE ANNUELLE

	Date du document
NOVAGOLD RESOURCES INC.	2018-11-30
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2018-11-30



## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)**

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti ( <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	<b>AUTRES MENTIONS</b>
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

**AVIS**

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
Initié								
Porteur inscrit								
<b>Abitibi Royalties Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Ian	4, 5							
RRSP	PI	O	2019-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.1500	QC
<b>Absolute Software Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Olsen, Errol	5	O	2019-01-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	892	5.8900	BC
<b>Accord Financial Corp.</b>								
<i>Débiteures convertibles</i>								
Helderman, Matthew	2	O	2017-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-12-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	\$ 40.00	1000.0000	ON
<b>ADVANZ PHARMA Corp. (formerly Concordia International Corp.)</b>								
<i>Limited Voting Shares</i>								
Solus Alternative Asset Management LP	3							
Certain funds and accounts managed by Solus Alternative Asset Management LP and/or subsidiaries thereof	PI	O	2019-01-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	25.3733	ON
		O	2019-01-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	25.1000	ON
<b>Aimia Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mittleman Investment Management, LLC	3							
Mittleman Investment Management, LLC	PI	O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	3.7477USD	QC
		M	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	3.7477	QC
Vo-Quang, Edouard	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 838	2.8460	QC
<b>Air Canada</b>								
<i>Share Units (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Bureau, Duncan	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 829)	26.6700	QC
Elfassy, Samuel	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 317)	26.6700	QC
Galardo, Mark	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 985)	26.6700	QC
Guillemette, Lucie	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(9 805)	26.6700	QC
Hadrovic, Carolyn	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(5 171)	26.6700	QC
Houle, Pierre	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(3 819)	26.6700	QC
Isford, Chris	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 268)	26.6700	QC
Kazzaz, Amos	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(8 488)	26.6700	QC
Landry, Craig	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(8 488)	26.6700	QC
Meloul-Wechsler, Arielle	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(6 220)	26.6700	QC
O'Connor, Kevin Patrick Cornelius	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 829)	26.6700	QC
Rousseau, Michael Stewart	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(27 073)	26.6700	QC
Rovinescu, Calin	4, 5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(126 829)	26.6700	QC
Shapiro, David	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(11 707)	26.6700	QC
Smith-Valade, Renee	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(5 732)	26.6700	QC
Steer, Richard A.	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(5 976)	26.6700	QC
Yiu, Andrew Ka Hoi	5	O	2019-01-13	D	59 - Exercice au comptant	(2 732)	26.6700	QC
<b>Alamos Gold Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Barwell, Christine	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 344	5.0400	ON
Bostwick, Christopher John	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 083	5.0400	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 404	3.7700USD	ON
Cormier, John Andrew	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 821	5.0400	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Engelstad, Nils Frederik Jonas	8	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 777	5.0400	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 564	5.0400	ON
MacPhail, Peter	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 299	5.0400	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 947	5.0400	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 257	5.0400	ON
Porter, James	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 212	5.0400	ON
Webster, Colin	5	O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 772	5.0400	ON
		O	2019-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	5.0100	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i> Webster, Colin	5	O	2019-01-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 489)	5.2600	ON
<b>Alaris Royalty Corp.</b> <i>Actions ordinaires</i>								
King, Stephen Walter	4, 5	O	2018-12-11	D	48 - Acquisition par héritage ou aliénation par legs	30 000		AB
<b>Alcanna Inc. (formerly Liquor Stores N.A. Ltd.)</b> <i>Deferred Shares (Common Shares)</i>								
Booth, Terry	4	O	2018-03-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 198		AB
<i>Droits Performance Share Units August 2017</i>								
Crapper, Dave Robert	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(23 259)		AB
<b>Algonquin Power &amp; Utilities Corp.</b> <i>Deferred Share Units</i>								
Ball, Christopher James	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	680	13.7648	ON
Barnes, Melissa Stapleton	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	205	13.7648	ON
Laney, Randy David	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	154	13.7648	ON
Moore, Kenneth	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 129	13.7648	ON
Saidi, Masheed Hegi	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	336	13.7648	ON
Samil, Dilek	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	342	13.7648	ON
Steeves, George Lester	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	794	13.7648	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Bronicheski, David John	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	354	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	426	13.7648	ON
Jarratt, Christopher Kenneth	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	785	13.7648	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					d'actionnariat			
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 022	13.7648	ON
Norman, Jeffery Todd	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	13.7648	ON
Pasieka, David James	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271	13.7648	ON
Robertson, Ian Edward	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	325	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	427	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 122	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 459	13.7648	ON
Tindale, Jennifer Sara	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	221	13.7648	ON
Trisic, George	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	13.7648	ON
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	13.7648	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Jarratt, Christopher Kenneth	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	540	13.7648	ON
Norman, Jeffery Todd	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	13.7648	ON
Paravalos, Mary Ellen	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	13.7648	ON
Pasieka, David James	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	13.7648	ON
Robertson, Ian Edward	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	571	13.7648	ON
Trisic, George	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	186	13.7648	ON
<b>Anaconda Mining Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Byron, Michael	4	O	2012-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.2500	ON
		M	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 500	0.2500	ON
Lawrick, Victor Lewis	4	O	2019-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 500	0.2500	ON
		M	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 500	0.2500	ON
Levesque, Jacques	4	O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 500	0.2500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Options</i>								
Raza, Marufur Syed	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 500		ON
<b>ARC Resources Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dielwart, John Patrick	4							
751229 Alberta Ltd.	PI	O	2018-11-23	I	97 - Autre	3 940		AB
Anna Dielwart	PI	O	2018-11-23	I	97 - Autre	415		AB
Nesbitt Brokerage	PI	O	2018-11-23	I	97 - Autre	(7 170)		AB
Nesbitt Brokerage RRSP	PI	O	2018-11-23	I	97 - Autre	2 815		AB
<b>Aritzia Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Smith, Marcia	4	O	2018-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	16.8400	BC
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Actions privilégiées Series A</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	21.2800	MB
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	19.6150	MB
<i>Actions privilégiées Series G</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	20.4870	MB
<i>Parts</i>								
Albo, Ida	4	O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.1000	MB
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	419 640	10.1060	MB
<b>ATCO LTD.</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
Cook, P. Derek	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	185	39.9100	AB
Creaghan, Patrick	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	645	40.1300	AB
DeChamplain, Dennis A	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	362	39.8200	AB
Goguen, Paul G.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	543	40.2100	AB
Lidgett, George J.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	208	40.1000	AB
Nielsen, Karen Ann	7	O	2017-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110	45.8800	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	473	40.1200	AB
Opcensky, George	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	557	40.2300	AB
Piepgross, Steven R.	7	O	2018-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	43.4974	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	346	39.4036	AB
Pollicchio, Sett F.	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	902	40.3400	AB
Sharpe, D Jason	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	977	40.1200	AB
Shkrobot, Brian P.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	529	40.2200	AB
Stensby, Wayne K.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 677	40.2300	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Warkentin, Clinton	5	O	2018-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	533	40.2200	AB
<b>Aura Health Inc. (Lamélee Minerais de Fer Ltée.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brass, Howard	5	O	2018-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2018-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Freudman, Joel Aaron	4	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
<b>Aurora Cannabis Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Page, Jonathan	5							
1169089 B.C. Ltd.	PI	O	2018-11-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Page, Jonathan	5	O	2018-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>B2Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cross, Robert Melvin Douglas	4							
Paloduro Investments Inc.	PI	O	2019-01-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	3.8400	BC
		M	2019-01-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	3.8400	BC
<b>Ballard Power Systems Inc.</b>								
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Hayhurst, Douglas Palmer	4	O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 001	3.2800	BC
Le, Duy-Loan	4	O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 429	3.2800	BC
Neese, Marty Tucker	4	O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 859	3.2800	BC
Roche, James Norman	4	O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 716	3.2800	BC
Sutcliffe, Ian Douglas	4	O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 429	3.2800	BC
Woodruff, Janet Patricia	4	O	2018-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 001	3.2800	BC
<b>Banque de Montréal</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Flynn, Thomas Earl	7							
Catherine Hampson	PI	O	2017-01-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120)	97.0600	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Prichard, John Robert Stobo	4, 7	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	585	93.6200	QC
<b>Banque Royale du Canada</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gottschling, Helena	5	O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	883	55.0410	QC
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(883)	99.5466	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	8 259	55.0410	QC
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 259)	99.5722	QC
<i>Options</i>								
Gottschling, Helena	5	O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	(883)	55.0410	QC
McKay, David Ian	4, 5	O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	(8 259)	55.0410	QC
<b>Baytex Energy Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 109	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(17 036)	2.5500	AB
Bly, Mark	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 995	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 485)	2.5500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 493	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 884)	2.5500	AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 268	2.6500	AB
Curran, Trudy Marie	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 617	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 814)	2.5500	AB
Dargan, Naveen	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 268	2.6500	AB
Ector, Brian Gordon	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	48 331	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(25 036)	2.5500	AB
Gray, Rodney	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	99 444	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(51 514)	2.5500	AB
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 431	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 755)	2.5500	AB
Jaskela, Jason Jowill	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	53 909	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(22 340)	2.5500	AB
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	38 945	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 174)	2.5500	AB
LaFehr, Edward David	5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.5500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	162 500	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(67 343)	2.5500	AB
Lovett, Michael Scott	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 986	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 703)	2.5500	AB
Lundberg, Chad	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 431	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(16 755)	2.5500	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 268	2.6500	AB
Olson, Kevin	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 493	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 884)	2.5500	AB
Pearce, David Lawrence	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 493	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 884)	2.5500	AB
Ramsay, Richard	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	100 444	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(49 951)	2.5500	AB
Rideout, Scott Earl	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	40 431	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 106)	2.5500	AB
ROSZELL, NEIL JACK	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 493	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 884)	2.5500	AB
<i>Performance Awards</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	134 906	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 721)	2.6500	AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 846)	2.6500	AB
Curran, Trudy Marie	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 126)	2.6500	AB
Dargan, Naveen	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 846)	2.6500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Ector, Brian Gordon	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 377	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 415)	2.6500	AB
Gray, Rodney	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	311 321	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(74 583)	2.6500	AB
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 377	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 280)	2.6500	AB
Jaskela, Jason Jowill	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	254 717	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(35 041)	2.6500	AB
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 377	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 314)	2.6500	AB
LaFehr, Edward David	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	513 208	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(130 000)	2.6500	AB
Lovett, Michael Scott	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 377	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 391)	2.6500	AB
Lundberg, Chad	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 377	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 280)	2.6500	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 846)	2.6500	AB
Ramsay, Richard	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	311 321	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 333)	2.6500	AB
Rideout, Scott Earl	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	110 377	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 280)	2.6500	AB
<i>Restricted Awards</i>								
Arthur, Kendall Douglas	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 642	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 388)	2.6500	AB
Bly, Mark	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 995)	2.6500	AB
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 493)	2.6500	AB
Chan, Raymond Tatsun	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 422)	2.6500	AB
Curran, Trudy Marie	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 491)	2.6500	AB
Dargan, Naveen	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 422)	2.6500	AB
Ector, Brian Gordon	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 434	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 916)	2.6500	AB
Gray, Rodney	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	103 774	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 861)	2.6500	AB
Grimwood, Jonathan L.	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 434	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 151)	2.6500	AB
Jaskela, Jason Jowill	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	84 906	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 868)	2.6500	AB
Kalmakoff, Chadwick	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 434	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 631)	2.6500	AB
LaFehr, Edward David	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	128 302	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 500)	2.6500	AB
Lovett, Michael Scott	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 434	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 595)	2.6500	AB
Lundberg, Chad	5	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	59 434	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 151)	2.6500	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 422)	2.6500	AB
Olson, Kevin	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB
		O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 493)	2.6500	AB
Pearce, David Lawrence	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 170	2.6500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Bloom Select Income Fund</b>								
<i>Parts</i>								
Bloom-Somer, Adina	4, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	128	9.9700	ON
<b>Bonterra Energy Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fink, George Frederick	4, 5, 3	O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.6861	AB
<b>Bonterra Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dhaliwal, Nav	4, 5	O	2018-11-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(47 250)		BC
Mastodon Geological Services Inc.	PI	O	2012-02-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3400	BC
		O	2019-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3000	BC
		O	2019-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2984	BC
RSD CAPITAL CORP	PI	O	2018-11-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 436 558)		BC
		O	2019-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 800	2.2132	BC
Ginn, Dale	4	O	2018-11-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(67 500)		BC
		O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	2.3000	BC
Mastodon Geological Services Inc.	PI	O	2015-03-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3400	BC
		O	2019-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.3000	BC
		O	2019-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.2984	BC
<i>Options</i>								
Dhaliwal, Nav	4, 5							
RSD CAPITAL CORP	PI	O	2018-11-06	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 620 000)		BC
Ginn, Dale	4	O	2018-11-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 620 000)		BC
<b>Boralex inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Guilmette, Bruno	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Débitures convertibles 4,5 (échéance 30 juin 2020)</i>								
Guilmette, Bruno	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Guilmette, Bruno	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Brompton Oil Split Corp.</b>								
<i>Class A Shares</i>								
Pether, Raymond	4							
Brompton Financial Services Inc.	PI	O	2019-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	2.2500	ON
		O	2019-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.2600	ON
		O	2019-01-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 700)	2.2900	ON
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>								
<i>Actions privilégiées Cass A Series 18</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.6900	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.8703	ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.8491	ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 214)		ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 107	20.4575	ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 107)		ON	
	<i>Actions privilégiées Class A Series 17</i>								
	Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.9373	ON
			O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.9000	ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.9211	ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 232	20.7300	ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 232)		ON	
<i>Actions privilégiées Class A Series 24</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	19.4604	ON	
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	18.2800	ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	18.5488	ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 716)		ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 358	18.4521	ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 358)		ON	
<i>Actions privilégiées Class A Series 26</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	18.4900	ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 168)		ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 584	18.5773	ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 584)		ON	
<i>Actions privilégiées Class A Series 28</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 710	16.8573	ON	
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 710)		ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	16.6700	ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	16.2550	ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON	
<i>Actions privilégiées Class A Series 30</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 184	22.6956	ON	
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 184)		ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 184	23.0793	ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 184)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 184	23.1700	ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 184)		ON	
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 368)		ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 184	22.5400	ON	
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 184)		ON	
<i>Actions privilégiées Class A Series 32</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 239	23.4785	ON	
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 239)		ON	
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 239	23.5528	ON	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 239)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 239	23.4277	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 239)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 539)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 239	23.1500	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 239)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 34</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	21.5000	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	100	21.5000	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	20.9339	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 271	20.9800	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 271)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 36</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.0598	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.1475	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.2449	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 398)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 199	21.1508	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 199)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 37</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 644	21.6780	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 644	21.8667	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 644	22.1544	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 288)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 644	22.1021	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 644)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 38</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 132	20.9100	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 132)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	20.8100	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 132	20.9873	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 132)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 264)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 132	20.7758	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 132)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 40</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	21.9516	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	21.6820	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	21.4804	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 270)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 085	21.3312	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 085)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 42</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	21.5600	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	21.7350	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		M	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	21.4100	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.9843	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 44</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 746	26.0700	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 746)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 746	26.0800	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 746)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 192)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 746	26.2454	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 746)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 46</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 183	25.5590	ON
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 183)		ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 183	25.4200	ON
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 183)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 183	25.7330	ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 183)		ON
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 183)		ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 183	25.4969	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 183)		ON
<i>Actions privilégiées Class A Series 48</i>								
Brookfield Asset Management Inc.	1	O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 723)		ON
<b>Calfrac Well Services Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Paslawski, Basil Mark	5	O	2019-01-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 612)		AB
BMO - Mark and Lori Paslawski	PI	O	2019-01-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 612		AB
		O	2019-01-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 225)	2.7200	AB
		O	2019-01-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 225)	2.7200	AB
BMO Nesbitt Burns (TFSA - Lori Paslawski)	PI	O	2019-01-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 225	2.7200	AB
BMO Nesbitt Burns (TFSA)	PI	O	2019-01-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 225	2.7200	AB
Sutherland, Robert	5	O	2018-03-09	D	59 - Exercice au comptant	(12 460)	6.6500	AB
		M	2018-03-09	D	59 - Exercice au comptant	(12 459)	6.6500	AB
<b>Callidus Capital Corporation</b>								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Ashley, Bradley Wayne	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 926		ON
<b>Canadian Life Companies Split Corp.</b>								
<i>Class A Shares</i>								
Cruickshank, Peter F.	4, 5	O	2018-12-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 081		ON
Finch, S. Wayne	4, 5	O	2018-12-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	15 048		ON
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>								
<i>Options</i>								
Bieber, Corey B.	5	O	2019-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(27 500)	35.6400	AB
Laing, Ronald Keith	5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Solium	PI	O	2019-01-11	I	52 - Expiration d'options	(4 000)	35.6400	AB
Laut, Stephen W.	5	O	2019-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(194 630)		AB
Peterson, William Robert	5	O	2019-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(32 500)	36.1200	AB
<b>Canadian Utilities Limited</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Cook, P. Derek	6, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	237	32.1734	AB
Creaghan, Patrick	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	943	32.3979	AB
DeChamplain, Dennis A	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	522	31.8284	AB
Goguen, Paul G.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	710	32.3780	AB
Lidgett, George J.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	32.5402	AB
Nielsen, Karen Ann	7	O	2017-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	133	38.2300	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	590	32.6000	AB
Opcensky, George	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	734	32.3455	AB
Pieppgrass, Steven R.	7	O	2018-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	34.6224	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	435	30.0334	AB
Policicchio, Sett F.	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 245	32.1216	AB
Shkrobot, Brian P.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	32.3175	AB
Stensby, Wayne K.	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	31.3300	AB
Warkentin, Clinton	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	706	32.3076	AB
<b>Canadian Western Bank</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, Darrell Robert	5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 250	29.0000	AB
Phillips, Robert L.	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	512		AB
Deborah S. Phillips	PI	O	2018-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	343		AB
R.L. Phillips Investments Inc.	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68		AB
Reid, Ian MacNevin	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	283		AB
<b>Canfor Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfor Corporation	1	O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(378 616)		BC
<b>Canfor Pulp Products Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfor Pulp Products Inc.	1	O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		BC
<b>Canlan Ice Sports Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3	O	2019-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.5100	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.5400	BC
		O	2019-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.5500	BC
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.5900	BC
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.6000	BC
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.6500	BC
<b>Capital LGC Ltée</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
di meglio, Remy	5	O	2019-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Capital Power Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vaasjo, Brian Tellef	4, 5	O	2019-01-21	D	51 - Exercice d'options	36 401	24.2700	AB
		O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	60 000	24.2700	AB
<i>Options</i>								
Vaasjo, Brian Tellef	4, 5	O	2019-01-21	D	51 - Exercice d'options	(36 401)		AB
		O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		AB
<b>Capstone Mining Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Howe, Jason Paul	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	928	1.5400	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 059	1.3500	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 036	1.3800	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 014	1.4100	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 051	1.3600	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	297	1.1900	BC
King, Wendy	7	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.6100	BC
Jacob Manarey	PI	O	2019-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Pylot, Darren Murvin	4, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 994	1.5400	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 275	1.3500	BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	983	1.3800	BC
Randhawa, Raman	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
King, Wendy	7	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Randhawa, Raman	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Performance Share Units</i>								
King, Wendy	7	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Randhawa, Raman	5	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Restricted Share Units</i>								
King, Wendy	7	O	2019-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Randhawa, Raman	5	O	2019-01-01	D	SEDI 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Cardinal Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Broos, Laurence	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 804		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 066)	2.4400	AB
Brussa, John Albert	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 722		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 227)	2.4400	AB
Johnson, David Daniel	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 722		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 227)	2.4400	AB
LaForge, Jason Lee	5	O	2019-01-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	13 442		AB
		M	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 442		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 452)	2.4400	AB
Ratushny, M. Scott	4, 5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	120 990		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 075)	2.4400	AB
Shevkenek, Connie	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 754		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 162)	2.4400	AB
TISDALE, GREGORY	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 722		AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 277)	2.4400	AB
Van Spankeren, Shawn Arie	5	O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	58 333		AB
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	2.3800	AB
<i>Restricted Bonus Awards</i>								
Broos, Laurence	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 272)		AB
Brussa, John Albert	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 909)		AB
Johnson, David Daniel	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 909)		AB
LaForge, Jason Lee	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 817)		AB
Ratushny, M. Scott	4, 5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(88 356)		AB
Shevkenek, Connie	5	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 854)		AB
TISDALE, GREGORY	4	O	2019-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 909)		AB
Van Spankeren, Shawn Arie	5	O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58 333)		AB
<b>Cervus Equipment Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drake, Graham	4							
SPOUSAL RRSP - Holly Drake	PI	O	2019-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	384	11.8500	AB
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>								
Drake, Graham	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	371	13.8400	AB
<b>CES Energy Solutions Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cosby, Stella	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	2 377	3.1175	AB
Hooks, John Michael	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	3 253	3.1175	AB
<b>Cipher Pharmaceuticals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beaudet, Mark	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 038	1.6500	ON
Godin, Christian	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	513	1.6500	ON
Lemieux, Stephen	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	765	1.6500	ON
Watters, Chris	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	303	1.6500	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 189	1.6500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Clementia Pharmaceuticals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
BDC	3							
BDC Capital Inc.	PI	O	2019-01-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.0000USD	QC
		O	2019-01-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.2700USD	QC
<b>CO2 Solutions Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fradette, Louis	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	112 045		QC
		M	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	112 045	0.0850	QC
FRADETTE, SYLVIE	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 568		QC
		M	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 568	0.0850	QC
Lavoie, Jérémie	5	O	2017-07-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	60 326		QC
		M	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	60 326	0.0850	QC
Price, Evan	4, 5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	298 700	298700.0000	QC
		M	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	298 700		QC
		M'	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	298 700	0.0850	QC
Surprenant, Richard	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	246 759		QC
		M	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	246 759	0.0850	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Fradette, Louis	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(112 045)		QC
FRADETTE, SYLVIE	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 568)		QC
Lavoie, Jérémie	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(60 326)		QC
Price, Evan	4, 5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(298 700)		QC
Surprenant, Richard	5	O	2019-01-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(246 759)		QC
<b>Cobalt 27 Capital Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Milewski, Anthony	4, 5	O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.0100	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	4.0200	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.0100	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.0200	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.0100	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	4.0200	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	4.0300	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.0200	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.0300	ON
Vydra, Martin	5							
Nonoc Ventures Inc.	PI	O	2019-01-11	I	97 - Autre	63 000		ON
		M	2019-01-11	I	97 - Autre	60 000		ON
<i>Options</i>								
Vydra, Martin	5							
Nonoc Ventures Inc.	PI	O	2019-01-11	I	97 - Autre	(63 000)		ON
		M	2019-01-11	I	97 - Autre	(60 000)		ON
Williams, Philip	4	O	2018-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-11	D	50 - Attribution d'options	75 000	4.4400	ON
<b>Compagnie Pétrolière Impériale Ltée</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2019-01-14	I	38 - Rachat ou annulation	(112 001)	35.8200	AB
		O	2019-01-15	I	38 - Rachat ou annulation	(112 001)	36.2500	AB
		O	2019-01-16	I	38 - Rachat ou annulation	(112 001)	36.6100	AB
		O	2019-01-17	I	38 - Rachat ou annulation	(112 001)	36.9500	AB
		O	2019-01-18	I	38 - Rachat ou annulation	(112 001)	37.2100	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Condor Petroleum Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Disbrow, Robert Registered Accounts	3 PI	O	2019-01-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 750)	0.2800	AB
<b>Constellation Software Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Scotchmer, Steven RBC Dexia RRSP	4 PI	O	2019-01-18	D I	90 - Changements relatifs à la propriété 90 - Changements relatifs à la propriété	1 450 (1 450)	924.0500	ON
<i>Débentures - Subordinated Floating Rate, Series 1 due March 31, 2040</i>								
Scotchmer, Steven RBC Dexia RRSP	4 PI	O	2019-01-18	D I	90 - Changements relatifs à la propriété 90 - Changements relatifs à la propriété	\$ 155 000.00 (\$ 155 000.00)	120.1550	ON
<b>Corporation Aurifère Monarques (auparavant RESSOURCES MONARQUES INC.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouchard, Michel Reer	4 PI	O	2018-12-13	D I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000 15 000	0.3300 0.2100	QC
<b>CORPORATION AURIFÈRE ORIGIN (anciennement Corporation d'Investissements OneCap)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gosselin, Réjean	4, 5	O	2019-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1150	QC
		O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.1250	QC
<b>Corporation Financière Power</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
de Seze, Amaury-Daniel	5							
Régime d'achat d'actions	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	515	515.0000	QC
		M	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	515	31.2294	QC
Ryan, Thomas Timothy, Jr. Share Purchase Plan	4, 7	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 873	31.7300	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Généreux, Claude	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125		QC
Tretiak, Gregory Dennis	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	927		QC
<i>Performance Deferred Share Units</i>								
Généreux, Claude	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 869		QC
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 197		QC
Tretiak, Gregory Dennis	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 131		QC
		M	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 131		QC
Vial, Arnaud	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	576		QC
<i>Performance Share Units</i>								
de Seze, Amaury-Daniel	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179		QC
Desmarais, Olivier	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	217		QC
Desmarais, Paul III	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	340		QC
Lemay, Stéphane	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	475		QC

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5	O	2018-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 399		QC
Vial, Arnaud	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	364		QC
<b>Corporation Métaux Précieux du Québec</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Champigny, Normand	4, 5	O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2850	QC
<b>Correvio Pharma Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Renz, Justin	5	O	2018-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.2000USD	BC
<b>Corridor Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hachey, Lisette France	5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	0.7800	NS
<b>Corus Entertainment Inc.</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Boychuk, Michael T.	4	O	2019-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Deborah Hesson	PI	O	2019-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
The Boychuk Family Trust	PI	O	2019-01-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Crescent Point Energy Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Borggard, Bradley Harlan	5	O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.1100	AB
Bryksa, Craig Stephen	4, 5	O	2019-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	4.0700	AB
Jackson, Michael Sidney	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6500	AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Amirault, Rene	4	O	2018-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	443		AB
		O	2018-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	467		AB
		O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	588		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 253		AB
Bannister, Peter	4	O	2018-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	423		AB
		O	2018-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383		AB
		O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	481		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	890		AB
Cillis, Laura Ann	4	O	2018-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106		AB
		O	2018-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95		AB
		O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	223		AB
Goldthorpe, Edward	4	O	2018-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	107		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
					d'actionnariat			
		O	2018-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167		AB
		O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	556		AB
Heinemann, Robert Frederick	4	O	2018-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172		AB
		O	2018-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175		AB
		O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	470		AB
Jackson, Michael Sidney	4	O	2018-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108		AB
		O	2018-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96		AB
		O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	226		AB
Langlois, Francois	4	O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278		AB
<b>Crown Capital Partners Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Budovitch, Paul	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	31 818		AB
Hughes, Brent Gerald	5	O	2019-01-17	D	52 - Expiration d'options	(119 929)		AB
		O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	119 929		AB
Johnson, Christopher Allen	4, 5	O	2019-01-17	D	52 - Expiration d'options	(287 829)		AB
		O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	287 829		AB
Oldfield, Timothy James	5	O	2019-01-17	D	52 - Expiration d'options	(31 818)		AB
		O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	31 818		AB
Overvelde, Michael John	5	O	2019-01-17	D	52 - Expiration d'options	(31 818)		AB
		O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	31 818		AB
<b>Difference Capital Financial Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Difference Capital Financial Inc.	1	O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	87 800	4.1600	ON
<b>DIRTT Environmental Solutions Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baker, Tracy May	5	O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 947	6.5300	AB
		M	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 947	6.5300	AB
		M'	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 947	6.5300	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	322	6.5000	AB
RRSP	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 634	6.5000	AB
Gosling, Geoffrey William	5	O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 947	6.5300	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 957	6.5000	AB
Krause, Geoffrey Dean	5	O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	6.5200	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 732	6.5000	AB
Loberg, Barrie Arnold	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 957	6.5000	AB
Somayaji, Nandini	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	675	6.4800	AB
Tran, Ha Thi	5	O	2018-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 025	6.5300	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 074	6.5700	AB
<i>Options</i>								
Baker, Tracy May	5	O	2018-09-18	D	50 - Attribution d'options	40 875	6.3900	AB
		M	2018-09-18	D	50 - Attribution d'options	40 875	6.3900	AB
<b>Dividend 15 Split Corp. II</b> <i>Class A Shares</i>								
Cruickshank, Peter F.	4							
M. Cruickshank	PI	O	2006-10-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.8500	ON
<b>Dream Industrial Real Estate Investment Trust</b> <i>Deferred Trust Units</i>								
Cooper, Michael	4, 7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 807		ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	650		ON
Mulroney, Benedict Martin Paul	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 318		ON
Quan, Lenis Wen-Juan	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 159		ON
Schiff, Vicky Lee	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	727		ON
Segal, Leerom	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 937		ON
Sera, Maria Vincenza	4, 7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 480		ON
Wiseman, Sheldon	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 114		ON
<b>Dream Office Real Estate Investment Trust</b> <i>Droits deferred trust units</i>								
BIERBAUM, DETLEF	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	664		ON
Charter, Donald Kinloch	4, 6	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 412		ON
Cooper, Michael	4, 7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 762		ON
GAVAN, JANE	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 346		ON
GOODALL, ROBERT	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 730		ON
Jiang, Jay Zhijiang	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Maclndoe, Karine	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 372		ON
<b>Eldorado Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Albino, George Vincent	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(140 000)		BC
Aram, Karen Christine	5							
TFSA	PI	O	2018-12-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(773)		BC
Bickford, David Alan	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(106 008)		BC
Burns, George Raymond	4, 5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(560 364)		BC
CHO, JASON	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(57 898)		BC
Carmen Cho - TFSA	PI	O	2018-12-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(608)		BC
Jason Cho - TFSA	PI	O	2018-12-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(608)		BC
Conway, Teresa	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 000)		BC
Garvin, Timothy Francis	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(120 000)		BC
Handley, Geoffrey Arthur	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 000)		BC
Lewis, Peter Dubois	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(108 506)		BC
Susan Taite	PI	O	2018-12-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 000)		BC
Muhr, Krista	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(13 760)		BC
Reid, Steven Paul	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 000)		BC
Silva, Lincoln	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(57 148)		BC
Skayman, Paul James	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(165 781)		BC
Vanessa Skayman	PI	O	2018-12-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 760)		BC
Stanca, Nicolae	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(283 414)		BC
Webster, John	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 600)		BC
Yee, Philip Chow	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(200 000)		BC
<i>Options</i>								
Albino, George Vincent	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(112 941)		BC
Aram, Karen Christine	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(60 720)		BC
Balaskas, Christos	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(140 944)		BC
Bickford, David Alan	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(796 332)		BC
Burns, George Raymond	4, 5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 156 539)		BC
CHO, JASON	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(733 521)		BC
Garvin, Timothy Francis	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(151 200)		BC
Gibson, Pamela Mae	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(192 504)		BC
Handley, Geoffrey Arthur	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(94 882)		BC
Lewis, Peter Dubois	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(623 578)		BC
Lips, Andor	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		BC
Muhr, Krista	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(434 840)		BC
Ower, Lisa Marie	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(38 461)		BC
Price, Michael	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(144 692)		BC
Reid, Steven Paul	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(22 222)		BC
Silva, Lincoln	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(511 366)		BC
Skayman, Paul James	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 273 404)		BC
Stanca, Nicolae	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(443 446)		BC
Webster, John	4	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(145 129)		BC
Williams, Shane James	5	O	2018-12-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(477 674)		BC
<b>Enbridge Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carter, Pamela Lynn	4	O	2018-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	425	44.9100	AB
		O	2018-12-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455	43.2600	AB
		O	2018-12-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 007		AB
<b>Energy Fuels Inc.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Higgs, Dennis	4	O	2018-09-23	D	51 - Exercice d'options	5 100	2.5500USD	ON
<i>Options</i>								
Higgs, Dennis	4	O	2015-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2015-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-09-19	D	51 - Exercice d'options	(5 100)		ON
<b>Enghouse Systems Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sadler, Stephen	4, 5, 3	O	2019-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	72.1500	ON
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 500)	73.1800	ON
<b>Ensign Energy Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Connors, Thomas Joseph	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131	6.1107	AB
Geddes, Robert Harold	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 237	6.7833	AB
Gray, Michael	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	6.4589	AB
Nuss, Michael Rudy	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	957	8.4210	AB
<i>Droits Performance Share Units - 2017 Grant</i>								
Connors, Thomas Joseph	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 549		AB
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 394		AB
Geddes, Robert Harold	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 526		AB
Gray, Michael	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 422		AB
Nuss, Michael Rudy	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 033		AB
<i>Droits Performance Share Units - 2018 Grant</i>								
Connors, Thomas Joseph	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 207		AB
Edwards, Norman Murray	4, 5, 3	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 639		AB
Geddes, Robert Harold	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 874		AB
Gray, Michael	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 957		AB
Nuss, Michael Rudy	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 324		AB
<b>Equitorial Exploration Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Power, Patrick Edward 0800025 BC Ltd.	4, 5 PI	O	2019-01-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86 000)	0.0350	BC
		O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(114 000)	0.0350	BC
<b>European Focused Dividend Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
European Focused Dividend Fund	1	O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.7113	AB
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.6867	AB
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.8000	AB
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.7860	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Lauzon, Robert	7							
RESP	PI	O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.7686	AB
TFSA	PI	O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	7.8000	AB
<b>EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
<b>Chabot, Stéphane</b>								
	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	4.5600	QC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	4.4900	QC
Fitts, Robert	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	900	4.5600	QC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.4900	QC
		O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	600	4.5600	QC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.4900	QC
Meske, Hans-Peter, Kurt	7	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	600	4.5600	QC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.4900	QC
Ringuette, Benoit	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	4.5600	QC
		O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250	4.5600	QC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	4.4900	QC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	4.4900	QC
<i>Restricted Share Units</i>								
<b>Chabot, Stéphane</b>								
	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	4.5600	QC
Fitts, Robert	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(900)	4.5600	QC
		O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	4.5600	QC
Meske, Hans-Peter, Kurt	7	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	4.5400	QC
		O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	4.5600	QC
Ringuette, Benoit	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	4.5600	QC
		O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)	4.5600	QC
<b>EXPLORATION AMSECO LTEE</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
<b>Bourgault, Roger</b>								
	4	O	2019-01-18	D	45 - Contrepartie d'un bien	36 114	0.0600	QC
Desmarais, Jean	4, 5	O	2019-01-14	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	222 597	0.0600	QC
LeComte, François	4	O	2019-01-14	D	97 - Autre	243 667	0.0600	QC
<b>Exploration Knick inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
<b>Mersereau, Jeremy</b>								
	3	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 404 000)	0.0100	QC
		O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239 500)	0.0100	QC
<b>Exploration Minière MacDonald Ltée</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
<b>Yarie, Quentin</b>								
	4, 5							
TFSA	PI	O	2010-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0300	ON
<b>Exploration MPV inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
<b>Kopas, Ron</b>								
West Wind Ventures Limited	3	PI	2019-01-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(170 000)	0.0800	QC
lavoie, marc andre	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	0.0800	QC
Perras, Jean-Francois	4, 5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	0.0800	QC
<b>Exploration Puma Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
<b>Cordick, Arness William Ross</b>								
	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0400	QC
Robillard, Marcel	4, 5	O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0400	QC
<b>Fiducie dactifs durables non traditionnels Dream</b>								
<i>Deferred Trust Units</i>								
<b>Alimchandani, Pauline</b>								
	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 274		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Fiducie de placement immobilier mondiale Dream</b>								
<i>Droits Deferred Trust Units</i>								
Bhalla, Amar	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 149		ON
Cooper, Michael	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 066		ON
Eaton, James George	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 525		ON
Ferstman, Joanne Shari	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 000		ON
Kaufman, David Richard	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 947		ON
MacIndoe, Karine	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	259		ON
<b>Fiducie de placement immobilier mondiale Dream</b>								
<i>Droits Deferred Trust Units</i>								
Bhatia, Rajan Sacha	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	332		ON
BIERBAUM, DETLEF	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 031		ON
Cooper, Michael	4, 7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 728		ON
DREAM Unlimited Corp. Dundee Realty Corporation	3 PI	O	2019-01-18	I	57 - Exercice de droits de souscription	(8 650)		ON
GAVAN, JANE	4, 5	O	2018-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 203)		ON
		M	2018-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(29 054)		ON
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 817		ON
Jackman, Duncan Newton Rowell	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 847		ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	520		ON
Sannikov, Alexander	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	769		ON
Sullivan, John	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 789		ON
<b>Parts</b>								
DREAM Unlimited Corp. Dream Asset Management Corporation	3 PI	O	2019-01-18	I	57 - Exercice de droits de souscription	8 650		ON
GAVAN, JANE	4, 5	O	2018-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 203		ON
		M	2018-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	29 054		ON
		O	2018-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 702)	12.3817	ON
		M	2018-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 756)	12.3817	ON
<b>Filo Mining Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mir, Pablo	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	2.2000	BC
<i>Options</i>								
Mir, Pablo	4	O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	0.5000	BC
		O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	6 250	0.5000	BC
<b>Finning International Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amar, Juan Pablo	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 053	31.6000	BC
Breukels, Cornelis Mauritius H.J.	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	964	31.2000	BC
Chavez, Cristian	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 301	28.7500	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Cummings, David William	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 979	31.2800	BC
Damjanic Yutronic, Pedro Antonio	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 494	31.6000	BC
Day, Russell Willard	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 256	31.2400	BC
Erdman, Jeff	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	996	31.2000	BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 254	30.8800	BC
Hale, Mona	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 343	31.2400	BC
Harrod, Darcy Joel	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	856	31.0300	BC
Hiley, Chad, Stephen	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 558	31.2300	BC
Hogg, Mark Stephen	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	137	29.8700	BC
Marchese, Marchello	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 876	31.6000	BC
Marks, Anna Pia	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 704	31.2400	BC
Murdoch, Heather Jane	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 053	31.2300	BC
Nielsen, Steven Mathew	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 210	31.3300	BC
Palaschuk, Gregory	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 577	31.0500	BC
Parkes, Kevin	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	31.4800	BC
Primrose, David Francis Neil	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 957	31.3100	BC
Reber, Jordan Fox	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 582	31.2600	BC
Thomson, Scott	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 053	31.3600	BC
<b>Firm Capital Mortgage Investment Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dadouch, Eli	4, 5							
RRSP	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 800		ON
Newbould, Francis J.C.	4							
F. Newbould - TFSA account	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36		ON
Francis Newbould Professional Corporation	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	267		ON
<b>First Capital Realty Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Agourias, Eleftheria	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	623		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Hagan, Jon Nairn	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 250		ON
Katzman, Chaim	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 368		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
King, Anna Lisa	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 358		ON
Mawani, Al	4	O	2018-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 131		ON
McDonell, Bernard J.	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 908		ON
Mooallem, Jeffrey	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 404		ON
Stephen, Andrea	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 142		ON
<i>Parts Performance Share Units</i>								
Brekken, Kay	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 009		ON
Burton, Gareth	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	719		ON
Francella, Carmine	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	834		ON
Harnick, Alison Gail	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131		ON
McDougald, Maryanne	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 041		ON
Paul, Adam Elliot	4, 7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 608		ON
Robins, Jordan	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 300		ON
Shpigel, Jodi	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 108		ON
<i>Parts Restricted Share Units</i>								
Agourias, Eleftheria	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	338		ON
Segal, Dori	4, 6, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 488		ON
<b>First Majestic Silver Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2019-01-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	6.8400	BC
<b>Fonds de placement immobilier PRO</b>								
<i>Deferred Units</i>								
Aghar, Peter	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
Beckerleg, James Walter	4, 5	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 150		QC
Chiara, Vincent	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
Côté, Martin	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
Jadavji, Shenoor	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
Lawlor, Gordon G.	5	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 450		QC
Levitt, John	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
Limoges, Gérard A.	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
Smith, Ronald	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500		QC
<i>Droits Restricted Units</i>								
Beckerleg, James Walter	4, 5	O	2013-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	149 850		QC
Lawlor, Gordon G.	5	O	2013-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	116 550		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD</b>								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	797	14.8800	ON
		O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	13.7700	ON
		O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	14.8800	ON
		O	2019-01-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	265	14.8800	ON
		O	2019-01-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(268)	14.8800	ON
		O	2019-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	14.8800	ON
		O	2019-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91)	14.8800	ON
<b>Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.0714	AB
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.1120	AB
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.1133	AB
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.3500	AB
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	9.2688	AB
<b>Fortress Global Enterprises Inc. (formerly Fortress Paper Ltd.)</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Gaetz, Gerald	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 265	1.5822	BC
Gardner, Ezra	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 222	1.5822	BC
Kavanagh, Terrence P.	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 965	1.5822	BC
Nemeth, Joseph	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 757	1.5822	BC
Wirasekara, Anil	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	23 319	1.5822	BC
<b>FPI Granite Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Aghar, Peter	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	36	56.5500	ON
Clow, Donald Everett	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	55	56.5500	ON
Daal, Remco	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	33	56.5500	ON
Manji, Samir Aziz	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	29	56.5500	ON
Marshall, Kelly John	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	47	56.5500	ON
Mawani, Al	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	38	56.5500	ON
Miller, Gerald	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	90	56.5500	ON
Warren, Edna Jennifer	4	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	8	56.5500	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	35	56.5500	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	439	56.5500	ON
Konstantopoulos, Ilias	5	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	119	56.5500	ON
KUMER, LORNE	5	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	152	56.5500	ON
<b>Frontera Energy Corporation</b>								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Alarcon Mantilla, Luis	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 563	9.3100USD	ON
Armstrong, William Ellis	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 563	9.3100USD	ON
Bromark, Raymond John	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 349	9.3100USD	ON
Cabrales Segovia, Orlando	4	O	2018-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 147	9.3100USD	ON
De Alba, Gabriel	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 368	9.3100USD	ON
Ford, Russell	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 651	9.3100USD	ON
Giry, Veronique	4	O	2018-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 147	9.3100USD	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Genworth MI Canada Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hewat, Mary-Jo	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	156		ON
Hurley, Brian Leo	4, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	323		ON
Levings, Stuart Kendrick	4	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	258		ON
Macdonell, Winsor James	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	183		ON
Mayers, Philip Adrian Virgil	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	310		ON
McPherson, Deborah Lynn	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	321		ON
Pinto, Jonathan	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	110		ON
Piroli, Robert John	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93		ON
RRSP	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8		ON
Spitali, Jim	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181		ON
RRSP	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		ON
Sweeney, Craig	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	147		ON
Williams, Aaron James Glyndwr	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91		ON
<b>Global Innovation Dividend Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.4800	AB
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.3036	AB
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	9.2786	AB
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.3500	AB
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.4250	AB
Lauzon, Robert RRSP	7 PI	O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.2400	AB
<b>GMP Capital Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
HILL, CHRISTOPHER	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 915	2.5291	ON
STARKMAN, DEBORAH JOANNE	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 248	2.5263	ON
Sullivan, Kevin M.	4, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 316	2.5231	ON
<b>goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
goeasy Ltd	1	O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	41.6460	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	41.6880	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	41.4560	ON
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Ingram, David	4, 5	O	2003-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 469		ON
<b>Goldcorp Inc.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burke, Donald Joseph	5	O	2019-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ellefson, Jenine	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	419	13.0600	BC
Garofalo, David	4, 5	O	2019-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 106	13.7100	BC
HILLE, SIMON OSWALD	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 865	15.6000	BC
Ripley, Charlene Adele	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 632	15.6100	BC
<i>Droits</i>								
Burke, Donald Joseph	5	O	2019-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Golden Star Resources Ltd.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	11 295	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	11 195	2.9900USD	ON
		M'	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 195	2.9900USD	ON
Clausen, Gilmour	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	7 310	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 310	2.9900USD	ON
Crew, Graham John	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 744	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 304	2.9900USD	ON
Dhir, Anu	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	7 937	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 937	2.9900USD	ON
		M'	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 937	2.9900USD	ON
Doyle, Robert Emmet	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	10 443	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 443	2.9900USD	ON
Nelsen, Craig Joseph	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	4 177	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 177	2.9900USD	ON
Quartey, Mona Helen Kabuki	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	5 744	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 744	2.9900USD	ON
Wray, Andrew Michael	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 443	2.9900USD	ON
		M	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 003	2.9900USD	ON
<b>Great Canadian Gaming Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Molema, Michelle	5	O	2019-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	29.9500	BC
<b>Groupe CGI inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Groupe CGI inc.	1	O	2019-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	83.2316	QC
		O	2019-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	80.9233	QC
		O	2019-01-03	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	81.2759	QC
		O	2019-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	81.5306	QC
		O	2019-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	83.1597	QC
		O	2019-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	97 500	84.3539	QC
		O	2019-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	51 100	85.4773	QC
		O	2019-01-10	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 300	85.9474	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(97 500)		QC
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	94 500	84.8903	QC
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(51 100)		QC
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	31 000	85.6355	QC
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(20 300)		QC
<i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i>								
Bouchard, Alain	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	665	86.3900	QC
Bourigeaud, Bernard	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	804	86.3900	QC
D'Alessandro, Dominic	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	723	86.3900	QC
Doré, Paule	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	304	86.3900	QC
Evans, Richard B.	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	804	86.3900	QC
Hearn, Timothy James	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	86.3900	QC
Labbé, Gilles	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	666	86.3900	QC
Munroe-Blum, Heather	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	362	86.3900	QC
Pedersen, Mike	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	607	86.3900	QC
Roach, Michael	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	304	86.3900	QC
Waller, Kathy Nadine	4	O	2018-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	182	86.3900	QC
<b>Groupe TMX Limitee</b>								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Fortin, Luc	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 297)	75.3000	ON
Hukezalie, Mary Lou	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 347)	75.3000	ON
Mclver, Shaun	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 052)	75.3000	ON
<b>Groupe Vision New Look Inc. (auparavant Lunetterie New Look Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Amiel, Antoine	4, 6, 5	M	2017-10-24	D	36 - Conversion ou échange	645	30.9400	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	9	28.6300	QC
8104107 Canada Inc.	PI	O	2017-10-24	I	36 - Conversion ou échange	645	30.9400	QC
		O	2018-12-31	I	35 - Dividende en actions	962	28.6300	QC
<b>Groupe WSP Global Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canada Pension Plan Investment Board CPP Investment Board PMI-2 Inc.	3 PI	O	2019-01-15	I	35 - Dividende en actions	127 720		QC
<b>Harmony Energy Technologies Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grainger, Kenneth Charles	4	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Guilbaud, Christian	4	O	2019-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Huang, Zhen	4	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>HEXO Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hamel, Veronique	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lake, Terence	5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.8390	QC
<i>Options</i>								
Hamel, Veronique	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Horizon North Logistics Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Becker, Mark Alan	7	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.8470	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 900	1.8370	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 600	1.8310	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	1.7380	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	1.7520	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 200	1.7520	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 800	1.7530	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 800	1.7560	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	1.7580	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 600	1.7840	AB
Tremblay, Dale E.	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	95 900	1.7760	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 600	1.9600	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	1.9500	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	1.9400	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.9350	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	1.9300	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 100	1.9250	AB
<b>Hudbay Minerals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Waterton Global Resource Management, Inc.	3							
Waterton Mining Parallel Fund Offshore Master, LP	PI	O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 650	7.2486	ON
		O	2019-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 753	7.3292	ON
Waterton Precious Metals Fund II Cayman, LP	PI	O	2019-01-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 650	7.2486	ON
		O	2019-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 753	7.3292	ON
<i>Droits Share Units</i>								
Banducci, Carol	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 796		ON
Gonzales, Igor	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
Hibben, Alan Roy	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 412		ON
HOLMES, WILLIAM WARREN	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 085		ON
Kavanagh, Sarah Baldwin	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
Knickel, Carin Shirley	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 296		ON
Lenczner, Alan John	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
Osborne, Colin	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 868		ON
Stowe, Kenneth George	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 085		ON
<b>Hydrogenics Corporation</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Alexander, Douglas Stewart	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 891		ON
Elford, Sara	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 735		ON
Ferguson, David Cadwell	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 182		ON
LOWRY, Donald James	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 811		ON
<b>Iconic Minerals Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
Barnett, Richard	5	O	2018-01-08	D	50 - Attribution d'options	125 000		BC
KERN, RICHARD RAY	4, 5	O	2018-01-09	D	50 - Attribution d'options	450 000		BC
Tracey, Huitt	4	O	2018-01-08	D	50 - Attribution d'options	125 000		BC
<b>Imperial Metals Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Deepwell, Andre Henry	5	O	2019-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 356	1.1700	BC
Edwards, Norman Murray	3	O	2019-01-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 428 035	1.2200	BC
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5	O	2019-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 991	1.1700	BC
Moeller, Larry G.	4	O	2019-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 685	1.3900	BC
Balinhard Capital Corporation	PI	O	2019-01-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	24 792	1.2200	BC
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4	O	2019-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 005	1.3900	BC
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
COLWILL, SHEILA	5	O	2018-12-31	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		BC
Deepwell, Andre Henry	5	O	2019-01-18	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.4100	BC
KYNOCH, J. BRIAN	4, 5	O	2018-12-31	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		BC
Parsons, Donald Frazer	5	O	2019-01-18	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.4100	BC
<b>IMV Inc. (anciennement Immunovaccine Inc.)</b>								
<i>Options</i>								
Labbé, Pierre	5	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	31 250	7.2000	NS
		O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	31 250	7.2000	NS
Ors, Frederic	4	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	46 875	7.2000	NS
		O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	46 875	7.2000	NS
Rosu, Gabriela Nicola	5	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	15 625	7.2000	NS
		O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	15 625	7.2000	NS
Sullivan, Joseph	5	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	10 800	7.2000	NS
<b>Information Services Corporation</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Brooks, Karyn Anne	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	14.7000	SK
Christiansen, Tom	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	115	14.7000	SK
Emsley, Doug	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	115	14.7000	SK
Guglielmin, Anthony Robert	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	115	14.7000	SK
Musgrave, Scott	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	115	14.7000	SK
Pourian, Iraj	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	14.7000	SK
Powers, Laurie Lynn	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	14.7000	SK
Ross, Heather	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	14.7000	SK
Tchorzewski, Dion Edwin	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	115	14.7000	SK
Teal, Joel Douglas	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	199	14.7000	SK
<b>Innergex énergie renouvelable Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baribeault, Yves	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	51	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	81	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	82	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	95	11.9885	QC
Blanchet, Richard	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	132	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	206	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	208	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	241	11.9885	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	195	14.2550	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	219	13.2000	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	211	13.8740	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	245	12.1340	QC
Chartrand, Claude	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	29	13.6799	QC
Cliche, Anne	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	105	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	160	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	161	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	187	11.9885	QC
de Batz de Trenquelléon, Renaud	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	65	13.6799	QC
Grover, Peter	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	128	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	196	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	197	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	229	11.9885	QC
Hébert, François	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	58	13.6799	QC
Kennedy, Matthew Grant	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	29	13.6799	QC
Letellier, Michel	4, 5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	423	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	645	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	649	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	754	11.9885	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Perron, Jean	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	163	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	249	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	251	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	291	11.9885	QC
Théberge, Nathalie	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	26	13.6799	QC
Trudel, Jean	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	163	14.0050	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	249	13.6799	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	251	13.7538	QC
		O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	291	11.9885	QC
<b>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred Shares Units (DSU)</b>								
Gagnon, Richard	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	46	13.8740	QC
		M	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	47	13.8740	QC
<b>Input Capital Corp.</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Brown, David	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 026	1.0200	ON
Budreski, John Philip Adrian	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 198	1.0200	ON
Hepworth, Lorne	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 971	1.0200	ON
Laidley, David Howard	4	O	2019-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 198	1.0200	ON
<b>Intact Corporation financière</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Penner, Timothy Herbert	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	266	99.6888	ON
Snyder, Stephen Gregory	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	299	99.6888	ON
Stephenson, Carol M.	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	247	99.6888	ON
<b>Interfor Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Interfor Corporation	1	O	2019-01-11	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		BC
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	15.2982	BC
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	15.1212	BC
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	15.0766	BC
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	15.4558	BC
<b>Intrinsyc Technologies Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Intrinsyc Technologies Corporation	1	O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 000	1.5400	BC
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(78 000)		BC
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.6000	BC
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		BC
		O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.6000	BC
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		BC
<b>Invictus MD Strategies Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bowden, Aaron	4	O	2019-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.2200	BC
<b>Kingsway Financial Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baqar, Hassan Raza	5	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	442	2.2689USD	ON
Fitzgerald, John Taylor Maloney	4, 5	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	918	2.2689USD	ON
Hickey, William A.	5	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	662	2.2689USD	ON
<b>kneat.com, inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dawe, Wade K.	5							
Brigus Capital Inc.	PI	O	2019-01-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	1.0000	NS
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>								
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>								
Schenk, Stephan	5	O	2016-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-12-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
					SEDI			
<b>La Compagnie de la Baie d'Hudson</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
L&T B (Cayman) Inc.	3							
The Stephen Mack and Kelly Mack Family Foundation Inc.	PI	O	2019-01-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	8.2221	ON
		O	2019-01-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 800)	8.0658	ON
		O	2019-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 533)	7.8577	ON
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	144.3753	ON
		O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		ON
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	144.1693	ON
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	144.6919	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	146.5706	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	148.7334	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Anderson, Eric Thomas	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	51	161.6730	ON
Boivin, Pierre	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	134	162.8910	ON
Chant, Diana Leslie	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	33	163.3970	ON
Connolly, Patrick Joseph	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	7	156.9970	ON
Derbyshire, Mark Elwin	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	60	162.2820	ON
Furlong, John Aloysius Francis	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	134	163.1590	ON
L'Heureux, Claude R.	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	265	163.1650	ON
MacDonald, Allan Angus	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	185	162.7590	ON
McCann, Dean Charles	7, 5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	47	163.0960	ON
Murray, Donald Allan	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	28	161.1290	ON
Sabia, Maureen Joanne	4, 7	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	52	163.3970	ON
von Hahn, Anatol	4	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	79	162.5010	ON
Wickramasinghe, Mahes S	5	O	2018-12-31	D	35 - Dividende en actions	61	161.5640	ON
<b>La Societe de Gestion AGF Limitee</b>								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
Goldring, Blake Charles	4, 5	O	2018-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 630	5.0000	ON
Jackson, Charles Christopher	5	O	2018-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Katherine Anne Jackson	PI	O	2018-12-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4							
Geoffrey Leonard Squibb	PI	O	2019-01-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368	5.0010	ON
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	565	4.8100	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	178	4.8100	ON
Davis, Sarah Ruth	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	698	4.8100	ON
Derry, Douglas	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 298	4.8100	ON
Guay, Charles	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	197	4.8100	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 435	4.8100	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 939	4.8100	ON
<i>Actions ordinaires ESOP - Cash</i>								
Jackson, Charles Christopher	5	O	2018-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Actions ordinaires ESP Vested</i>								
Goldring, Blake Charles	4, 5	M	2018-12-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 630	5.0000	ON

Émetteur	Relation	État opé-ration	Date de l'opération	Em-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2003-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	281	5.6700	ON
		M	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	281	5.6700	ON
Jackson, Charles Christopher	5	O	2018-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Actions ordinaires Restricted Share Units</b>								
BASARABA, Adrian	5	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	167	4.8100	ON
Jackson, Charles Christopher	5	O	2018-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Options Stock Option Plan</b>								
Jackson, Charles Christopher	5	O	2018-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Restricted Share Units</b>								
Goldring, Judy	4, 5	O	2019-01-16	D	50 - Attribution d'options	363	4.8100	ON
<b>Laboratoires Engagement inc.</b>								
<b>Options</b>								
Boyer, Gilbert	5	O	2019-01-16	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.0500	QC
Cazettes de Saint Léger, Cédric	5	O	2019-01-16	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.0500	QC
		M	2019-01-16	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.0500	QC
<b>LEAGOLD MINING CORPORATION</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Campbell, Gordon	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.0060	BC
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Lemon, Katherine Newell	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 275	28.3600	ON
Stephenson, Carol M.	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 025	28.3600	ON
<b>Les Industries Avcorp Inc.</b>								
<b>Options</b>								
Renaud, James Edward	5	O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500 000)		BC
<b>Les Ressources Komet Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Gagne, Andre	4							
2846-2059 Québec inc.	PI	O	2019-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1550	QC
		O	2019-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 500)	0.1600	QC
		O	2019-01-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 500)	0.1600	QC
		O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.1600	QC
<b>Life &amp; Banc Split Corp.</b>								
<b>Actions privilégiées</b>								
Caranci, Mark A.	4, 5							
Eastglen Consulting Corp.	PI	O	2019-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.8000	ON
<b>Madison Pacific Properties Inc.</b>								
<b>Actions sans droit de vote Class C</b>								
Heung, Raymond	3							
YP Heung Foundation	PI	O	2019-01-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.1600	BC
		O	2019-01-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	3.1500	BC
<b>Martinrea International Inc.</b>								
<b>Actions ordinaires</b>								
Martinrea International Inc.	1	O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.7900	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.8000	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	11.8100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.8200	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.8300	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	11.8400	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.8500	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.8600	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.8650	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.8700	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.8800	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.8900	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.9000	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.9050	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	11.9100	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.9200	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	11.9300	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	11.9400	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.9500	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.9600	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.9700	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9800	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.9900	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	12.0100	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.0200	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.0300	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.0400	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.0500	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.0600	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0700	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.0800	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.1000	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.1050	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1100	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1200	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1300	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	12.1400	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	12.1500	ON
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(48 600)		ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.8850	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	11.8900	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	11.9000	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.9100	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 120	11.9200	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9300	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.9400	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.9500	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.9600	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	11.9700	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.9800	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	11.9900	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.0000	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.0050	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	12.0100	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.0200	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	12.0300	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.0400	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.0500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	12.0600	ON
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(49 420)		ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.9100	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9200	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.9300	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.9400	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.9500	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.9600	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.9700	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.9800	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	11.9900	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	12.0000	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	12.0100	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0200	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	12.0300	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	12.0400	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.0500	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.0600	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	900	12.0700	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.0800	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.1400	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.1500	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.1600	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.1650	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	12.1700	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.1750	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	12.1800	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.1900	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.2000	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.2100	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.2200	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.2300	ON
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(47 300)		ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.9100	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.9200	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.9300	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.9400	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	11.9500	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.9600	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9700	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	11.9800	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.9900	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.0000	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.0050	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	12.0100	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	12.0200	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	12.0300	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	12.0400	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.0450	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	12.0500	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	12.0600	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	12.0700	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.0800	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	12.1000	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1200	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.1500	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	820	12.1600	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1800	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.1900	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.2000	ON
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(44 020)		ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.7700	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.8000	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.8300	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.8500	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.8700	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.8800	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.8900	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9000	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.9100	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.9200	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	11.9300	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.9400	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	11.9500	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	11.9600	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.9700	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	11.9800	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	11.9900	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	12.0000	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	12.0100	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	12.0200	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	12.0300	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	12.0400	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	12.0500	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.0600	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.0700	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	12.0800	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.0900	ON
		O	2019-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(48 200)		ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.8500	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	11.8600	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.8800	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.8900	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.9000	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.9100	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	11.9200	ON
		O	2019-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	11.9300	ON
<b>Mazarin Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
FRIGON, DANIEL	7	O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	QC
<b>MBN Corporation</b>								
<i>Parts</i>								
MBN Corporation	1	O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.9100	AB
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		AB
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.9695	AB
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		AB
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.0400	AB
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		AB
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	7.0451	AB
		O	2019-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>MCAN Mortgage Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lai, Paco	5							
Computershare	PI	O	2019-01-14	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	215	14.0776	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Brown, Carl Scott	5	O	2018-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	17.9891	ON
		O	2018-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	17.9891	ON
		O	2018-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	17.9891	ON
		O	2019-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	12.7209	ON
		O	2019-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	12.7209	ON
		O	2019-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	12.7209	ON
<b>MÉTAUX GENIUS INC.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2019-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1900	QC
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1820	QC
<b>Methanex Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
ABRARY, NOJAN	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 038		BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31		BC
Boyd, Bradley	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 184		BC
Cameron, Ian Peter	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	494		BC
Chadee, Rudinauth	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	623		BC
Daoust, Paul	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	840		BC
Floren, John	4, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 106		BC
Henderson, Kevin	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 331		BC
Herz, Mike	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 256		BC
Hexter, Paul	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	489		BC
James, Vanessa	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 330		BC
LARRIVE, ALEJANDRO	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 215		BC
Parra, Gustavo	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 002		BC
Price, Kevin	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	697		BC
RICHARDSON, DEAN	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	686		BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Sumner, Rich	7, 5	O	2018-12-31	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	462		BC
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	145		BC
Wiggins, Wade	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 088		BC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
ABRARY, NOJAN	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81		BC
Chadee, Rudinauth	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		BC
Daoust, Paul	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92		BC
Hexter, Paul	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61		BC
LARRIVE, ALEJANDRO	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70		BC
Parra, Gustavo	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109		BC
Price, Kevin	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103		BC
RICHARDSON, DEAN	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90		BC
Shindy, Mohamed	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101		BC
Sumner, Rich	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	103		BC
Wiggins, Wade	7, 5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104		BC
<b>Meubles Leon Ltee</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cooney, John Andrew	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	920	8.8500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 301	11.3900	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	549	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	742	13.4600	ON
Freeman, David Brian	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371	13.4600	ON
Leon, Daniel Christopher	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371	13.4600	ON
Leon, Edward F.	4, 5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	920	8.8500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 501	11.3900	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	942	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 114	13.4600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
Leon, Graeme	5	O	2019-01-07	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	835	13.4600	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	706	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	11.3900	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	920	8.8500	ON
Leon, Mark	4	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	690	8.8500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 000	11.3900	ON
Leon, Terrence	4, 5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 151	8.8500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 099	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 001	11.3900	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	464	13.4600	ON
Nakonechny, Gregory Paul	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	392	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	13.4600	ON
Pefanis, Constantine	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	731	11.3900	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	549	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	650	13.4600	ON
Pyshniak, Orest	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	392	15.0500	ON
		O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	278	13.4600	ON
Walsh, Michael James	5	O	2019-01-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 300	13.4600	ON
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Cooney, John Andrew	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(920)	8.8500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 301)	11.3900	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(549)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(742)	13.4600	ON
Freeman, David Brian	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(628)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(371)	13.4600	ON
Leon, Daniel Christopher	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(628)	15.0500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(371)	13.4600	ON
Leon, Edward F.	4, 5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(920)	8.8500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 501)	11.3900	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(942)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 114)	13.4600	ON
Leon, Graeme	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(920)	8.8500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	11.3900	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(706)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(835)	13.4600	ON
Leon, Mark	4							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(690)	8.8500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	11.3900	ON
Leon, Terrence	4, 5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 151)	8.8500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 001)	11.3900	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 099)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(464)	13.4600	ON
Nakonechny, Gregory Paul	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(392)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(278)	13.4600	ON
Pefanis, Constantine	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(731)	11.3900	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(549)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(650)	13.4600	ON
Pyshniak, Orest	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(392)	15.0500	ON
		O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(278)	13.4600	ON
Walsh, Michael James	5							
MSPP	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 300)	13.4600	ON
<b>Microbix Biosystems Inc.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Luscher, Mark Adrian	5	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.2500	ON
<b>Miniere Osisko Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.6400	ON
		O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.5700	ON
4191137 Canada Inc.	PI	O	2019-01-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(85 000)	2.6200	ON
Archean Capital Corp.	PI	O	2019-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	2.5377	ON
		O	2019-01-22	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	85 000	2.6200	ON
Lévesque, Elif	6	O	2019-01-21	D	54 - Exercice de bons de souscription	33 400	1.4400	ON
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2019-01-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	800 000	1.4400	ON
<i>Bons de souscription 2016</i>								
Lévesque, Elif	6	O	2019-01-21	D	54 - Exercice de bons de souscription	(33 400)	1.4400	ON
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	3	O	2019-01-17	D	54 - Exercice de bons de souscription	(800 000)	1.4400	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
Calderon, Bernardo Alvarez	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
		M	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
McKay, Keith Douglas	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
Roosen, Sean	4, 3	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Satov, Amy Joy	4	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	250 000		ON
Drapack, Alexandra	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Mance, Lili	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Marcotte, Alexandria	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Savard, Mathieu	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Vizquerra, Jose	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000		ON
		M	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000		ON
Wares, Robert	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000		ON
Zaritsky, Blair David	5	O	2019-01-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 000		ON
<i>Options</i>								
Anderson, Patrick Fergus Neill	4	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Burzynski, John Feliks	4, 5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	250 000		ON
Calderon, Bernardo Alvarez	4	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Drapack, Alexandra	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Mance, Lili	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Marcotte, Alexandria	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
McKay, Keith Douglas	4	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Roosen, Sean	4, 3	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.7600	ON
Satov, Amy Joy	4	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	75 000		ON
Savard, Mathieu	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Vizquerra, Jose	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Wares, Robert	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
Zaritsky, Blair David	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
<b>MINT Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.9400	AB
<b>Mobi724 Global Solutions Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Boisvert, Stéphane	4	O	2017-12-20	D	50 - Attribution d'options	650 000		QC
		M	2017-12-20	D	52 - Expiration d'options	650 000		QC
<b>Morneau Shepell Inc.</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Droits DDSU</i>								
MINTZ, JACK MAURICE	5	O	2017-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 018	20.8700	ON
		M	2017-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 018	20.8700	ON
<b>NanoXplore Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Balfour, Scott Carlyle	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
D'Eramo, Frank Patrick	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Di Tosto, Alfred	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Doroniuk, Roman	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Lyons, Terrence	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Macher, Frank Edward	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Martinrea International Inc.	3	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Olson, Fred Donald	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Pupatello, Sandra	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Canadian International Avenues Ltd	PI	O	2019-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Schoch, David Linden	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Wildeboer, Robert Peter Edward	6	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Bons de souscription</i>								
Martinrea International Inc.	3	O	2019-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Nemaska Lithium Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Francoeur, Chantal	5	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	0.6900	QC
<b>Nexa Resources S.A. (formerly, VM Holding S.A.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Nexa Resources SA	1	O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 927	9.9986USD	ON
<b>NexJ Systems Inc.</b>								
<i>Options</i>								
O'Donnell, John Paul	5	O	2019-01-15	D	50 - Attribution d'options	125 000		ON
<b>NGEx Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mir, Pablo	7	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.0000	BC
<i>Options</i>								
Mir, Pablo	7	O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	0.6100	BC
		O	2019-01-22	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.6100	BC
<b>Nobilis Health Corp. (formerly Northstar Healthcare Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moreno, Brandon Michael	5	O	2019-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Moreno, Brandon Michael	5	O	2019-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.4600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Restricted Stock Units</i>								
Moreno, Brandon Michael	5	O	2019-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>NORZINC LTD.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cunningham, Trevor Lyn	5	O	2019-01-11	D	36 - Conversion ou échange	400 000	0.0800	BC
		O	2019-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0877	BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Cunningham, Trevor Lyn	5	O	2019-01-11	D	36 - Conversion ou échange	(400 000)		BC
<b>Obsidian Energy Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brydson, John	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.4919USD	AB
<b>ONEX CORPORATION</b>								
<i>Options</i>								
Gilis, Konstantin	5	O	2019-01-17	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)	29.2900	ON
<b>Open Text Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Berry, Savinay	5	O	2019-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options All OTEX Option Plans</i>								
Berry, Savinay	5	O	2019-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Berry, Savinay	5	O	2019-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Orezone Gold Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Downey, Patrick	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.4400	ON
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.4350	ON
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4425	ON
Halvorson, Michael Henreid	4	O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.4450	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.4600	ON
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4540	ON
<b>Pan Global Resources Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
evans, patrick charles	4	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<b>Pangolin Diamonds Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Warren, Graham	5	O	2019-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	760 000	0.0500	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Warren, Graham	5	O	2019-01-15	D	53 - Attribution de bons de souscription	760 000	0.0500	ON
<b>Papiers Tissu KP Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holbrook, Mark Kenneth	7, 5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	8.5874	ON
<i>Droits to acquire common shares pursuant to Exchange Agreement</i>								
Kruger II, Joseph	7, 6, 3							
Kruger Inc.	PI	O	2019-01-15	C	56 - Attribution de droits de souscription	809 965		ON
Kruger Inc.	3	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	809 965		ON
<b>Pathfinder Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.5000	AB
<b>Peyto Exploration &amp; Development Corp.</b>								
<i>Share Appreciation Rights (cash-based only)</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Burdick, Todd	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 500		AB
Curran, Lee Russell	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 433		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 433		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 434		AB
Gee, Darren	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 000		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 000		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 000		AB
Lachance, Jean-Paul Henri	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 500		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 500		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 500		AB
Louie, Timothy	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 200		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 200		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 200		AB
Robinson, Scott	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 466		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 467		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 467		AB
Thomas, David Alan	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 900		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 900		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 900		AB
Turgeon, Kathy	5	O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 466		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 467		AB
		O	2019-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 467		AB
<b>PHX Energy Services Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hooks, John Michael	5	O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 100	2.5638	AB
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	2.7608	AB
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	2.6453	AB
<b>Plastiques IPL Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marcoux, Christian	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<b>Plaza Retail REIT</b>								
<i>Billets à ordre (Quispamsis Town Centre)</i>								
Babineau, Edouard	4							
Babineau Holdings Ltd.	PI	O	2014-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2019-01-15	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 66 000.00		NB
Losier, Denis	4	O	2014-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2019-01-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100 000.00		NB
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3							
Michelle Aube	PI	O	2014-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NB
		O	2019-01-15	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 70 000.00		NB
<i>Parts de fiducie</i>								
Mackenzie, Peter	5	O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	17	3.9900	NB
Verna Bulley	PI	O	2019-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	26	3.9900	NB
Penney, Stephen	5	O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	36	3.9900	NB
Petrie, James M.	5	O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	12	3.9900	NB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Strange, Kimberly A. <i>RSUs</i>	5	O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	9	3.9900	NB
Cipollone, Floriana	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(85)	3.9900	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	31	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(31)	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17)	3.9900	NB
Penney, Stephen	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36)	3.9900	NB
Petrie, James M.	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(71)	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12)	3.9900	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	3.9900	NB
		O	2019-01-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9)	3.9900	NB
<b>Poda Technologies Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
Karkairan, Ryan	4, 5	O	2018-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-02	D	50 - Attribution d'options	1 150 000	0.0350	BC
<b>Power Corporation du Canada</b>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Desmarais, André	4, 5							
Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 257	29.2671	QC
Desmarais, Olivier	7							
Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 135	29.0151	QC
Desmarais, Paul III	7							
Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 135	29.0151	QC
Desmarais, Paul Jr.	4, 5							
Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 677	29.2033	QC
Généreux, Claude	5							
Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 774	29.0076	QC
Lemay, Stéphane	5							
Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 563	29.0728	QC
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4, 7							
Share Purchase Plan	PI	O	2019-01-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 041	28.6100	QC
Tretiak, Gregory Dennis	5							
Employee Share Purchase Plan	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 479	29.0785	QC
<i>Deferred Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Généreux, Claude	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46		QC
		M	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46		QC
Tretiak, Gregory Dennis	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 048		QC
		M	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 048		QC
<i>Performance Deferred Share Units</i>								
Généreux, Claude	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 005		QC
Lemay, Stéphane	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	483		QC
Tretiak, Gregory Dennis	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 463		QC
Vial, Arnaud	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	701		QC
<i>Performance Share Units</i>								
Desmarais, Olivier	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244		QC
Desmarais, Paul III	7	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381		QC
Lemay, Stéphane	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	508		QC
Vial, Arnaud	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	263		QC
<b>Prime Dividend Corp.</b>								
<i>Class A Shares</i>								
Johnson, Laura	4, 5	O	2018-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(192)		ON
<b>Probe Metals Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Palmer, David Alexander Stephen	4, 5	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.1800	ON
<b>QMX Gold Corporation (formerly Alexis Minerals Corporation)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Humphrey, Bradley Dean	4, 5							
TD Direct Investing	PI	O	2019-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1000	ON
<i>Options</i>								
Amireault, Stéphane	4	O	2019-01-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.0900	ON
Cheatle, Andrew Mark	4	O	2018-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-07	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0900	ON
<b>Quincaillerie Richelieu Ltée</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine	5	O	2019-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	25.4219	QC
reer	PI	O	2019-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	25.4219	QC
Grenier, Guy	5	O	2019-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116	25.4219	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2019-01-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	25.4219	QC
Quevillon, Geneviève	5							
REER	PI	O	2019-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	25.4219	QC
<b>Quinsam Captial Corporation</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Quinsam Capital Corporation	1	O	2019-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	62 000	0.2300	ON
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(843 000)		ON
<b>Redline Communications Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
de Gaspé Beaubien, Philippe III T Investment Corp.	4, 3 PI	O	2019-01-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	1.2900	ON
		O	2019-01-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 800)	1.2800	ON
<b>Regency Gold Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Radvak, William Joseph	4	O	2019-01-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	0.0900	BC
		O	2019-01-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 000)	0.1200	BC
<b>REIT INDEXPLUS Income Fund</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.8231	AB
<b>Ressources Cartier inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bouchard, Michel REER	4 PI	O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1250	QC
<b>RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	4, 5	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2700	QC
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2650	QC
<b>Ressources Melkior Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Deluce, Bruce David	4	O	2019-01-10	D	50 - Attribution d'options	700 000	0.1500	BC
<b>Ressources Minières Vanstar Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Denis	5	O	2019-01-15	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.0500	QC
<i>Options</i>								
Tremblay, Denis	5	O	2019-01-15	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.0500	QC
<b>Ressources Sphinx Itée</b>								
<i>Options</i>								
ryan, jeremie	4	O	2018-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-16	D	50 - Attribution d'options	750 000		QC
<b>Ressources Teck Limitée</b>								
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>								
Davey, Larry	5							
Solium	PI	O	2018-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	33.4200	BC
		O	2018-04-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	32.3700	BC
		O	2018-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	33.3500	BC
		O	2018-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	31.7400	BC
Foley, Real	5	O	2018-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	39	32.9100	BC
		O	2018-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140	33.4200	BC
		O	2018-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	36.3900	BC
		O	2018-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	37.0800	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit					d'actionnariat			
		O	2018-02-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	37.5000	BC
		O	2018-03-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	36.5000	BC
		O	2018-03-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	34.3000	BC
		O	2018-04-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	32.3700	BC
		O	2018-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	34.1300	BC
		O	2018-04-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	32.9400	BC
		O	2018-05-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	32.0000	BC
		O	2018-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	33.3500	BC
		O	2018-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	31.7400	BC
Solium	PI	M	2018-01-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	32.9100	BC
		M	2018-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140	33.4200	BC
		M	2018-01-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	36.3900	BC
		M	2018-02-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	37.0800	BC
		M	2018-02-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	37.5000	BC
		M	2018-03-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	36.5000	BC
		M	2018-03-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	34.3000	BC
		M	2018-04-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	32.3700	BC
		M	2018-04-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	34.1300	BC
		M	2018-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	32.9400	BC
		M	2018-05-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	32.0000	BC
		M	2018-07-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	33.3500	BC
		M	2018-10-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	31.7400	BC
<b>Royal Nickel Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd. Sprott, Eric S.	3 3	O	2019-01-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 521 000	0.4600	ON
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2018-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 521 000	0.4600	ON
The Sprott Foundation	PI	O	2018-11-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<b>Savaria Corporation</b>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Drutz, Peter Allen	4	O	2019-01-21	D	51 - Exercice d'options	25 000	6.0800	QC
		O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 441)		QC
Dumoulin, Sylvain	4	O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.2500	QC
<i>Options</i>								
Drutz, Peter Allen	4	O	2019-01-21	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	6.0800	QC
<b>Shopify Inc.</b>								
<i>Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-01-17	D	51 - Exercice d'options	4 791	0.1520USD	ON
		O	2019-01-17	D	36 - Conversion ou échange	(4 791)		ON
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-01-17	D	36 - Conversion ou échange	4 791		ON
		O	2019-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 791)	156.6000USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2019-01-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	147.5425USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2019-01-17	D	51 - Exercice d'options	(4 791)	0.1520USD	ON
<b>Sienna Senior Living Inc. (formerly Leisureworld Senior Care Corporation)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cormack, Lois	5	O	2016-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	447	16.0180	ON
		O	2017-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	320	17.1050	ON
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	633	16.6375	ON
Jain, Nitin	5	O	2016-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	15.9050	ON
		O	2017-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	17.1050	ON
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	16.6375	ON
<b>Sierra Metals Inc. (formerly Exploration Dia Bras Inc.)</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arias, J. Alberto	4, 6							
Arias Resource Capital Fund II (Mexico) L.P.	PI	O	2019-01-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 148	2.6000	ON
Arias Resource Capital Fund II L.P.	PI	O	2019-01-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 852	2.6000	ON
<b>SILVERCORP METALS INC.</b>								
<i>Options</i>								
Feng, Rui	4, 5	O	2019-01-21	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	2.9800	BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2019-01-21	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	2.9800	BC
Yuan, Jialiang	5	O	2019-01-21	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	2.9800	BC
<b>Société d'exploration minière Vior inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2019-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0850	QC
		O	2019-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0900	QC
<b>Société financière IGM Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tretiak, Gregory Dennis	4, 6							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 205	38.4500	MB
<b>SOLITARIO ZINC CORP.</b>								
<i>Options 2013 Option Plan</i>								
Atzmon, Gil	4	O	2019-01-19	D	52 - Expiration d'options	(250 040)	1.6800USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
		O	2019-01-19	D	52 - Expiration d'options	(107 160)	0.7000USD	ON
<b>Spectral Medical Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Giese, Kevin Arnold	4	O	2019-01-03	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.6000	ON
<b>Sprott Inc.</b>								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Lee, Jack Chuck	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	19 531	2.5600	ON
Ranson, Sharon Margaret	4	O	2019-01-15	D	46 - Contrepartie de services	7 325	2.5600	ON
<b>Stelco Holdings Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited Odyssey Reinsurance Company	3 PI	O	2019-01-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 800	15.1422	ON
Rivett, Paul	6	O	2018-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2018-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	15.9000	ON
<b>STELMINE CANADA LTÉE</b>								
<i>Bons de souscription</i>								
Guilbaud, Christian	4	O	2018-12-19	D	55 - Expiration de bons de souscription	(53 600)	0.3500	QC
Proulx, Isabelle	4, 5	O	2019-01-21	D	55 - Expiration de bons de souscription	(53 600)		QC
<b>Storm Resources Ltd.</b>								
<i>Options</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2017-01-03	D	51 - Exercice d'options	(36 000)		AB
		M	2017-01-03	D	52 - Expiration d'options	(11 500)		AB
		M'	2017-01-03	D	51 - Exercice d'options	(36 000)		AB
<b>Stornoway Diamond Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lacroix, Hubert T.	4	O	2019-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2100	QC
<i>Deferred Share Units</i>								
Lacroix, Hubert T.	4	O	2019-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	510 000	0.2100	QC
Mehta, Angelina	4	O	2019-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2019-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	510 000	0.2100	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Glover, Brian Darrell	5	O	2019-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	484 290	0.2126	QC
Godin, Patrick	4, 5	O	2019-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 293 509	0.2126	QC
Hopkins, Robin Torrey	5	O	2019-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	484 290	0.2126	QC
Torkia Lagace, Annie	5	O	2019-01-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	484 290	0.2126	QC
<b>Summit Industrial Income REIT</b>								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morassutti, Lawrence	4							
Caren Morassutti - RRSP	PI	O	2019-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	453	9.4400	ON
Travi Inc.	PI	O	2019-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14 810	9.4400	ON
<b>Superior Plus Corp.</b>								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Engelen, John	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(8 043)	10.2591	ON
McCamus, Gregory Lorne	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(25 627)	10.2591	ON
Vammen, Shawn Bradley	7	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(9 300)	10.2591	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Bechberger, Edward Joseph	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(19 355)	10.2600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Titre</b>								
<b>Initié</b>								
<b>Porteur inscrit</b>								
Desjardins, Luc	4, 5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(74 395)	10.2600	ON
Engelen, John	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(9 388)	10.2600	ON
Hribar, Darren Bart	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(13 757)	10.2600	ON
McCamus, Gregory Lorne	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(24 901)	10.2600	ON
Peyton, Andrew John	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(11 710)	10.2600	ON
Summers, Elizabeth	5	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(23 631)	10.2600	ON
Vammen, Shawn Bradley	7	O	2019-01-16	D	59 - Exercice au comptant	(10 984)	10.2600	ON
<b>Supremex Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Boivin, Nicole Laura	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	2.5200	QC
		O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 104	2.5200	QC
Emerson, Steward J.	5	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	815	2.5200	QC
Kobrynsky, Georges	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	486	2.5200	QC
		O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 262	2.5200	QC
Paradis, Dany	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	2.5200	QC
		O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 104	2.5200	QC
Richardson, Steven P.	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	107	2.5200	QC
		O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 104	2.5200	QC
Sullivan, Andrew I. (Drew)	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	301	2.5200	QC
		O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 104	2.5200	QC
White, Warren Joseph	4	O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	405	2.5200	QC
		O	2019-01-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 052	2.5200	QC
<b>Surge Energy Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Colborne, Paul	4	O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 092	1.4690	AB
<b>Taseko Mines Limited</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bergot, Brian Lee	5	O	2019-01-15	D	51 - Exercice d'options	41 000	41000.0000	BC
		O	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.7700	BC
		M	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.8000	BC
		M'	2019-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.8000	BC
		O	2019-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.7600	BC
		M	2019-01-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	0.7700	BC
		O	2019-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.7700	BC
<i>Options</i>								
Bergot, Brian Lee	5	O	2019-01-15	D	51 - Exercice d'options	(41 000)	0.3800	BC
<b>Technologies Relevium inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Useche Gutierrez, Aurelio Antonio	5							
ZVS Investments	PI	O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0950	QC
<b>TFI International Inc.</b>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Saputo, Joey	4	O	2019-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	111	37.1100	QC
Placements Free 2 Be Inc.	PI	O	2019-01-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	183	37.1100	QC
<b>The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.</b>								
<i>Droits Restricted Share Unit (RSU)</i>								
Ravinder, Kumar	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Ravinder, Kumar	5	O	2019-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-21	D	50 - Attribution d'options	600 000	2.7600	ON
<b>Thérapeutique Knight Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sakhia, Samira	4, 5	O	2018-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	732	8.4400	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
d'actionnariat								
<b>TORC Oil &amp; Gas Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3	O	2019-01-15	D	35 - Dividende en actions	1 473		AB
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2019-01-15	I	35 - Dividende en actions	283 098		AB
<b>Torex Gold Resources Inc.</b>								
<i>Droits Performance Share Units under Employee Share Unit Plan</i>								
Batoff, Mary Delores	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 929)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(3 514)		ON
		M	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(3 514)		ON
Kuzenko, Jody Lynne Mary	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(516)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 165)		ON
Loyer, Harold Bernard	6	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 898)		ON
Proudfoot, Dawson McNabb	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 673)		ON
Sanchez, Gabriela Micaela	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 682)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(3 802)		ON
Stanford, Frederick McLae	4, 5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(16 655)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(37 650)		ON
		M	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(37 650)		ON
Stephen, Anne Elizabeth	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 063)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(4 665)		ON
Thomas, Steven John	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(6 479)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 875)		ON
Thorpe, Mark Bramley	5	O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 611)		ON
		O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(5 901)		ON
<i>Droits Restricted Share Units under Employee Share Unit Plan</i>								
Batoff, Mary Delores	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(4 193)		ON
		M	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(4 193)		ON
Kuzenko, Jody Lynne Mary	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(1 121)		ON
Sanchez, Gabriela Micaela	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(3 656)		ON
Stanford, Frederick McLae	4, 5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(36 203)		ON
		M	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(36 203)		ON
Stephen, Anne Elizabeth	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(4 485)		ON
Thomas, Steven John	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(21 125)		ON
Thorpe, Mark Bramley	5	O	2019-01-15	D	59 - Exercice au comptant	(5 675)		ON
<b>Total Energy Services Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crawford, W. Gerry	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 784	11.9400	AB
Danyluk, Cam	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 728	11.9300	AB
Gorbach, Yuliya	5	O	2019-01-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 106	11.7864	AB
Halyk, Daniel Kim	4, 5							
Great West Life	PI	O	2018-01-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 341)		AB
Sun Life Financial	PI	O	2009-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2018-01-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 341		AB
		O	2018-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 486	11.9200	AB
Kosich, William John George	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 416	11.9300	AB
Macson, Bradley John	5	O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 657	11.9600	AB
		O	2018-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	264	11.7200	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<b>Tourmaline Oil Corp.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2019-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 990	19.1510	AB
		O	2019-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.7500	AB
<b>Transcontinental inc.</b>								
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)</i>								
Desaulniers, Christine	7, 5	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	289	20.7600	QC
Laviolette, Katya	5	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	16	20.7600	QC
LeCavalier, Donald	5	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	20.7600	QC
Marcoux, Isabelle	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	20.7600	QC
Marcoux, Pierre	4, 7	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	20.7600	QC
Olivier, François	4, 7, 5	O	2019-01-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 289	19.5400	QC
		M	2019-01-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 589	19.5400	QC
		O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 030	20.7600	QC
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>								
Brues, Peter	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9	20.7500	QC
Cote, Jacynthe	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	117	20.7500	QC
Fortin, Richard	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	933	20.7500	QC
Leduc, Yves	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	20.7500	QC
Marcoux, Nathalie	4, 6	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	259	20.7500	QC
Martini, Anna	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	440	20.7500	QC
Plourde, Mario	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	20.7500	QC
Raymond, Jean	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	20.7500	QC
Roy, François R.	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	177	20.7500	QC
Thabet, Annie	4	O	2019-01-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	108	20.7500	QC
<b>Tricon Capital Group Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Scheetz, Jeremy	5	O	2019-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 277)	9.9500	ON
		O	2019-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 714)	9.9600	ON
		O	2019-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 714)	9.9600	ON
		O	2019-01-15	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 506)	9.9600	ON
RESP	PI	O	2010-05-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 506	9.9600	ON
TFSA	PI	O	2010-05-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 714	9.9600	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Baldrige, Kevin	7	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	281	9.9400	ON
Berman, David	4, 6, 5, 3	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 976	9.9400	ON
Berman, Gary	4, 5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 846	9.9400	ON
Blum, Alexandra	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89	9.9400	ON
Carmody, Andrew	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	239	9.9400	ON
Douglas, Camille	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	9.9400	ON
Dube, Evelyne	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	9.9400	ON
Ellenzweig, Jonathan	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	567	9.9400	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Francis, Wissam	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	9.9400	ON
Gluskin, Ira	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	9.9400	ON
Joyner, Andrew	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	275	9.9400	ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131	9.9400	ON
Matthews, Sian Margaret	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	9.9400	ON
MATUS, GEOFFREY	4, 6, 5, 3	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	9.9400	ON
Mandukwe Inc.	PI	O	2019-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	402	9.9400	ON
Quesnel, Douglas Paul	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	196	9.9400	ON
Sacks, Peter	4	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	9.9400	ON
Scheetz, Jeremy	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	370	9.9400	ON
Veneziano, David	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	9.9400	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Berman, David	4, 6, 5, 3	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	258	9.9400	ON
Berman, Gary	4, 5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	976	9.9400	ON
Carmody, Andrew	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194	9.9400	ON
Ellenzweig, Jonathan	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	304	9.9400	ON
Francis, Wissam	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	268	9.9400	ON
Joyner, Andrew	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	124	9.9400	ON
MATUS, GEOFFREY	4, 6, 5, 3							
Mandukwe Inc.	PI	O	2019-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	129	9.9400	ON
Veneziano, David	5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	136	9.9400	ON
<b>Urbana Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
CALDWELL, BRENDAN T.N. Ben Caldwell	3 PI	M	2019-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 448)		ON
Ben Caldwell TFSA	PI	O	2009-08-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Brendan Caldwell TFSA	PI	O	2019-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 448		ON
Riley Caldwell	PI	O	2019-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	7 900		ON
Riley Caldwell TFSA	PI	O	2019-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 448)		ON
Sandra Caldwell RRSP	PI	O	2019-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 448		ON
Sandra Caldwell TFSA	PI	O	2019-01-11	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	26 714		ON
Trinity Caldwell TFSA	PI	O	2009-08-18	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	7 875		ON
					00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Caldwell, Thomas Scott	4	O	2019-01-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	4 326		ON
Dorothy Caldwell, RRSP	PI	O	2017-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(683)		ON
		M	2017-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(591)		ON
Thomas S. Caldwell, RRSP	PI	O	2017-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(591)		ON
		M	2017-12-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(683)		ON
<b>US Financial 15 Split Corp.</b>								
<i>Class A Shares</i>								
Finch, S. Wayne	4, 5	O	2018-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(28 296)		ON
Johnson, Laura	5	O	2018-12-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(970)		ON
<b>Vanadiumcorp Resource Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hewlett, John	4	O	2019-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0700	BC
Munday, Maxwell Anthony	3							
Munday Estates Ltd.	PI	O	2019-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(367 000)		BC
		O	2019-01-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 108 000)		BC
		O	2019-01-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625 000)		BC
Munday Home Sales Ltd.	PI	O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)		BC
<i>Options</i>								
Pearce, Stephen	4, 5	O	2019-01-18	D	52 - Expiration d'options	(2 500 000)	0.1000	BC
		O	2019-01-21	D	50 - Attribution d'options	2 000 000	0.0700	BC
<b>VersaBank</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dixon, Michael Richard	5							
CIBC - non registered	PI	O	2013-08-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.1000	ON
<b>Viemed Healthcare, Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Fitzgerald, Trae Paul	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	71 954		BC
Hoyt, Casey	4, 5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	305 802		BC
Moore, Michael	5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	207 226		BC
Zehnder, William Todd	4, 5	O	2019-01-17	D	50 - Attribution d'options	201 470		BC
<b>ViveRE Communities Inc.</b>								
<i>Options</i>								
Anaka, Michael Theodore Mathew	4	O	2018-08-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-21	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
Jessome, Glenn	5	O	2018-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2019-01-21	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
<b>West Fraser Timber Co. Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2019-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	14 500	68.9312	BC
		O	2019-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	70.1697	BC
		O	2019-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	70.2030	BC
		O	2019-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	70.7934	BC
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	71.0501	BC
		O	2019-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(74 500)		BC
<b>Westshore Terminals Investment Corporation</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stinson, William W.	4, 5	O	2019-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	427	23.1166	BC
<b>WPT Industrial Real Estate Investment Trust</b>								
<i>Class B Partnership Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Cimino, Matthew James	5	O	2013-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	159 326		ON
WPT Management Holdings LLC	PI	O	2019-01-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(159 326)		ON
Frederiksen, Scott	4, 5	O	2019-01-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	204 848		ON
WPT Management Holdings LLC	PI	O	2019-01-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(204 848)		ON
Gilats, Judd Korey	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2019-01-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	45 412		ON
WPT Management Holdings LLC	PI	O	2019-01-18	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(45 412)		ON
<b>Yamana Gold Inc.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
CAMPBELL, RICHARD	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 691		ON
Fernandez-Tobar, Gerardo	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 061		ON
Marrone, Peter	4, 5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 163		ON
Racine, Daniel	5	O	2019-01-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 245		ON
Tsakos, Sofia	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 589		ON
<i>Restricted Shares</i>								
CAMPBELL, RICHARD	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 691)		ON
Fernandez-Tobar, Gerardo	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 061)		ON
Marrone, Peter	4, 5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(37 163)		ON
Racine, Daniel	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 245)		ON
Tsakos, Sofia	5	O	2019-01-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 589)		ON
<b>Zargon Oil &amp; Gas Ltd.</b>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doetzel, Randolph John	5							
R Doetzel - Registered	PI	O	2019-01-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45 393	0.0400	AB
Hansen, Craig Henry	4, 5	O	2019-01-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54 041	0.0400	AB

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI ([www.sedi.ca](http://www.sedi.ca)) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

<b>Opérations d'initiés déclarées hors délai</b>				
<b>Initié</b>	<b>Émetteur</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Autorité principale</b>
<b>Flynn, Thomas Earl</b>	<b>Banque de Montréal</b>	<b>2017-01-03</b>	<b>2019-01-18</b>	<b>QC</b>
<b>Fradette, Louis</b>	<b>CO2 Solutions Inc.</b>	<b>2019-01-02</b>	<b>2019-01-17</b>	<b>QC</b>
<b>FRADETTE, SYLVIE</b>	<b>CO2 Solutions Inc.</b>	<b>2019-01-02</b>	<b>2019-01-17</b>	<b>QC</b>
<b>Lavoie, Jérémie</b>	<b>CO2 Solutions Inc.</b>	<b>2019-01-02</b>	<b>2019-01-17</b>	<b>QC</b>
<b>Price, Evan</b>	<b>CO2 Solutions Inc.</b>	<b>2019-01-02</b>	<b>2019-01-17</b>	<b>QC</b>
<b>Surprenant, Richard</b>	<b>CO2 Solutions Inc.</b>	<b>2019-01-02</b>	<b>2019-01-17</b>	<b>QC</b>

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Publication du Rapport d'inspection de la Chambre de l'assurance de dommages

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment pour mission l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers par la surveillance et le contrôle des organismes d'autoréglementation reconnus, telle que la Chambre de l'assurance de dommages (la « Chambre »).

En vertu du chapitre II du Titre III de la *Loi sur l'encadrement des services financiers*, RLRQ, c. E-6.1, l'Autorité a le pouvoir de procéder à l'inspection de la Chambre afin de vérifier dans quelle mesure elle se conforme aux dispositions des lois et aux conditions de sa reconnaissance qui lui sont applicables ainsi qu'aux décisions de l'Autorité et de quelle manière elle exerce ses fonctions et pouvoirs.

Prenez avis que l'Autorité rend disponible aujourd'hui sur son site Web le *Rapport d'inspection de la Chambre de l'assurance de dommages volets financiers et formation continue - Rapport final* à l'adresse suivante : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca), onglets « Professionnel / Structures de marché / Organisme d'autoréglementation ».

Fait le 24 janvier 2019.

### Publication du Rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a notamment pour mission l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers par la surveillance et le contrôle des organismes d'autoréglementation reconnus, telle que la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre »).

En vertu du chapitre II du Titre III de la *Loi sur l'encadrement des services financiers*, RLRQ, c. E-6.1, l'Autorité a le pouvoir de procéder à l'inspection de la Chambre afin de vérifier dans quelle mesure elle se conforme aux dispositions des lois et aux conditions de sa reconnaissance qui lui sont applicables ainsi qu'aux décisions de l'Autorité et de quelle manière elle exerce ses fonctions et pouvoirs.

Prenez avis que l'Autorité rend disponible aujourd'hui sur son site Web le *Rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière- Rapport final* à l'adresse suivante : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca), onglets « Professionnel / Structures de marché / Organisme d'autoréglementation ».

Fait le 24 janvier 2019.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

### 7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 8.

## Entreprises de services monétaires et Contrats publics

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
  - 8.5 Autres décisions
-

## 8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, RLRQ, c. E-12.000001 (la « LESM ») prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Bureau de décision et de révision à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

#### 8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
10523950 CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-21
9176-5396 QUÉBEC INC.	Change de devises	2019-01-17
9333-5982 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-10
9383-5775 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-17
9384-9461 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-17
9385-7779 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-10
9386-4296 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-17
RICHARDSON INTERNATIONAL CURRENCY EXCHANGE INC.	Change de devises Transfert de fonds	2019-01-17
SEPT BUREAU DE CHANGE INC.	Change de devises	2019-01-08

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
	Transfert de fonds	

### 8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date du retrait
Gestion S.C.R. Roy	Exploitation de guichets automatiques	2019-01-21

### 8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information.

## 8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

\* Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.

### 8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001267138	4055586 CANADA INC.	1160949344	LES CONTRÔLES MINETEC	2019-01-15
3001635053	9188-5186 QUÉBEC INC.	1163749923	C-NERGIE C-NERGY	2019-01-15
3001659045	9294-2861 QUÉBEC INC.	1169735991	GRANDE MAISON SAINTE-LUCE	2019-01-15
3001285788	C2V ARCHITECTURE INC.	1148783260	C2V C2V ARCHITECTES C2V ARCHITECTURE COULLONDON VEILLEUX CLOUTIER ARCHITECTES	2019-01-15
3001611890	CITÉ DES ARTS DU CIRQUE	1148923601	FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE MONTRÉAL FÊTE ÉCO-BIO PAYSANNE	2019-01-15

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
			INTERNATIONAL MARKET OF CONTEMPORARY CIRCUS (MICC) LA FALLA (PROJET ARTISTIQUE COMMUNAUTAIRE) MARCHÉ INTERNATIONAL DE CIRQUE CONTEMPORAIN (MICC) MONTRÉAL CIRQUE FESTIVAL MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE MORDU DE LA TOHU OH! COMME DANS TOHU RENDEZ-VOUS BOHU TOHU	
3001666778	CONSTRUCTION V.PERREAULT INC.	1167778902	TOITURES V. PERREAULT	2019-01-17
2000737614	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS	1162776646	ASSURANCE COLLECTIVE FINANCIERE MANUVIE FINANCIERE MANUVIE INVESTISSEMENTS MANUVIE MANULIFE FINANCIAL MANULIFE FINANCIAL GROUP BENEFITS MANULIFE INVESTMENTS THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY	2019-01-15
3001650062	LA SOCIÉTÉ DE GESTION YVON ROBERT INC.	1143477264	L'APPRENTI SAGE L'APPRENTI-SAGE	2019-01-18
3001627491	MANUFACTURIERS MAADI INC.	1170011259	MAADI MANUFACTURING INC. SOCIÉTÉ IPM INTERNATIONAL	2019-01-15

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de l'autorisation
3001611836	RÉSEAUX EMPOWERED INC.	1148801690	EMPOWERED NETWORKS INC.	2019-01-16
3001674563	RÉSIDENCE MAUD BERVIN	1111111111		2019-01-15
3001562755	TELTECH SIGNALISATION INC.	1173539942		2019-01-18
3001583983	TRANSPORT SOCIAL NETLIFT INC.	1168413343	NETLIFT PLANNED TRANSIT NETLIFT TRANSPORT PLANIFIÉ TAXI NETLIFT TAXI NETLIFT.ME TRANSPORT MULTIMODAL	2019-01-17
3001428116	VALTECH CANADA INC.	1171073290	W.ILLI.AM W.ILLI.AM/WILLIAM	2019-01-15

## Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000748656	7762763 CANADA INC.	1167198820	KEPASC LES ENTREPRISES KEPASC	2019-01-12
3000727580	9015-3164 QUÉBEC INC.	1142221135	TRANSPORT R.L.S.	2019-01-12
1000000599	BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	1143917046	LAURENTIAN BANK OF CANADA	2017-11-17
3000758760	BOUFFARD SANITAIRE INC.	1143549476	BOUFFARD ENVIRONNEMENT DISTRIBUTION HENRY GROUPE BOUFFARD GROUPE BOUFFARD ENVIRONNEMENT MATANE SANITAIRE INC. RECUPERATION MATANE ENR.	2019-01-11
3000759251	CENTRE DE TRI BOUFFARD INC.	1170416094		2019-01-11
3000797246	DISTRIBUTIONS LG INC.	1170388541		2019-01-11
3000793687	ERANUM SOLUTIONS NUMÉRIQUES INC.	1171156434	ERAWEB CREATIVE AGENCY ERAWEB L'AGENCE CRÉATIVE	2018-12-22

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000746809	GNR CORBUS INC.	1142779421	GAZ NATUREL RICHARD INC. GNR CORBUS GNR ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT GROUPE GNR 2000 RÉFRIGÉRATION CORBUS MODERNE	2018-12-01
3000716949	GROUPE FBE INC.	1145379989	GROUPE FBE GROUPE FBE BERNARD EXPERTS	2019-01-08
3000755674	LE GROUPE GUFORT INC.	1173567687		2019-01-06
3000706308	LES ENTREPRISES ALAIN LABRECQUE INC.	1142341198		2018-12-14
3000429698	MACDONALD MAINTENANCE INC.	1165606477	GESTION MMI MMI HOLDING GROUPE MMI MMI GROUP	2017-09-17
3000482905	MAÇONNERIE JACQUES BOULAY INC.	1143777804		2018-01-29
2700030766	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	1164900954	MASKIMO CONSTRUCTION INC. / DIVISION CARRIÈRES ET SABLIÈRES MASKIMO CONSTRUCTION INC. / RÉGION GRAND MONTRÉAL	2016-09-30
3000183818	SIGNALÉTIK INC.	1162233648		2017-05-09
3000765878	SUTERA INC.	1167160945		2018-11-30
2000506560	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. / LAURENTIAN BANK SECURITIES INC.	1142107698	COURTAGE À ESCOMPTE BANQUE LAURENTIENNE (MC) LAURENTIAN BANK SECURITIES LAURENTIAN BANK SECURITIES INC. LBS FINANCIAL SERVICES FIRM M3 & DESIGN PORTEFEUILLE PRIVÉ PORTEFEUILLE PRIVÉ (MC) VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE	2017-09-30

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
			VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE, GESTION DE PATRIMOINE (MC) VMBL VMBL CABINET DE SERVICES FINANCIERS VMBL CABINET DE SERVICES FINANCIERS (MC)	
3000745169	Y. & R. PAQUETTE INC.	1167024943		2019-01-12

#### 8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
3000776955	9352-8297 QUÉBEC INC.	1143029743	Retrait volontaire du REA	2019-01-23

#### 8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Modification	Date
3001313150	AGROCENTRE TECHNOVA INC.	1174196296	Changement de nom, anciennement : AGROCENTRE ST-PIE INC.	2019-01-18
3000571612	CITOYEN RELATIONS S.E.C.	3366896192	Changement de nom, anciennement : CITOYEN OPTIMUM S.E.C.	2019-01-18

## 8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 9.

## Régimes volontaires d'épargne-retraite

---

- 9.1 Avis et communiqués
  - 9.2 Réglementation
  - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire  
d'épargne-retraite
  - 9.4 Autres décisions
-

## 9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

## 9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.